Quatre-vingtième année. — N° 255. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 27 Octobre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1360 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (rectificatif) (p. 10434).

Loi n° 48-1477 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts (rectificatif) (p. 10434).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant détachement (radiodiffusion française) (p. 10434).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté du 20 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10434).

Arrêté du 21 octobre 1948 portant suppression du conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications (p. 10435).

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachement, maintien en position de détachement, conférant l'honorariat et rectificatifs (administration centrale et services extérieurs) (p. 10435).

Vice-présidence du conseil.
Ministère de la justice.

Décrets du 26 octobre 1948 portant nominations, attribution de fonctions, démission et rapportant des nominations (magistrats, juges de paix et suppléants de juges de paix) (p. 10435).

Arrêté du 21 octobre 1948 fixant les indemnités allouées aux greffiers non fonctionnaires des diverses juridictions (p. 10436).

Arrêté du 22 octobre 1948 portant majoration de traitement en faveur de magistrats d'Algérie (p. 10436).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 25 octobre 1948 portant délégation de signature (p. 10437).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 25 octobre 1948 portant révocation d'un maire (p. 10437).

Arrêtés portant détachements (sûreté nationale) (p. 10437).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1658 du 26 octobre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (Imprimerie nationale) (p. 10437).

Décret n° 48-1659 du 26 octobre 1948 portant autorisation de dépenses à titre d'avances sur report en excédent des crédits ouverts (p. 10438).

Arrêté du 15 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10438).

Arrêté du 26 octobre 1948 portant dérogation aux dispositions du décret n° 48-1437 du 16 septembre 1948 (Imprimerie nationale) (p. 10438).

Arrêté du 26 octobre 1948 relatif à l'application de la loi du 26 août 1948 concernant le payement de l'indemnité d'éviction à certains sinistrés (p. 10438).

Arrêté fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'institut géographique national (rectificatif) (p. 10438).

Arrêtés portant détachements (administration centrale des finances et inspection des finances) (p. 10439).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 25 et 26 octobre 1948 portant acceptation de démission et promotions (armée de terre, active) (p. 10439).

Décret du 26 octobre 1948 portant attribution de commandements (armée de mer) (p. 10447).

Décret portant concession de la médaille militaire à titre posthume (rectificatif) (p. 10447).

Arrêté du 30 avril 1948 portant remise de débet (p. 10447).

Arrêté portant maintien en position de détachement (agents techniques de l'aéronautique) (p. 10447).

Arrêté portant désignation de membres suppléants du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 10447).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 18 octobre 1948 créant une section permanente au sein du conseil d'administration de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (p. 10447).

Arrêté portant nomination de membres extraordinaires du comité consultatif des universités (p. 10447).

Arrêtés portant transformation de maîtrise de conférences, nominations, détachements et mise en disponibilité :

Administration centrale (p. 10447).
Education physique (p. 10448).
Enseignement supérieur (p. 10448).
Enseignement technique (p. 10448).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret et *arrêté* du 19 octobre 1948 portant nomination des membres, du président et du vice-président du conseil d'administration de l'aéroport de Paris (p. 10448).

Arrêtés portant désignation de rapporteurs auprès du conseil supérieur des transports (p. 10448).

Arrêtés portant détachements et maintien en position de détachement (ponts et chaussées) (p. 10448).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 19 octobre 1948 autorisant l'emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses (p. 10449).

Arrêté du 22 octobre 1948 relatif à la mise en application obligatoire d'une norme française (p. 10449).

Arrêté fixant les prévisions de recettes et de dépenses du budget du centre national de la cinématographie pour l'exercice 1948 (rectificatif) (p. 10449).

Arrêté portant nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite artisanal (p. 10449).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité de la régie des mines de la Sarre (p. 10450).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 11 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10450).

Arrêté portant nomination de membres du conseil supérieur de la chasse (p. 10450).

Arrêtés portant mutations, inscriptions au tableau d'avancement et promotions (services vétérinaires) (p. 10450).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 26 octobre 1948 reportant au mois de novembre l'ouverture de la seconde session ordinaire annuelle de l'assemblée représentative des établissements français dans l'Inde en 1948 (p. 10450).

Arrêté du 27 août 1948 portant remise de débet (p. 10451).

Arrêté du 20 octobre 1948 fixant le nombre d'ingénieurs élèves et élèves réguliers à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1948-1949 (p. 10451).

Arrêtés portant nominations, détachement, révision de situation administrative, maintenant en position de congé et modifiant de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 10451).
Agriculture aux colonies (p. 10451).
Chemins de fer coloniaux (p. 10451).
Infirmières coloniales (p. 10451).
Ports et rades des colonies (p. 10451).
Sages-femmes coloniales (p. 10451).
Travaux publics des colonies (p. 10451).
Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies (p. 10451).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 12, 20 et 21 octobre 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 10451).

Arrêtés des 20 et 21 octobre 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10452).

Arrêté du 20 octobre 1948 modifiant l'arrêté du 11 février 1946 portant création de caisses de sécurité sociale (p. 10452).

Arrêté du 21 octobre 1948 fixant la fraction des cotisations d'allocations familiales affectée à l'action sanitaire et sociale (p. 10452).

Arrêté portant fin de détachement, intégrations et réintégrations (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 10452).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 10453).

Arrêté portant intégration (administration centrale) (p. 10453).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 19 octobre 1948 portant suppression de la station de garde maritime de l'île Moine et rétablissement de celle de Palavas (p. 10453).

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du ministre (rectificatif) (p. 10453).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — *Erratum* au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 26 août 1948 (p. 10453).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Assemblée de l'Union française. — Avis aux artistes graveurs relatif à la frappe d'une médaille pour l'Assemblée de l'Union française (p. 10453).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Suisse (p. 10453).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires pour gager un emprunt complémentaire à contracter par la ville de Clermont-Ferrand (p. 10453).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision F. 111, du 21 octobre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels portant classement des huiles d'amandes et de noyaux dans la liste des produits réglementés (p. 10453).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Suisse (p. 10453).

Annonces (p. 10454).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 23, 24 et 25 (sessions de 1946 et 1947) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

Loi n° 48-1360 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 septembre 1948: page 8661, 2e colonne, article 20, 2e alinéa, 1e, avant-dernière ligne, lire: « ...ou cesser leur fonction pour... ».

Loi n° 48-1477 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagement de certains impôts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 septembre 1948:

Page 9126, 3e colonne, article 3, paragraphe II, 5e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « ...par les alinéas 2 et 4 ci-dessus... », lire: « ...par les alinéas 2 et 4 du présent paragraphe... ».

Même page, même colonne, même article, même paragraphe, remplacer le 6e et le 7e alinéa par l'alinéa ci-après:

« Un décret déterminera les modalités d'application du présent paragraphe. Toute infraction à ses dispositions sera punie d'une amende de 10.000 F ».

Page 9128, 2e colonne, article 13, 3e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « ...par cheval-vapeur pour les voitures... », lire: « ...par cheval-vapeur de puissance pour les voitures... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Radiodiffusion française.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. François Goure, chef de subdivision (branche technique) à la radiodiffusion française, est mis en position de détachement, à compter du 1er juillet 1947 et pour une durée maximum de cinq ans, auprès de la résidence générale de la République française au Maroc (direction de l'office des postes, télégraphes et téléphones du Maroc).

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) en date du 20 octobre 1948, il a été fait remise à M. Franceschi, domicilié 58, rue Faidherbe, à Sartrouville, de la somme en capital et intérêts restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 24 février 1948.

Suppression du conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Sur le rapport du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu la loi validée n° 102 du 4 mai 1944 portant création d'un centre national d'études des télécommunications;

Vu le décret du 2 mars 1945 portant création d'un comité de coordination des télécommunications impériales;

Vu l'arrêté du 25 avril 1946 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du service général du centre national d'études des télécommunications et du service des recherches et du contrôle technique des postes, télégraphes et téléphones;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1946 relatif au conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 22 juillet 1946 relatif au conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications est abrogé.

Art. 2. — Des attributions dévolues au conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications par les articles 6, 7, 8, 9 et 10 de l'arrêté du 25 avril 1946, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du service général du centre national d'études des télécommunications et du service des recherches et du contrôle technique des postes, télégraphes et téléphones, sont transférées à un comité restreint, qui est formé au sein du comité de coordination des télécommunications impériales et dont les membres sont désignés après accord des ministres intéressés.

Art. 3. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 octobre 1948.

EUGÈNE THOMAS.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1948: page 10258, 3e colonne, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 13 octobre 1948, ont été nommés rédacteurs stagiaires... », lire: « Par arrêté du 13 octobre 1948, ont été nommés secrétaires rédacteurs stagiaires... »; 25e ligne, au lieu de: « Les commis désignés ci-après: », lire: « Les contrôleurs désignés ci-après: ».

Par arrêté du 22 octobre 1948, Mme Doumenc, née Mayol, chef de centre de caisse nationale de 4e classe, est maintenue à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 16 juillet 1948, pour le service des postes, télégraphes et téléphones à Madagascar.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Lescellier (Aimé), receveur de 4e classe des postes, télégraphes et téléphones, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour la période du 1er mai 1942 au 9 mai 1947, pour le service des postes, télégraphes et téléphones au Togo.

Par arrêté du 22 octobre 1948, Mme Gilles, née Vergez, surveillante du service téléphonique des postes, télégraphes et téléphones, est mise à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour le service des postes, télégraphes et téléphones de l'Afrique équatoriale française, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juin 1948.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 20 octobre 1948, ont été nommés directeurs honoraires des services extérieurs:

M. Charvet, receveur de classe exceptionnelle à Lyon-R. P.

M. Bonnot, inspecteur à Bourg.

Par arrêté du 22 octobre 1948, ont été nommés inspecteurs et titularisés dans le grade correspondant:

A Rennes: M. Cayla, agent supérieur de 2e classe.

Les contrôleurs principaux rédacteurs désignés ci-après:

A Epinal: M. Emig, de Colmar.

A Poitiers: Mme James, de Paris-services télégraphiques et téléphoniques.

A Bourg: M. Sicardi, d'Annecy.

A la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour Constantine:

M. Dervout, de la Roche-sur-Yon.

M. Liénard, d'Alger-service central.

A Bastia: M. Marre, de Marseille-services télégraphiques et téléphoniques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1948: page 10258, 3e colonne, 15e ligne, au lieu de: « ont été nommés ingénieurs élèves à l'école nationale des télécommunications et classés dans le service des postes, télégraphes et téléphones, les élèves de l'école polytechnique désignés ci-après: », lire: « ont été nommés ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des télécommunications, les élèves de l'école polytechnique désignés ci-après, classés dans le service des postes, télégraphes et téléphones »; 14e ligne, au lieu de: « M. Daviau (H.-L.) », lire: « M. Daviaud (H.-L.) ».

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 26 octobre 1948 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 26 octobre 1948:

Sont nommés juges de paix de:

Beaujeu, Belleville et Monsols (Rhône) (2e classe), M. Moncharmont, juge de paix de Pont-de-Veyle, Bage-le-Châtel et Thoissey (Ain) (3e classe), en remplacement de M. Selon, dont la nomination a été rapportée.

Concarneau, Rosporden et Pont-Aven (Finistère) (2e classe), sur sa demande, M. Le Roux, juge de paix du Faouët, Gourin et Guéméné (Morbihan) (2e classe), en remplacement de M. Dechavanne, dont la démission a été acceptée.

Doué-la-Fontaine, Vihiers et Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) (2e classe), M. Braccini, juge de paix de Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois (Nièvre) (3e classe), précédemment délégué dans les fonctions de juge de paix de Morosaglia, San-Lorenzo, Piedicroce, Calacuccia, Omessa et San-Nicolao (Corse), en remplacement de M. Lemaire, qui a été nommé juge de paix de la Gacilly, Guer (Morbihan), et Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine) (2e classe).

Vimy (Pas-de-Calais) (2e classe), sur sa demande, M. Lefranc, juge de paix de 1re classe en Algérie, actuellement en congé de longue durée (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Herenguel, qui a été nommé juge de paix de Basse-Terre (Guadeloupe) (2e classe).

Bricquebec, Beaumont et les Pieux (Manche) (3e classe) (4e classe personnelle) (décret du 28 mars 1934, art. 9), M. Barsse, juge de paix de 4e classe personnelle de Bréhal, Montmartin et Cerisy-la-Salle (Manche) (3e classe), précédemment délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Antonin et Caylus (Tarn-et-Garonne), et Cordes et Vaour (Tarn), en remplacement de M. Lefevre, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Cherbourg (Manche) (2e classe).

Bréhal, Montmartin et Cerisy-la-Salle (Manche) (3e classe), sur sa demande, M. Goupil, juge de paix de Lamballe et Pléneuf (Côtes-du-Nord) (3e classe), en remplacement de M. Barsse.

Evian-les-Bains et Abondance (Haute-Savoie) (3e classe), M. Dubrulle (Auguste-André-César-Gustave), avocat (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Replumaz, qui a été nommé juge de paix d'Annecy (canton Sud), Faverges et Thorens (Haute-Savoie) (2e classe).

Caulnes et Broons (Côtes-du-Nord) (3e classe), M. Maljean, juge de paix de Richelieu et l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire) (3e classe), précédemment délégué pour assurer le service de la justice dans les cantons d'Aignay-le-Duc et Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), en remplacement de M. Allain, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Baud et Locmine (Morbihan) (2e classe).

Richelieu et l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire) (3e classe), M. Gasse (René-Paul-Henri-Marcel), ancien président du tribunal civil d'Orléans (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Maljean.

Falaise (cantons Sud et Nord) et Morteaux-Couliboeuf (Calvados) (3e classe), Mme Duval, née Codrons (Henriette-Hélène-Constance), avocat (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Bailly, qui a été placé en position de disponibilité.

Juillac et Ayen (Corrèze) (3e classe), sur sa demande, M. Debord, juge de paix de Manzat et Combronde (Puy-de-Dôme) (3e classe), précédemment délégué pour assurer le service de la justice dans le canton de Lubersac (Corrèze), en remplacement de M. Philippon, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Pierre (la Réunion).

Maubourguet, Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) et Lembeye (Basses-Pyrénées) (3e classe), sur sa demande, M. Dupont, juge de paix de Mauléon-Licharre, Tardets-Sorholus et Aramitz (Basses-Pyrénées) (3e classe), en remplacement de M. Labourdette-Ladeveze, qui a été nommé juge de paix de Carbon-Blanc (Gironde) (2e classe).

Solesmes (Nord) (3e classe), M. Cangioni, juge de paix de Troarn et Bourguebus (Calvados) (3e classe), précédemment délégué pour assurer le service de la justice dans les cantons de Belgodère, et Olmi-Capella (Corse), en remplacement de M. Paul, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Amand-les-Eaux (cantons rive droite et rive gauche) (Nord) (2e classe).

Troarn et Bourguebus (Calvados) (3e classe), M. Bernard (Louis-Marie-Joseph-Jean-Baptiste), ancien magistrat colonial (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Cangioni.

M. Barsse, nommé dans le présent décret, juge de paix de Bricquebec, Beaumont et les Pieux (Manche) (3e classe) (4e classe personnelle), est maintenu délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Antonin et Caylus (Tarn-et-Garonne) et Cordes et Vaour (Tarn).

M. Maljean, nommé dans le présent décret, juge de paix de Caulnes et Broons (Côtes-du-Nord) (3e classe), est maintenu délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Aignay-le-Duc et Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or).

M. Cangioni, nommé dans le présent décret, juge de paix de Solesmes (Nord) (3e classe), est maintenu délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Belgodère et Olmi-Capella (Corse).

Le juge de paix de Juillac et Ayen (Corrèze) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Lubersac (Corrèze).

Décret du 26 octobre 1948 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 26 octobre 1948, est nommé juge de paix de Villersexel, Noroy-le-Bourg et Montbozon (Haute-Saône) (3e classe), M. Beau (André-Pierre-Jean), clerc d'avoué (candidat distingué à la session de juin 1948 de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix), en remplacement de M. Bach, qui a été nommé juge de paix de Delle (territoire de Belfort) (3e classe).

Décret du 26 octobre 1948 portant démission, nomination de magistrats et attributions de fonctions.

Par décret en date du 26 octobre 1948:

La démission de M. Caron, juge au tribunal de première instance d'Angoulême, est acceptée.

M. Le Paut, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Aix, est chargé à titre temporaire des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance de Marseille pour les exercer concurremment avec les magistrats titulaires, en remplacement de M. Fosse-Gaillier, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Draguignan.

M. Leroux, juge au tribunal de première instance de Châteaubriant, est chargé du service des justices de paix de Châteaubriant et Rouge, en remplacement de M. Waquet, qui a été chargé des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance de Châteaubriant.

Décret du 26 octobre 1948 rapportant trois décrets portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 26 octobre 1948:

Sont rapportées les dispositions du décret du 9 juillet 1948 par lesquelles M. Leroux, juge de paix du Faouët, Gourin et Guéméné (Morbihan) (2e classe), a été nommé juge de paix de Saint-Pierre (la Réunion) (2e classe).

Sont rapportées les dispositions du décret du 9 août 1948 par lesquelles M. Dersel, juge de paix d'Oran (hors classe), a été nommé juge de paix de Plancoët, Matignon et Plouhalay (Côtes-du-Nord) (2e classe).

Sont rapportées les dispositions du décret du 9 août 1948 par lesquelles M. Selon, juge de paix de Vizille et Vif (Isère) (3e classe), a été nommé juge de paix de Beaujeu, Belleville et Monsols (Rhône) (2e classe).

Décret du 26 octobre 1948 portant nominations de suppléants rétribués de juges de paix.

Par décret en date du 26 octobre 1948, sont nommés suppléants rétribués de juge de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel ci-après désignées:

Orléans. — M. Legrand (Jacques-Henri-Robert), commis greffier.

Rennes. — M. Sicard (Jean-Fernand-Marie), avocat.

Paris. — Mlle Boullier (Geneviève-Jeanne-Marie), ancien clerc d'avoué.

Angers. — M. Bouteiller (Stanislas-Clément-Marie-Eugène), clerc de notaire.

Lyon. — M. Vent (Antoine-Marie-Jean-Aloïse), ancien huissier.

Rouen. — M. Marcadey (Jean-Alfred-Armand), ancien clerc d'avoué.

Aix. — M. Albet (Maurice-Simon-Adelin), clerc d'avoué.

Riom. — M. Gilet (Marie-Antonin), avocat.

Pau. — M. Delaunay (Pierre-Marie-Georges), ancien clerc d'avoué.

Nîmes. — M. Caumette (Marcel-Joseph-Jules Louis), clerc de notaire.

Dijon. — M. Goyffon (Maurice-Jean), avocat.

Riom. — Mlle Moulin (Andrée-Marie-Louise), clerc d'avoué.

Rennes. — M. Herve (Jean-Alexandre), avocat.

Amiens. — Mlle Vimont (Marie-Thérèse Henriette-Marguerite), commis greffier.

Caen. — M. Dubois (Roland-Auguste-Simon), commis greffier.

Paris. — M. Gailhaguet (André), ancien clerc d'avoué.

Aix. — M. Isnard (André-Marie-Joseph), avocat.

Chambéry. — Mlle Raynaud (Anne-Marie-France), clerc de notaire.

Poitiers. — M. Berland (Raymond-Paul), avocat.

Amiens. — M. Douine (Pierre-Louis-Charles), ancien commis greffier,

Agen. — Mme Delsart, née Audibert (Joséphine-Marie-Antoinette), ancien avocat.

Paris. — M. Chali (Pierre-Blaise), avocat.

Douai. — M. Poublanc (André-Charles-Ernest), clerc de notaire.

Nîmes. — M. Cantier (Francis-Marie), ancien avocat.

Décret du 26 octobre 1948 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur la proposition dudit conseil,

Vu l'article 56 du code d'instruction criminelle,

Décrète:

Art. 1er. — M. Palavesin, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Nîmes, est temporairement chargé de l'instruction au tribunal de première instance d'Alès, concurremment avec le juge d'instruction titulaire.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,

ANDRÉ MARIE.

Décret du 26 octobre 1948 portant nomination dans la magistrature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905;

Vu le décret du 5 juin 1934 modifié par les décrets des 8 janvier 1935 et 31 octobre 1936;

Vu le procès-verbal de la commission consultative de discipline des magistrats du ministère public en date du 25 octobre 1948,

Décrète:

Art. 1er. — M. Dorly, procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune, est nommé avocat général près la cour d'appel de Limoges, en remplacement de M. Deneysses, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Indemnités allouées aux greffiers non fonctionnaires des diverses juridictions.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 75 de la loi du 25 février 1901;

Vu l'article 135 de la loi du 29 avril 1926;

Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919, modifié par la loi du 1er décembre 1920, expressément validée par l'ordonnance du 6 janvier 1945;

Vu la loi n° 48-1137 du 11 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret du 15 juin 1926 portant fixation des traitements des greffiers des diverses juridictions, modifié par les décrets des 30 novembre 1927, 30 janvier 1930 et 4 juillet 1931 et par les arrêtés du 3 octobre 1945 et du 19 novembre 1946;

Vu l'article 10 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 15 juin 1926, portant fixation des traitements des greffiers des diverses juridictions, modifié par les décrets des 30 novembre 1927, 30 janvier 1930 et 4 juillet 1931 et par les arrêtés du 3 octobre 1945 et du 19 novembre 1946, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art. 1er.* — Les indemnités allouées annuellement aux greffiers en chef des cours d'appel et des tribunaux de première instance, ainsi qu'aux greffiers des tribunaux de commerce, des tribunaux de simple police et des justices de paix, sont fixées ainsi qu'il suit:

« Greffiers en chef des cours d'appel	120.000 F.
« Greffiers en chef des tribunaux de première instance.....	52.500
« Greffiers des tribunaux de commerce	37.500
« Greffiers des tribunaux de simple police et des justices de paix.	50.000

« Les greffiers en fonctions dans le ressort des cours d'appel de Colmar, de Fort-de-France, de Basse-Terre et de Saint-Denis n'ont pas droit auxdites indemnités ».

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 21 octobre 1948.

Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le chef de cabinet,

GEORGES MAIGNON.

Majoration de traitement en faveur de magistrats d'Algérie.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 2 du décret du 22 mai 1930 relatif à l'octroi de majorations de traitement à titre personnel en faveur des magistrats, modifié par le décret du 14 avril 1945;

Vu le décret du 16 janvier 1931 relatif aux traitements classes personnelles des juges de paix et suppléants rétribués de juge de paix d'Algérie;

Vu le décret du 14 avril 1945 et les articles 6 et 7 du décret du 2 novembre 1945 fixant les nouveaux taux des classes personnelles des magistrats de la cour, des tribunaux et justices de paix d'Algérie à compter du 1er février 1945;

Vu les lois des 1er avril 1923, 7 avril 1924, 9 décembre 1927, 19 mars 1938 et le décret du 1er septembre 1939 accordant des bonifications d'ancienneté pour services militaires,

Arrête:

Art. 1er. — Bénéficient de la première majoration de traitement de 6.000 F prévue à l'article 2 du décret du 22 mai 1930, modifié par l'article 1er du décret du 14 avril 1945:

M. Dorlhac (Pierre), conseiller à la cour d'appel d'Alger, à compter du 24 mars 1946.

M. Bister (Marcel), substitut du procureur général près la cour d'appel d'Alger, à compter du 18 février 1948.

M. Bardelli (Edouard), substitut du procureur général près la cour d'appel d'Alger, à compter du 11 juin 1948.

Art. 2. — Bénéficient de la deuxième majoration de traitement de 6.000 F prévue à l'article 2 du décret du 22 mai 1930, modifié par l'article 1er du décret du 14 avril 1945:

M. Bagard (Maurice), conseiller à la cour d'appel d'Alger, à compter du 1er mars 1948.

M. Narboni (Gaston), conseiller à la cour d'appel d'Alger, à compter du 8 mars 1948.

M. Ripert (Paul), conseiller à la cour d'appel d'Alger, à compter du 24 mars 1948.

Art. 3. — Bénéficient de la première majoration de 6.000 F prévue à l'article 2 du décret du 22 mai 1930, modifié par l'article 1er du décret du 14 avril 1945:

M. Matte (Henri), procureur de la République près le tribunal de première instance de Tizi-Ouzou (décédé), du 26 septembre 1946 au 31 octobre 1946, en qualité de juge au tribunal de première instance d'Alger.

M. Balland (Jean), juge au tribunal de première instance de Mostaganem, à compter du 17 mars 1947 (nommé au tribunal de première instance de Vendôme le 22 juin 1948).

M. Pralus (Maurice), président du tribunal de première instance de Mascara, à compter du 2 octobre 1947, en qualité de juge au tribunal de première instance d'Alger.

M. Nougaret (Paul), juge au tribunal de première instance d'Alger, à compter du 10 octobre 1947.

M. Jean-Blain (Henri), juge au tribunal de première instance d'Alger, à compter du 10 octobre 1947.

M. Dumas (Gérard), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mostaganem, à compter du 28 décembre 1947.

M. Bavoillot (Roger), juge au tribunal de première instance de Bougie, à compter du 1er février 1948.

M. Albou (Marcel), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tizi-Ouzou, à compter du 9 février 1948.

M. Lauriol (Henri), juge au tribunal de première instance d'Alger, à compter du 9 mars 1948.

M. Arnavon (Félix), président du tribunal de première instance de Bougie, à compter du 18 mars 1948.

M. Pineau (Pierre), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune, en service détaché, à compter du 25 mars 1948, en qualité de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Blida.

M. Lecourt (Gaston), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger, à compter du 16 avril 1948.

M. Roche (René), juge au tribunal de première instance de Bône, à compter du 1er mai 1948.

M. Khaznadar (Georges), procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, à compter du 11 mai 1948, en qualité de juge au tribunal de première instance d'Oran.

M. Kaeuffer (Joseph), juge au tribunal de première instance d'Oran, à compter du 11 mai 1948.

M. Escrivant (Armand), juge au tribunal de première instance de Sidi-Bel-Abbès, à compter du 11 juin 1948.

M. Moulin (Félix), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Constantine, à compter du 11 juin 1948.

M. Estève (Jacques), juge au tribunal de première instance d'Oran, à compter du 19 juin 1948.

Art. 4 — Bénéficie de la première majoration de traitement de 3.000 F prévue à l'article 2 du décret du 14 avril 1945:

M. Rousseau (Georges), juge au tribunal de première instance de Tiaret, à compter du 15 octobre 1947, en qualité de juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Art. 5. — Bénéficient de la deuxième majoration de traitement de 6.000 F prévue à l'article 2 du décret du 22 mai 1930, modifié par l'article 1er du décret du 14 avril 1945:

M. Humbert (Jean), procureur de la République près le tribunal de première instance de Blida, à compter du 24 février 1948.

M. Colonna (Paul), procureur de la République près le tribunal de première instance de Sétif, à compter du 1er mars 1948.

Art. 6. — Bénéficient de la première majoration de traitement de 6.000 F prévue à l'article 2 du décret du 14 avril 1945:

M. Simulin (André), juge de paix de 2e classe à Batna, à compter du 26 novembre 1946.

M. Ferrandi (Edmond), juge de paix de 2e classe à l'Arba, à compter du 24 mai 1947, en qualité de juge de paix de 3e classe.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 25 octobre 1948 portant révocation d'un maire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 8 juillet 1908;

Considérant que M. Barbet (Raymond), maire de Nanterre (Seine), a fait imprimer et apposer sur les murs de cette commune une affiche de présentation officielle contenant des imputations diffamatoires à l'égard des membres du Gouvernement, et notamment du ministre de l'intérieur;

Considérant que, de ce fait, M. Raymond Barbet a commis un acte incompatible avec les devoirs de sa charge,

Décrète:

Art. 1er. — M. Raymond Barbet, maire de la commune de Nanterre (Seine), est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Darribeau (Gaston), inspecteur de police d'Etat de l'exrégion de Lyon, est détaché pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché d'administration de 3e classe, 3e échelon.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Rambert (Maurice), inspecteur de police d'Etat de l'exrégion de Marseille, est détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché d'administration de 3e classe, 2e échelon.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Poulain (Albert), inspecteur de police d'Etat de l'exrégion de Rennes, est détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché d'administration de 3e classe, 2e échelon.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Délégation de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 45-0141 du 26 décembre 1945 portant création du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et réorganisation du comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu le décret n° 46-1836 du 20 août 1946 portant rattachement du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères et réorganisation du comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Moroni (Paul), directeur des services techniques du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, à l'effet de signer, au lieu et place du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, tous marchés de travaux et de fournitures concernant le budget du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et, d'une façon générale, tous actes et décisions entrant dans la limite de ses attributions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 1948.

SCHUMAN.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1658 du 26 octobre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (Imprimerie nationale).

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 du décret du 24 mai 1948 relatif à l'ouverture de crédits et à l'équilibre du budget de l'Etat;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sur l'exercice 1948, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 1437 du 14 septembre 1948 et par des textes spéciaux des crédits s'élevant à la somme de 239.435.000 F applicables aux chapitres ci-après du budget annexe de l'Imprimerie nationale:

Chap. 301. — Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	800.000 F.
Chap. 302. — Entretien, réparations, amortissement industriel du matériel d'exploitation	4.300.000
Chap. 303. — Chauffage, éclairage et force motrice.	4.335.000
Chap. 304. — Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables....	230.000.000
Total égal	239.435.000 F.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et ratifié dans la forme prévue par l'article 7 du décret du 21 mai 1948.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Décret n° 48-1659 du 26 octobre 1948 portant autorisation de dépenses à titre d'avances sur report en excédent des crédits ouverts.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 3 du décret du 24 mai 1938;

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité de l'Etat;

Vu la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles);

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avances sur report, en excédent des crédits ouverts tant par la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 que par des textes spéciaux, l'imputation au budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1948 des dépenses s'élevant à la somme de 65.150.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

Chap. 301. — Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	1.150.000 F.
Chap. 302. — Entretien, réparation, amortissement industriel du matériel d'exploitation	10.000.000
Chap. 304. — Approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables	54.000.000
Total égal	65.150.000 F.

Art. 2. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1948 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 4. — Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 15 octobre 1948, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à Mlle Binet (Marie-Thérèse), titulaire de la pension civile des postes, télégraphes et téléphones n° R 60667, de la somme dont elle reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 5.435 F qu'elle a indûment perçue, pour la période du 1er octobre 1937 au 11 mars 1944 inclus, au titre de l'indemnité spéciale temporaire instituée par le décret du 11 décembre 1937 et majorée par divers textes subséquents.

Dérogation aux dispositions du décret n° 48-1437 du 16 septembre 1948 (Imprimerie nationale).

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 48-1437 du 16 septembre 1948 portant limitation des dépenses de matériel, d'entretien et de subvention supportées par le budget de l'Etat, et notamment ses articles 1er et 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions des articles 1er et 2 du décret du 16 septembre 1948 portant limitation des dépenses de matériel, d'entretien et de subventions supportées par le budget de l'Etat, le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à engager la totalité des crédits ouverts par la loi n° 1437 du 14 septembre 1948 aux chapitres suivants du budget annexe de l'Imprimerie nationale:

Chap. 301. — Entretien des bâtiments et fournitures pour réparation.

Chap. 302. — Entretien, réparation, amortissement industriel du matériel d'exploitation.

Chap. 303. — Chauffage, éclairage et force motrice.

Chap. 304. — Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables.

Chap. 500. — Subventions.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat au budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Application de la loi du 26 août 1948 concernant le payement de l'indemnité d'éviction à certains sinistrés.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1313 du 26 août 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Les titres nominatifs émis en application de l'article 1er de la loi susvisée seront représentés par des coupures de 10.000 et 50.000 F et porteront jouissance du jour de la décision attribuant l'indemnité d'éviction.

Art. 2. — Au cours des dix premières années, les arrérages seront payés annuellement et à terme échu, sur présentation du titre, qui devra être alors estampillé dans la case réservée à cet effet.

Art. 3. — A partir de la onzième année, le titulaire percevra, à terme échu, une annuité constante comprenant, outre l'intérêt auquel il a droit, une fraction du capital. Le montant de l'annuité sera calculé de façon que le capital soit entièrement amorti à l'expiration de la trentième année.

L'annuité sera réglée au titulaire ou à son mandataire sur présentation du titre.

Art. 4. — Toute fraction de l'indemnité d'éviction inférieure à 10.000 F sera réglée en numéraire.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat au budget:
Le directeur du cabinet,
RENÉ DE LESTRADE.

Nouveaux traitements des fonctionnaires de l'institut géographique national.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 octobre 1948:

Page 9865, renvoi (2), au lieu de : « Les ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat de classe exceptionnelle spéciale, ainsi que les ingénieurs et les ingénieurs adjoints des travaux géographiques de l'Etat qui, en application de l'article 1536 du 8 avril 1941,... », lire: « Les ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat de classe exceptionnelle spéciale, ainsi que les ingénieurs et les ingénieurs adjoints des travaux géographiques de l'Etat qui, en application de l'article 107 du décret n° 1536 du 8 avril 1941,... ».

(Le reste sans changement.)

Page 9866, Artiste cartographe principal, 1re classe, Majoration de reclassement, au lieu de: « 75.300 », lire: « 72.300 ».

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 25 octobre 1948, sont placés en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès de l'organisation européenne de coopération économique, les fonctionnaires de l'administration centrale des finances dont les noms suivent:

M. Bernier (Serge-Jean), administrateur de 1re classe, 1er échelon, sous-directeur. — Date d'effet: 6 juin 1948.

M. Viaud (Pierre-Maurice), administrateur de 2e classe, 1er échelon. — Date d'effet: 15 mai 1948.

M. Guesnon (Jacques-Robert), administrateur de 3e classe, 3e échelon. — Date d'effet: 10 mai 1948.

M. Ouin (Marc-René-Auguste), administrateur de 3e classe, 1er échelon. — Date d'effet: 13 juillet 1948.

Inspection des finances.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Robert (Jean-Paul-Pierre), inspecteur des finances de 2e classe, est placé dans la position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, pour exercer les fonctions de conseiller financier du haut commissariat de la République française en Sarre.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 25 octobre 1948 portant acceptation de la démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 25 octobre 1948:

Est annulée la décision en date du 29 janvier 1942 et son rectificatif en date du 28 août 1942 portant admission de M. Legay (Robert-Charles-Marie), capitaine de l'ex-section hors cadres infanterie-recrutement au bénéfice de l'acte dit loi du 19 septembre 1940 sur le dégagement des cadres, à compter du 11 octobre 1941.

L'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par cet officier est acceptée, à compter du 11 octobre 1941.

Décret du 26 octobre 1948 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 octobre 1948, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Colonna d'Istria (Nicolas), en remplacement de M. le colonel Bourgoin, retraité. — Maintenu.

M. Pruvot (Paul-Eugène-Joseph), en remplacement de M. le colonel Pignet, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Lebas (Georges-Aimé), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Colonna d'Istria, promu. — Maintenu.

M. Alary (Julien-Antoine), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Pruvot, promu. — Maintenu.

M. Lefèvre (Ludovic-Raymond), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Susini, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Couillaud (Gabriel-Louis-Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Lebas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brunet (Gérard-Jean-Delphine-Nicolas), en remplacement de M. le chef d'escadron Alary, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Quensont (Marcel-Léon-Henry), en remplacement de M. le chef d'escadron Lefèvre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gautier (Emile-Laurent), en remplacement de M. le chef d'escadron Arquis, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de La Garde (Marie-François-Xavier), en remplacement de M. le chef d'escadron Donne, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonneville (André-Paul-Rémy), en remplacement de M. le chef d'escadron Serri, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Raffin (André-Noël), en remplacement de M. le chef d'escadron Raffort-Derutet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Javaudin (Pierre-Louis-Edouard), en remplacement de M. le capitaine Couillaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ravey (René), en remplacement de M. le capitaine Brunet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cros (Adrien), en remplacement de M. le capitaine Quensont, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nerzic (Jean-Mathieu-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Gautier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Devillers (René-Jean), en remplacement de M. le capitaine de La Garde, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mollet (Camille-Gustave), en remplacement de M. le capitaine Bonneville, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gérard (Robert-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Raffin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Debes (Jean), en remplacement de M. le capitaine Genty, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boutin (Clovis-Alphonse), en remplacement de M. le capitaine Besson, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dumont (Robert-François), en remplacement de M. le capitaine Gaubert, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lepere (Edouard), en remplacement de M. le capitaine Valincourt, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nepveux (Pierre-Henri), en remplacement de M. le capitaine Drouant, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baudier (Henri-Jean), en remplacement de M. le capitaine Morel, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Galopin (Gustave-Roger), en remplacement de M. le capitaine Valton, démissionnaire. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1948.)

M. le sous-lieutenant Pacot (Gilbert-Lucien).

Service de la justice militaire.

TRIBUNAUX MILITAIRES

OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

Au grade de colonel de justice militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

M. le lieutenant-colonel de justice militaire Barbou des Courières (René-Gabriel), en remplacement de M. le colonel Chauvel (Paul), retraité. — Maintenu.

Décret du 26 octobre 1948 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret du 26 octobre 1948, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

Au grade de lieutenant.

(Promotions automatiques.)

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 10 octobre 1948.)

MM. Boin (André-Jean).
Jeanneau (André-Delphin).
Bernard (Roger-Jean-Julien).
Gralepois (Gaston-Hubert-Armand-Octave).
Chertemps (Robert).
Passebecq (André-Anselme-Emile).
Castaing (Pierre-Jean).
Conin (Jean-Pierre-Philibert).
Bessat (Yves-Marcel).
Tiétard (Paul-Henri).
Desgroppes (Fernand-Robert).
Lafforgue (Louis-Baptiste).
Bouilland (Michel-Jean-Eloi-Marie).
Hosmalin (René-Marius).
Rabuteau (Roger-Paul-Simon).
Bernier (Pierre-Charles-Albert).
Rabiet (Emile-Henri-Maurice).
Laurent (André-Louis).
François (René-Fernand-Désiré-Hugues).
Demur (Pierre-Joseph-Antoine).
Lamontagne (François-Louis-Marie).
Vetu (Jean-Eugène-Rémy-Maurice).
Montagne (Pierre-Antoine).
Martin (Jacques-Armand-Claude-Marie).
Billiette (Pierre-André).
Peteul (Joseph-Jean-Marie).
Coudere (Henri-Adrien).
Maurin (Robert).
Delavault (Jacques-Jean-Louis).
Gotteland (Jacques-Georges-Gabriel).
Soulayres (Jean-Louis-André).
Bardi (Maurice-Gustave-Louis).
Chevrier (Pierre).
Vieille (Paul-Albert-Marie).
Chupin (Robert-Maurice-René).
Boulanger (Henri-Jacques).

(Pour prendre rang du 16 octobre 1948.)

MM. Meignier (Guy-Camille-Charles).
Bagnouls (Henri-René-Vincent).
Andraud (Robert-André-Jean-Paul).
Dourthe (Lucien-Georges).
Ramain (Jean-Roger).
Durney (Paul-Maurice-Victor).
Houmaire (Pierre-Jules-Célestin).
Valnet (Robert-Marie-Henri).
Janet (Paul).
Puyhardy (Jacques-Angel-Pierre).
Krauth (Lucien-Emile-Florent).
Souquet (Pierre-Aimé).
Héraud (Joseph-Marc).
Durand (Hubert-Henri).

Décret du 26 octobre 1948 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 octobre 1948, sont promus à titre définitif:

ARMÉE ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1948.)

Les lieutenants-colonels:

M. Soleilhavoup (Pierre-Charles), B. O. X., en remplacement de M. Audlauer, retraité. — Maintenu.

M. Lafont (Roger-Marcel), en remplacement de M. Nabal, retraité. — Maintenu.

M. Gandoet (Paul-Louis), en remplacement de M. Nicol, retraité. — Maintenu.

M. Pelissier (Georgeis-Emile), B. E. M., en remplacement de M. Brot, retraité. — Maintenu.

M. Masson (Henry), B. E. M.-B. O. A., en remplacement de M. Hogard, promu. — Maintenu.

M. Chêne (Félix-Charles), en remplacement de M. Masson, promu. — Maintenu.

M. du Passage (Pierre-François), en remplacement de M. Salaun, retraité. — Maintenu.

M. Lejeune (Pierre-Henri), en remplacement de M. Lanquetot, retraité. — Maintenu.

M. Devaux (Eugène), en remplacement de M. Fauvelle, retraité. — Maintenu.

M. Renie (André), B. E. M., en remplacement de M. Drumillon, retraité. — Maintenu.

M. Michau (Armand-Julien), en remplacement de M. Mousset, retraité. — Maintenu.

M. Valette (Fernand-Aimé), en remplacement de M. Gouget de Landres, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les chefs de bataillons:

M. Mesnard (René-Emile), B. E. M., en remplacement de M. Soleilhavoup, promu. — Maintenu.

M. Arfouilloux (André), en remplacement de M. Lafont, promu. — Maintenu.

M. Laffaille (Hervé-Marie), en remplacement de M. Gandoet, promu. — Maintenu.

M. Dor (Louis-Charles), B. E. M., en remplacement de M. Pellissier, promu. — Maintenu.

M. Tortrat (Abel-Auguste), en remplacement de M. Masson, promu. — Maintenu.

M. Boulet-Desbareau (Roger-Jean), en remplacement de M. Chêne, promu. — Maintenu.

M. Sore (Jean-Marie), B. E. M., B. O. A., en remplacement de M. du Passage, promu. — Maintenu.

M. Latourette (Laurent-Félix), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

M. Lahache (Jean-Paul), en remplacement de M. Bertrand, retraité. — Maintenu.

M. Craplet (Jean-Fernard), en remplacement de M. Cazin d'Honincthun, retraité. — Maintenu.

M. Marguet (Louis-Alexandre), en remplacement de M. Cornet, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Billot (Emmanuel-Marie), en remplacement de M. Mesnard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rouzies (Jean-Marcel), en remplacement de M. Arfouilloux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lalandec (Simon-Alexandre), en remplacement de M. Laffaille, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jacquemot (Lucien-Pierre), en remplacement de M. Dor, promu. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Marchetti (Antoine-Philippe), en remplacement de M. Tortrat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Imbard (Jean-Louis), en remplacement de M. Boulet-Desbareau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berthod (Jacques-Paul), en remplacement de M. Sore, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boss (Georges-Jean), en remplacement de M. Latourette, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tanant (Jacques-Joseph), en remplacement de M. Lahache, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Noël (Marcel), B. P., en remplacement de M. Craplet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Marcel), en remplacement de M. Marguet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sagon (René-Joseph), en remplacement de M. Greciet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thirion (Aimé-Marie), en remplacement de M. Lareure, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brunet (Aimé-Edouard), en remplacement de M. Pouyat, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thromas (Marie-Pierre), en remplacement de M. Bertrand, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Renon (Jean-Maurice), B. P., en remplacement de M. Huard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Proeschel (Jean-Jacques), en remplacement de M. Spiral, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ducret (Joseph-Séraphin), en remplacement de M. Biarez, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Heliot (André), en remplacement de M. Gaigneron Jollinon de Marolles, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Legourd (Charles), en remplacement de M. Regimbart, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pujade (Robert-Jean), en remplacement de M. Journoud. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Cortambert (Jacques-Jean), en remplacement de M. Billot, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 25 mars 1948.)
(Art. 36 de l'ordonnance de 1838.)

3e tour (ancienneté). M. Lavalley (Pierre-Michel-Roger), en remplacement de M. Houdoy, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

1er tour (ancienneté). M. Toulouse (Arnould-Gérard), en remplacement de M. Rouzies, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pellabeuf (René), en remplacement de M. Lalandec, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Russeil (Jacques-Francis), en remplacement de M. Jacquemot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Didier (Bruno-Joseph), en remplacement de M. Marchetti, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boivin (Henri), en remplacement de M. Imbard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Nicolas (Philippe-André), en remplacement de M. Berthod, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Romieu (Jacques-Michel), en remplacement de M. Boss, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mouchonnet (Pierre-André), en remplacement de M. Tanant, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rouy (René-Louis), en remplacement de M. Noël, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petit (André-Paul), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Revel (Louis-François), en remplacement de M. Sagon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arnoux (Jacques-Camille), en remplacement de M. Thirion, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Prieur (Louis-André), en remplacement de M. Brunet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Virieu (René-Edouard), en remplacement de M. Thromas, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thomas (Roger-Paul), en remplacement de M. Renon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. David (Alfred-Alexandre), en remplacement de M. Proeschel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mairet (Louis-Marcel), B. P., en remplacement de M. Ducret, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brageux (Georges-Albert), en remplacement de M. Heliot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tholly (Auguste-Raphaël), en remplacement de M. Legourd, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Demarchi (Jean-Louis), en remplacement de M. Pujade, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thierry (Lucien-Théophile), en remplacement de M. Voizeux, admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bousquel (Emile-Adrien), en remplacement de M. Julien, admis dans les troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gaudin (Emile), en remplacement de M. Tristani, admis dans le service de l'intendance. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arbaud (Jean-Alphonse), en remplacement de M. Lamouret, admis dans l'arme du train — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Duhamelet (Georges-Paul), en remplacement de M. Riou, admis dans l'arme du train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poignand (Maurice-Jean), en remplacement de M. Thurel, admis dans l'arme du train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Petit (Claude-Albert), en remplacement de M. Lhermitte, admis dans l'arme du train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Puiroux (Pierre-Joseph), en remplacement de M. Simonin, admis dans le corps de la justice militaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hitter (Alphonse-François), B. P., en remplacement de M. Marque, admis dans le service du matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Battle (Pierre-Bérenger), en remplacement de M. Anel, admis dans le service du matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fleury (Jacques), en remplacement de M. Allain, admis dans l'armée de l'air. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafontaine (Marcel-Marie), en remplacement de M. Girard, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pourrut (André-Blaise), en remplacement de M. Bousquet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Grimouard (Pierre-Henri), en remplacement de M. Grandry, admis dans l'arme du génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chantel (Paul-Antoine), en remplacement de M. Servais, admis dans l'arme du génie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pelissonnier (Jacques-Marie), en remplacement de M. Baraton, admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coust (Jean-Dominique), en remplacement de M. Carteron, admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mazeline (André), en remplacement de M. Maix, admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ricaud (Louis-Alphonse), en remplacement de M. Roubaudi admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

M. le sous-lieutenant Buonfils (Alexis-Casaire). — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les aspirants:

MM. Hébert (Lucien-Henri).
Quignard (Georges).
Ponlvieux (Jack).
Gourlaouen (Corentin-Marie).
Guérin (Robert-Jules).
Cheverry (Laurent).

Les adjudants-chefs :

MM. Mazeris (Jean).
Baillivet (Georges).
Came (Roland-Lucien).

Au grade de capitaine nord-africain.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les lieutenants nord-africains :

M. Ait Mehdi Ali, en remplacement de M. Sadji Said, retraité. — Maintenu.

M. Moulay Bouazza ben Cheit, en remplacement de M. Mahmoud ben El Hadj, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant nord-africain.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les sous-lieutenants nord-africains :

M. Mohamed ben Fredj El Imman. — Maintenu.

M. Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed El Abed. — Maintenu.

M. Graine Tayeb. — Maintenu.

M. Mohamed ben Said. — Maintenu.

M. Bechir ben Mohamed ben Aïchi. — Maintenu.

M. Naceur ben Lahoussine. — Maintenu.

Arme blindée de cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels :

M. Hurstel (Marie-Jacques-Antoine), B. O. A., en remplacement de M. Pichon, retraité. — Maintenu.

M. Vidal (Robert-Marcel-Joseph), B. E. M., en remplacement de M. Schwartz retraité. — Maintenu.

M. Fouquault (André-Louis), B. E. M., B. O. A., en remplacement de M. Bourgin, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadrons :

M. Seguineau de Préval (Joseph-Marie-Ernest), en remplacement de M. Hurstel, promu. — Maintenu.

M. Arnould (Marie-Charles-Maximilien-Lucien), en remplacement de M. Vidal, promu. — Maintenu.

M. Le Vacon (Yves-Jean-Marie), en remplacement de M. Gailly de Tourines, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

Les capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Delage de Luget (Jean-Marie-Philippe), en remplacement de M. Seguineau de Préval, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vie (Michel-Louis-Pierre), en remplacement de M. Arnould, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brun (Pierre-Francis), en remplacement de M. Le Vacon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Branet (Jacques-Jean-Raymond), chef d'escadrons à titre temporaire, en remplacement de M. Grignon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marzloff (André-Maurice-Jean), en remplacement de M. des Roches de Chassay, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ardisson (Maurice-Jean-François), en remplacement de M. de Cherge, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Guillaume de Sauville de La Presle (Jacques-Anne-Joseph-Marie), en remplacement de M. Delage de Luget, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Favre d'Echalens (Marie-Philippe), en remplacement de M. Vie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Petroyat (Marie-Jacques-Roland), en remplacement de M. Brun. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guery (René-Marcel,), en remplacement de M. Branet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coquart (Robert-Georges), en remplacement de M. Marzloff, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gaudry (Roger), en remplacement de M. Ardisson, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dario (Pierre-Louis Germain), en remplacement de M. Guérin de Vaux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Proust (Jacques), en remplacement de M. Boucher, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Primaux (Louis-Edouard), en remplacement de M. Regnard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gondicart (Vincent-Mathurin-Pierre-Marie), en remplacement de M. de Sampigny, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Faure (Jean-Eugène-Gustave), breveté parachutiste, en remplacement de M. Benoit, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gachassin (Raymond-Pierre-Jacques), en remplacement de M. de Niort, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roger (André-Henri-Stéphane), en remplacement de M. Liger, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Montousse (Jean-Barthélemy), en remplacement de M. Sarton du Jonchay, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dallez (Georges-Maurice), en remplacement de M. de Coux, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Potiron de Boisfleury (Jacques).

M. l'adjudant-chef Jonckeere (Emile-Ferdinand-Désiré).

M. l'aspirant Pouget de Nadaillac (Marcel-Jean-François).

Au grade de lieutenant nord-africain.

Les sous-lieutenants nord-africains :

MM. Ouarab ben Mohamed.

Mohamed ben Abdesselem ben Hadj Mohamed Cherkaoui.

Bourriche Yahia ben Hamed.

Mustapha ben Smael ben Hamou ou Raho.

Train.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef d'escadron Sarrazin (Michel-Charles-Henri-Alin), en remplacement de M. Montintin, promu. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Turlan (Jacques-André-Gabriel), en remplacement de M. Violet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Idée (Charles), en remplacement de M. Sarrazin. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Denis (André-Georges-Constant), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ravier (Georges-Simon-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lesourne (André-Fernand-Georges-Marius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jouanno (Eugène-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dartigeas (Arsène-Amédée), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Laville (Camille-Lucien), en remplacement de M. Nouque-Larrouy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pioche (Maurice-Louis-Lucien), en remplacement de M. Gillet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laureet (Robert), en remplacement de M. Cerbe, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marchand (Henry-Gabriel), en remplacement de M. Maiseray, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Haucades (Christian), en remplacement de M. Lucovich, retraité. — Maintenu

2e tour (choix). M. Condic (Louis-Pierre-Amédée), en remplacement de M. Millet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carol (Henri-Jean-François-Paul), en remplacement de M. Buisson, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Caude (Roland-Jules-Antoine), en remplacement de M. Lemercier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Durrieu (Lucien-Emile), en remplacement de M. Pignol, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté) M. Elissalde (Henri-Firmin), en remplacement de M. de Roffignac, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delatte (Ernest-Louis-Achille), en remplacement de M. Naas, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roumanet (Emile-Guy), en remplacement de M. Breger, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dorne (René-Henri), en remplacement de M. Pironon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fuchs (Léon-Robert), en remplacement de M. Prevot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Deconinck (Etienne-Noël), en remplacement de M. Daniel, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Denayrou (Marcel-Max-Pierre), en remplacement de M. Fontaine, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aubert (Ernest-Emile), en remplacement de M. Germain, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marulier (Jean-François-Nicolas), en remplacement de M. Lamy, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Desbrosse (Marcel-Henri), en remplacement de M. Le Clerc, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

MM. les aspirants Floch (Alain) et Le Jeal (Etienne).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 18 octobre 1948.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels :

M. Hure (Robert-Eugène (B. E. M.), en remplacement de M. Latarse, retraité. — Maintenu.

M. Duvoisin (Pierre-Claude-Marie-Louis) (B. E. M.), en remplacement de M. Trebous, retraité. — Maintenu.

M. Calmels (Pierre-Joseph-Marie) (B. E. M.), en remplacement de M. Masse, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron :

M. Le Lievre (Antoine-Jacques-Paul-Robert) (B. O. A.), en remplacement de M. Hure, promu. — Maintenu.

M. Cavaille (Jean), en remplacement de M. Duvoisin, promu. — Maintenu.

M. Lacau (Bernard-Pierre-Marie), en remplacement de M. Calmels, promu. — Maintenu.

M. de Guerre (Claude-Gaston) (B. O. B.), en remplacement de M. Dabadie, retraité. — Maintenu.

M. Puycouyoul (Lucien), en remplacement de M. Goutiefarde, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Tourret (Narcisse), en remplacement de M. Leliepvre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Louyot (Charles-Eugène), en remplacement de M. Cavaille, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Savin (Marc-André-Jean), en remplacement de M. Lacau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Brie (Jean-Raoul-Marie), en remplacement de M. de Guerre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Therel (Maurice-Joseph), en remplacement de M. Fouquenelle, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delherm de Novital (Jean-Raymond), en remplacement de M. Mast, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marchand (Jean-Emile-Marie), en remplacement de M. Queyroi, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jubert (Louis-Adolphe), en remplacement de M. Sire, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lagraula (Joseph-François-Alfred), en remplacement de M. Feyeux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Zeller (Léon-Marie-Paul), en remplacement de M. Gros, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Recasens (Léon-Georges-Julien), en remplacement de M. Gout, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dutholt (Pierre-Marie-Edmond-Adrien), B. P., en remplacement de M. Rigaud, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Delaunay (Raoul-Joseph), en remplacement de M. Tourret, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Couve (Fernand-Prosper-Augustin), en remplacement de M. Louyot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Larche (Pierre-Marie-Eugène), en remplacement de M. Savin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vaillant (André-Roger-Denis), en remplacement de M. de Brie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ferrier (Henri-André-Franck), en remplacement de M. Therel, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guidon (Gaston-Fernand), en remplacement de M. Delherm de Novital, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Levicl (Lionel-Léon-Jean), en remplacement de M. Marchand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ollier (René-Jacques), en remplacement de M. Jubert, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bernard (Paul-Félix), en remplacement de M. Lagraula, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ferrier (Jean-Antoine-Eugène), en remplacement de M. Zeller, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poirier (Raoul-Jean-Charles), en remplacement de M. Recasens, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bru (René-Julien-Elie), en remplacement de M. Dutholt, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ciffreo (Paul-Félix), en remplacement de M. Dumas, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sordoillet (Jacques-Adolphe), en remplacement de M. Poupel, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Flandrin (Henri-Georges), en remplacement de M. Job, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Libra (Georges-Emile), en remplacement de M. Hennebert, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cartoux (Elie-Paul), en remplacement de M. Rossignol, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Largeot (Lucien-Jean-René), en remplacement de M. Mengin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Neveu (Eugène-Paul-René), en remplacement de M. Dubocs, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lardry (Jean-Jules), en remplacement de M. Thomas, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Daspet (Louis), en remplacement de M. Durand, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Clairfond (Albert-Léon), en remplacement de M. François, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Stefani (Etienne), en remplacement de M. Chapot, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perais (Jacques-André-Charles), en remplacement de M. Berger, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Masson (Pierre).

Génie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

A. — ARME

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

M. Quere (Marcel-Noël), en remplacement de M. Renoux, retraité. — Maintenu.

M. Legendre (Henri-Alphonse), en remplacement de M. Olmi, retraité. — Maintenu.

M. Montagner (Robert-Pierre), breveté technique, en remplacement de M. Boyer, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Praquin (Jean-Georges-Henri), en remplacement de M. Quere, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rabeyrolles (Louis), en remplacement de M. Legendre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Eglin (Pierre-Louis-Marie), en remplacement de M. Montagner, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demerle (Pierre), en remplacement de M. Jouan, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Roy (Raymond-Eugène), en remplacement de M. Hervé, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lecerf (Georges-Vincent), en remplacement de M. Massacrier, changé d'arme. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perie (Jean), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Laporte (André-Jean), en remplacement de M. Garnier, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Faure (André-Antoine), en remplacement de M. Praquin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Garoby (Gilbert-Louis), capitaine à titre temporaire, en remplacement de M. Rabeyroles, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vaule (Pierre-André), en remplacement de M. Eglin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Darbois (Jean-Louis-Pierre-Gérard), en remplacement de M. Demerle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dardenne (Gabriel-Eugène), en remplacement de M. Le Roy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Burger (Fernand-Noël), en remplacement de M. Lecerf, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hotton (Roger-Jacques), en remplacement de M. Perie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Olegnier (René-Auguste), en remplacement de M. Laporte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dallet (Jacques-Pierre), en remplacement de M. de Feraudy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hovette (Bertrand-Clotaire), en remplacement de M. Pellctier, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Richard (Louis-Marie-Ernest), en remplacement de M. Magne, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brihaye (Roger-Georges), en remplacement de M. Berthier, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Blanc (Henri-Ferdinand), en remplacement de M. Soulier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arrieudebat (Pierre-Clément-André), capitaine à titre temporaire, en remplacement de M. Fouque, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rullier (Roger-Charles-Maurice), capitaine à titre temporaire, en remplacement de M. Caulier, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Dinant (Marc-Henri-Victor). — Maintenu.
Amesland (Robert-Pierre). — Maintenu.
Defleux (André). — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM. Carton (Roger-Victor-Raoul).
Prive (Georges).
Boeglin (Octave-Henri).

B. — SERVICE DES BATIMENTS

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Tajan (Georges-Louis), en remplacement de M. Chevalier, retraité. — Maintenu.

M. Jhean (Georges), en remplacement de M. Dupuis, retraité. — Maintenu.

CADRE DES ADJOINTS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Jaulent (Pierre), en remplacement de M. Pellier, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

4e tour (choix). M. le lieutenant Charpentier (André-Clément), en remplacement de M. Proxede, promu. — Maintenu.

C. — SERVICE DU MATÉRIEL

CADRE DES ADJOINTS

Au grade de capitaine.

4e tour (choix). M. le lieutenant Faure (Antoine-Alexandre), en remplacement de M. Reynaud, retraité. — Maintenu.

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Schott (Johanny-Marie-Eugène), breveté d'état-major, en remplacement de M. Merlin, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

M. Lochard (Jean-Charles), breveté technique, en remplacement de M. Schott, promu. — Maintenu.

M. Delamalmaison (Paul-Jean), breveté technique, en remplacement de M. Jouvenot, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Mercier (Pierre-Stanislas-Jean), en remplacement de M. Lochard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Parison (Armand-Paul-François), en remplacement de M. Delamalmaison, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cantoni (Joseph-Etienne-Marie), en remplacement de M. Chastang, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Devis (Paul-Pierre), en remplacement de M. Mercier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Weinis (André-Maurice-Charles), en remplacement de M. Parison, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duchemin (Jacques), en remplacement de M. Cantoni, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Caminade (Antoine-René), en remplacement de M. Brault, admis dans la gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coufleau (Maurice-Alcide-Gabriel-Marie), en remplacement de M. Schlosser, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Histrimont (Pierre-Henri-Ernest), en remplacement de M. Regnauld, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nicolas (Jacques-Ferdinand-Paul), observateur en avion, en remplacement de M. Simon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bleuze (Jacques-Charles), en remplacement de M. Daniel, décédé. — Maintenu.

Service du matériel.

SUBDIVISION TRANSMISSIONS

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de capitaine.

2e tour (choix). M. le lieutenant Gillot (Charles-Henri), en remplacement de M. Fourre, promu. — Maintenu.

Corps du matériel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

SUBDIVISION ARTILLERIE

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Trioche (René), en remplacement de M. Bourquard, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. de Lavenne de la Montoise (Pierr-Charles-Henri), en remplacement de M. Bruneaux, retraité. — Maintenu.

M. Chanteau (Pierre-Jean-Louis), en remplacement de M. Joyon, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

(Choix.) M. Prevost (Jean-Eudes-Marie), en remplacement de M. Soule de Lafont, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Voinier (Pierre-Marie-Joseph), en remplacement de M. Oehmichen, démissionnaire. — Maintenu.

(Choix.) M. Mallet (Jacques-Marie-Adolphe), breveté technique, en remplacement de M. Pradier, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Choix.) M. Huyaux (Maurice-Fernand-Louis), en remplacement de M. Lardry, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Grôult (Pierre-Albert), en remplacement de M. Obe, promu. — Maintenu

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Larroque (Pierre-Emilien), en remplacement de M. Vignes, classé hors cadres. — Maintenu.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Pellen (Adolphe-René), en remplacement de M. Begey, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Mosin (Arthur-Léonard), en remplacement de M. Pellen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Grosperrin (Julien-Maurice), en remplacement de M. Travers, décédé. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Thevenet (Vital-Alexandre), en remplacement de M. Oule, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Fort (Fernand-Edouard), en remplacement de M. Le Brun, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guérin (Maurice-Léon), en remplacement de M. Jolimoy, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chardon (Charles-Joseph-Antoine), en remplacement de M. Balin, retraité. — Maintenu.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Didon-Robin (Jean-Marie-Philibert), en remplacement de M. Bucquet, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Compain (Raymond-Léopold-Henri), en remplacement de M. Saint-Upéry, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Duvaux (Maurice-Eugène), en remplacement de M. Bourgoin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pech (Jean), en remplacement de M. Fleurance, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Bouzigues (André-Pierre-Prosper), en remplacement de M. Barre, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Gadat (Charles-Georges), en remplacement de M. Morel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Admirat (Raymond-Gilbert), en remplacement de M. Thiéry, promu. — Maintenu.

Service des fabrications d'armement.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

M. Besse (Louis-Charles), en remplacement de M. Fourniol, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

M. Prolte (Bernard-Charles-Léon-Stanislas), en remplacement de M. Besse, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

2e tour (choix). M. Lhéritier (Jacques-Jean-Louis-Michel), en remplacement de M. Touzard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Michaud (Roger), en remplacement de M. Michel, démissionnaire. — Maintenu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur de travaux d'armement en chef.

M. Massacrier (Jean-Marie-Frédéric), en remplacement de M. Gouye, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de travaux d'armement principal.

M. Meynieux (Jean-Baptiste-Victor), en remplacement de M. Millet, admis dans le corps des ingénieurs militaires. — Maintenu.

C. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. Baraton (Camille-Jules), en remplacement de M. Joly, promu. — Maintenu.

Service de santé.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Champouillon (Germain-Stéphane-Charles), en remplacement de M. Genet, retraité. — Maintenu.

M. Chainet (Paul-Joseph), en remplacement de M. Casabianca, retraité. — Maintenu.

M. Lacambre (Joseph-Henri-Pierre), en remplacement de M. Bourgeois, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Halter (Jean-Octave), en remplacement de M. Decrocq, retraité. — Maintenu.

M. Bru (Clément-Armand), en remplacement de M. Canis, retraité. — Maintenu.

M. Paleologue (Jean-Edgard-Marie), en remplacement de M. Mignot, retraité. — Maintenu.

M. Igert (Maurice-Antoine-André), en remplacement de M. Chevant, retraité. — Maintenu.

M. Protar (Marcel), en remplacement de M. Seilhan, retraité. — Maintenu.

M. Emond (Guy-François-Edouard), en remplacement de M. Champouillon, promu. — Maintenu.

M. Raymond (Pierre-Marie-Emile), en remplacement de M. Chainet, promu. — Maintenu.

M. Dhers (François), en remplacement de M. Lacambre, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Riviere (Pierre-Jean-Edouard), en remplacement de M. Duport, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Couadau (Michel-Etienne), en remplacement de M. Gatineau, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Calvet (Georges-Gabriel-Emmanuel), en remplacement de M. André, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Pelot (Gabriel-Joseph-Gustave), en remplacement de M. Detang, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Undreiner (Joseph), en remplacement de M. Gorsse, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Robet (Charles-Louis-Antoine-Marie), en remplacement de M. Harter, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Armengaud (Edmond-Aimé-Elie), en remplacement de M. Bru, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Madranges (Maurice-Eugène-Marcel), en remplacement de M. Paleologue, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Peiffer (Emile-Michel-Joseph-Etienne), en remplacement de M. Igert, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Nadaud (Jean), en remplacement de M. Protar, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Robine (Pierre-Désiré-Ernest-Jules), en remplacement de M. Emond, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Malard (Marie-Joseph-André), en remplacement de M. Riviere, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté.) M. Mathelie-Guinlet (Robert-Jean-Guy), en remplacement de M. Couadau, promu. — Figure au tableau d'avancement de 1948. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rongier (Paul-Jean), en remplacement de M. Calvet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gra (Eugène-Charles), en remplacement de M. Pelot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chatain (Jean-André), en remplacement de M. Undreiner, promu. — Figure au tableau d'avancement de 1948. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Amiot (Claude-Auguste-Louis), en remplacement de M. Robet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Isnard (Jean-Julien), en remplacement de M. Armengaud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rickard (Michel-Paul-Antoine-William), en remplacement de M. Madranges, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Daviet (Félix-Albert), en remplacement de M. Peiffer, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Hargous (André-Bertrand), en remplacement de M. Beau, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Dalibe (Laurent-Pierre), en remplacement de M. Guignard, retraité. — Maintenu.

Service vétérinaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Prévot (Bernard-Louis), en remplacement de M. Hanras, retraité. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

3e tour (ancienneté). M. le vétérinaire lieutenant Bosom (Georges), en remplacement de M. Capelle, décédé. — Maintenu.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Caut (Pierre-Auguste-Léon), en remplacement de M. Belorge, retraité. — Maintenu.

M. Andrieu (Valentin-Paul-Julien-Clément), en remplacement de M. Benoist, décédé. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Henry (Gaston-Marcel), en remplacement de M. Caut, promu. — Maintenu.

M. Lepine (Pierre-Fernand), en remplacement de M. Andrieu, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

Les intendants militaires adjoints:

M. Vitu (Marcel-François-Clément), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

M. Abric (Maurice-Elie-Philippe), en remplacement de M. Lepine, promu. — Maintenu.

M. Lauvray (Hubert-Joseph), en remplacement de M. Caldamaison, promu. — Maintenu.

M. Gouvin (Paul-Jean-François), en remplacement de M. Perles, promu. — Maintenu.

M. Tatard (Raymond-Léon-Auguste), en remplacement de M. Mourroux, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Français (Pierre-Frédéric), en remplacement de M. Arnoult, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

Les capitaines d'administration:

M. Monge (Isidore-Eugène-Raoul), en remplacement de M. Boissie, retraité. — Maintenu.

M. Pigeon (Marius-François), en remplacement de M. François, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Leguen (Léon-Jules), en remplacement de M. Crimier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Husson (Gaston-René), en remplacement de M. Pigeon, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Lignot (Pierre-Louis), en remplacement de M. Leca, retraité.

4e tour (choix). Dupin (Léonce), en remplacement de M. Duquesnay, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chancenotte (Pierre-Edouard-René), en remplacement de M. Durrieu, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barthet (Louis-Fernand), en remplacement de M. Gilbert, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Cour (François-Philémon-Pierre), en remplacement de M. Lebret, retraité. — Maintenu.

Cadre des chanceliers.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Carrere (Fernand-Léon-Jules), en remplacement de M. Favie, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Faivre (André-Laurent-Joseph), en remplacement de M. Hecquet, promu. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de commandant.

M. le capitaine Boitte (Antoine-Martial), en remplacement de M. Delmau, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Grassiet (Jean-François), en remplacement de M. Boitte, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Lapprand (Gaston-Edouard), en remplacement de M. Chanal, retraité. — Maintenu.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Veiniere (Georges-Gustave), en remplacement de M. Lebrot, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Boucher (Camille), en remplacement de M. Bocqueho, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pannekoucke (Henri-Jules-Paul), en remplacement de M. Bergeron, retraité. — Maintenu.

Cadre des officiers des affaires militaires musulmanes.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de commandant.

M. le capitaine Massa (Charles-André), en remplacement de M. Bendaoud, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Girard-Reydet (Robert-Joseph), en remplacement de M. Lutheau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Saint-Gratien (Paul), en remplacement de M. Lagaillarde, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 11 octobre 1948.)

MM. Lartigue (Yvon-Auguste-Louis).
Vidal-Castel (Ghislain-Henri).

(Pour prendre rang du 13 octobre 1948.)

MM. Perfetti (Mathieu).
Jugue (Paulin-Auguste).

(Pour prendre rang du 15 octobre 1948.)

M. Jarrou (Robert-Jean).

Recrutement et statistique.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Berling (Michel-Louis), en remplacement de M. Kerdal, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

2e tour (choix). M. le capitaine Benoit (Augustin-Bruno), en remplacement de M. Berling, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. le capitaine Taffin (Pierre-Emile), en remplacement de M. Delattre, retraité. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1918.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Gavouyère (Joseph-Marie-Jean-Maurice), en remplacement de M. Bourdet, retraité. — Maintenu.

M. Lacomme (Jean-Octave-Léon), en remplacement de M. Carbillet, retraité. — Maintenu.

M. Husson (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bachetta, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

M. Coffinier (Pierre-Maurice-Jean-Marie), en remplacement de M. Gavouyère, promu. — Maintenu.

M. Viguie (Maurice-Honoré), en remplacement de M. Lacomme, promu. — Maintenu.

M. Pariset (Jean-Eugène), en remplacement de M. Paris de Bollardière, promu. — Maintenu.

M. Louvet (Robert-Victor-Lucien), en remplacement de M. Fourmachat, retraité. — Maintenu.

M. Berdel (Louis-Ferdinand), en remplacement de M. Bornadi, décédé. — Maintenu.

M. Whitehouse (Jean-Issac-Claude), en remplacement de M. Pradier, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Dubois (Roger-Henri), en remplacement de M. Coffinier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gasnault (Amédée-Gustave), en remplacement de M. Viguie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lafosse (Charles-Jean-Henri), en remplacement de M. Pariset, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Trinquier (Roger-Paul), en remplacement de M. Louvet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Zucconi (Nicolas), en remplacement de M. Berdel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lacombe (André-Baptiste-Julien-Marius), en remplacement de M. Whitehouse, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bozon (Marcel), en remplacement de M. Deleplanque, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Elie (Roger-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Bouilloc, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brun (Henri-Joseph-Jean-Marie), en remplacement de M. Perrier, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Luquet (Charles-Jean-Alfred), en remplacement de M. Lacroix, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Poupard (Fernand-Isidore), en remplacement de M. Beyssen, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Kerhoas (Jean-Edmond-Marie), en remplacement de M. Corneloup, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Alberny (Félicien-Louis-Pierre), en remplacement de M. Marchesseau, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Verdier (Yves-Albert-Louis-Eugène), en remplacement de M. Le Corre, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Azens (Henri-Albert-Jean-Louis), en remplacement de M. Cartier, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Orsini (André), en remplacement de M. Dubois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Muffragi (Jean-René), en remplacement de M. Gasnault, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carbillet (François-Marie-Ferdinand), en remplacement de M. Lafosse, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Granger (Yves-Alain-Joseph-Jean), en remplacement de M. Trinquier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maurier (Auguste-François), en remplacement de M. Zucconie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mortneau (Jacques-Yves-Jean), en remplacement de M. Lacombe, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fontaine (Emile-Charles-Sylvain), en remplacement de M. Bozon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Andriot (Lucien-Georges), en remplacement de M. Elie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Huet (Georges-René-Charles), en remplacement de M. Brun, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boissière (Jean-Marie-Pierre-Paul), en remplacement de M. Luquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maret (Pierre-Michel-Jules), en remplacement de M. Poupard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Charette de la Contrie (Marin-Henri-Gérard-Marie), en remplacement de M. Kerhoas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aussure (Roger), en remplacement de M. Alberny, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Kirsch (Henri-André), en remplacement de M. Verdier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bastiand (Lucien-Jean-Constant), en remplacement de M. Nicolas, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Beroud (Joseph-Clovis), en remplacement de M. Vieillard, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lesecq (René-Maurice), en remplacement de M. Deguffroy, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Melot (Robert-Henri-Marie-Charles), en remplacement de M. Le Borgne, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Herbin (Pierre-Rémi-Vital), en remplacement de M. Pastre, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourrat (Augustin-Jean), en remplacement de M. de Coetlogon, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Suant (Jacques-Raymond), en remplacement de M. Faucon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ligier de Laprade (Marie-Maurice), en remplacement de M. Bourlon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rognant (Albert-Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. Gendre, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gilbin (Jean-Pol-Cyrille), en remplacement de M. Deldyck, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Maistre (Yves-Marie-Léon-André-Marc), en remplacement de M. Caris, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gautier (André-Ernest), en remplacement de M. de Farcy de Villedubois, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Caudron de Cauquereaumont (Georges-Charles-Marie), en remplacement de M. Quemener, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Garrigues (André-Marie-Jean), en remplacement de M. Huntziger, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Naudou (Jean-François-Aristide-Pierre), en remplacement de M. Evrard, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Giroux (François-Jules-Marie), en remplacement de M. Roquelet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hermand (Pierre-Abel), en remplacement de M. Azens, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lemal (Raymond-André-Georges), en remplacement de M. Pedinelli, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Masson (Jean-Pierre-Louis-Michel), en remplacement de M. Pagot, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Jean (Henri-René-Joseph),
Casteres (Louis-Joseph),
de Mirman (François),
Foulquier (Alexis),
Gasset (Raymond),
Gueyer (Claude),
Gasset (Jacques),
Ferrandi (Jean),
Berthelin (Egmont),
Broin (Raoul),
Bataille (Michel).

Au grade de sous-lieutenant.

Les aspirants:

MM. Vetillard (Julien-Victor),
Petitjean (Joseph-Paul),
Danel (Roger-Eugène),
Cacen (François),
Malaganne (André-Pierre-Julien).

Les adjudants-chefs:

MM. Ayrolles (Antonin-Zinon),
Treuthard (René-Jules),
Morlon (Adrien-Henri),
Nicolai (Ange-Toussaint),
Cruciani (Louis).

AUTOCHTONES

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Nguyen Van Vy.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Rabotavao (Edouard) et Dovan Lon.

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

MM. Pham Ngoc Thuyen,
Phan Van Chon,
Deo Van Thuc,
Ha Trong Tin.

M. l'adjudant Nguyen Huu Tuy.

Artillerie.

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Boullier (Louis-Marie-Charles), en remplacement de M. Nguyen Van Xuan, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Vaillant (Guy-Albert-Germain), en remplacement de M. Boullier, promu. — Maintenu.

M. Vatinelle (Roger-Alexandre-Frédéric-Marcel), en remplacement de M. Vernet, promu. — Maintenu.

M. Vaillant (Paul-Adolphe-René), en remplacement de M. Janin, promu. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Giordano (Pierre-Joseph-Ange), en remplacement de M. Vaillant, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tartaroli (Henri), en remplacement de M. Vatinelle, promu. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Basset (Gabriel-Fernand-Emile), en remplacement de M. Secretain, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Germaix (René-Marcel-Paul), en remplacement de M. Vincent, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Alphonse-Clément-Lucien-Louis), en remplacement de M. Duhaumont, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Mensch (André-Jean-Honoré), en remplacement de M. Giordano, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Monteil (Marcel-Antoine-François), en remplacement de M. Tartaroli, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Poupault (Maurice-Georges), en remplacement de M. Basset, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Olivier (Jean), en remplacement de M. Germaix, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rouge (Francis-Michel-Georges), en remplacement de M. Voisin, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lambœuf (Bernard-Marie-André), en remplacement de M. Trichet, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Santini (Joseph-Antoine), en remplacement de M. Bechet de Balan, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Savelli (François), en remplacement de M. Turckheim, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Labelle (Jean-Charles), en remplacement de M. Guyon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Girard (Roger-Joseph-André), en remplacement de M. Cheve, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Froitier (Paul-Toussaint), en remplacement de M. Bernard, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vlaisloir (Gérard-Robert), en remplacement de M. Tetelin, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Jouve (Louis-Léon-Fernand).
Nussard (Robert).
Vignesoult (Pierre-Marius-François).
Pradier (Robert).
Souille (Christian-Daniel-Léon).

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Le Huche (Michel-Emmanuel-Joseph).

M. l'adjudant-chef Tristsch (Marcel-François-Léonce).

Santé.

MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Garcin (Georges-Raymond), en remplacement de M. Assali, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Castelbon (Paul-Victor-André), en remplacement de M. Garcin, promu. — Maintenu.

M. Franceschini (Joseph-Pierre-François), en remplacement de M. Robin, retraité. — Maintenu.

M. Destribats (Louis-Charles-Marie-Jean), en remplacement de M. Membrat, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Le Hénaff (Alain-Armand-Georges-Marie), en remplacement de M. Castelbou, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Veyre (Paul), en remplacement de M. Franceschini, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lemoine (Robert-Jean), en remplacement de M. Destribats, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Lostalot de Bachoue (Jacques-Albert-Félix), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perrin (Paul-Pierre), en remplacement de M. Carel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Leclère (Roland-Jules-Lucien), en remplacement de M. Lageat, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1948.)

(Application de l'article 36 de l'ordonnance du 18 mars 1838.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin lieutenant Desnos (Jacques), en remplacement de M. Duthil, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1948.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Pere (Marcel-Pierre), en remplacement de M. Le Hénaff, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Keller (Robert-René), en remplacement de M. Veyre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Garrigues (René-Jean-Siméon-Marie), en remplacement de M. Lemoine, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barbie (Yves-Jean), en remplacement de M. de Lostalot de Bachoue, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Franco (Roger-Joseph-Marius), en remplacement de M. Perrin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bertet (Pierre-Philippe-Victor-Eugène), en remplacement de M. Leclère, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vigan (Claude-Louis-Jean), en remplacement de M. Brun, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rey (Aimé-Jean-Laurent), en remplacement de M. Buttin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Soubre-Père (Faustin-Alfred-Charles), en remplacement de M. Roussel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chariol (Pierre-Yves), en remplacement de M. Goudin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gelis (Gildas-Jean-Maurice), en remplacement de M. Casile, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Genis (René), en remplacement de M. Boussier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Heckenroth (François-Marie-Alfred), en remplacement de M. Chabeuf, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Garrigue (Sébastien-Etienne), en remplacement de M. Pelon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Beretti (Jean-Baptiste-Victor), en remplacement de M. Coudurier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Francou (Jacques-Marie-Joseph), en remplacement de M. Courtel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Henand (François-Michel), en remplacement de M. Lauret, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Miletto (Guy-Marie-Louis), en remplacement de M. Brunies, promu. — Maintenu.

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIER DE L'ARMEE

Service de santé.

A. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine.

2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Fesquet (Georges-Louis-Henri), en remplacement de M. Prigent, retraité. — Maintenu.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

2e tour (choix). M. le lieutenant Pougel (André), en remplacement de M. Pinatel, retraité. — Maintenu.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. l'intendant militaire de 3e classe Terrasson (Henri), en remplacement de M. Besse, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

M. l'intendant adjoint Somon (Philippe-Jean-Marie), en remplacement de M. Terrasson, promu. — Maintenu

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

M. l'adjudant-chef Desaintjean (William-Léon-Virgile).

Chancellerie.

Au grade de capitaine.

2e tour (choix). M. le lieutenant Cougombles (Georges-Pierre), en remplacement de M. Fabre, retraité. — Maintenu.

Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Perrin (Charles-Albert), ouvrier d'Etat, en remplacement de M. Bonnet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Colin (Georges-Paul), ouvrier d'Etat, en remplacement de M. Vinel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tuffery (Henri-Pierre-Jean), ouvrier d'Etat, en remplacement de M. Gallet, retraité. — Maintenu.

Services administratifs des corps de troupe.

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'adjudant-chef Debos (René-François).

Décret du 26 octobre 1948 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret en date du 26 octobre 1948, sont promus à titre définitif, pour prendre rang du 26 octobre 1948:

ARMÉE ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

Les aspirants

MM. Lesueur (Florentin).
Galmiche (Henri-Marius).
Jacquot (Albert-Guislain).
Audrain (Emile-Léon-Marie).
Autrou (René).
Maréchal (Pierre-Jean-Félix).
Beaurel (Albert).
Bacus (Pierre-Bernard-Louis).
de Cours de Saint-Gervasy (Pierre-Louis).
Maire (Michel-Alexandre).
Carayol (Hubert).
Pegliasco (Dominique).

Arme blindée et cavalerie.

Les aspirants :

MM. Goulard (Christian),
Myre (Gilbert-Désiré),
Gérard (Guy-Joseph),
Guinet (Paul-Antoine),
Claquin (Emile),
Terrie (Jacques-Robert),
Bergeugnoux (René-Eugène),
Giron (Gabriel-Charles),
Mathian (Michel-Jean),
Thouvenot (Hubert),
Cuzin (Georges).

Artillerie.

Les aspirants :

MM. Chantrot (Lucien),
Claviez (Pierre-Oscar),
Borrat (Jean-Joseph-Sylvestre),
Demange (André-Antoine-Marcel),
Grisey (Jean-Edouard-Charles-Alexis),
Brailly (Serge),
Langevin (Henri-Auguste-Léon),
Castela (Bernard-Jean),
Foucault (Robert),
Santucci (Dominique-Hyacinthe).

Train.

MM. les aspirants Cuzin (André) et Casalta (Pierre).

Génie.

ARME

Les aspirants :

MM. Garrouste (Pierre-Georges),
Rieu (Paul-Henri-Victor).

Transmissions.

ARME

M. l'aspirant Chaumel (Robert-Pierre).

Matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Les aspirants :

MM. Martin-Berne (Fernand-Gaston),
Bouveret (Maurice-Lucien),
Deneufeglise (Marius).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Les aspirants :

MM. Laumonnier (Fernand),
Pecqueux (Jean-Eugène-Auguste-Henri),
Le Gueu (Henri-Louis).

Service de santé.

MM. les aspirants Brelt (Jean) et Nys (Albert-Achille).

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. l'aspirant Gobard (Pierre-Jean).

Cadre des adjoints des corps de troupe.

M. l'aspirant Metreau (Raymond).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Les aspirants :

MM. Mathey (Paul-Léon),
Preost (Michel),
Martini (Charles-André),
Bourdon (Marcel-Jules),
Chenu (Gaston-Henri-Léon),
Cretet (Léon-Ferdinand),
Guérin (Robert-Jules-Marie-Joseph),
Dandrau (Jean-Marie-Paul),
Carrère (Gabriel).

AUTOCHTONES

M. Adama (Ouenda).

Artillerie.

M. l'aspirant Pinelli (Gabriel).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CADRE TECHNIQUE

M. l'aspirant David (Gustave).

Décret du 25 octobre 1948 portant attribution de commandements (armée de mer).

Par décret en date du 26 octobre 1948, les capitaines de vaisseau désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants :

M. Jubelin (A.-M.-J.), du porte-avions *Arromanches*.

M. Mornu (L.-P.-A.), du porte-avions *Dixmude*.

Décret portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1948 : page 9818, 1re colonne, au lieu de : « Vonarb (Charles) », lire : « Vonard (Charles) » ; 2e colonne, au lieu de : « Gazebielle (Claude) », lire : « Cazebielle (Claude) ».

Remise de débet.

Par arrêté du 30 avril 1948, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Donval, domiciliée au Lanic en Camaret (Finistère), de la somme de 8.000 F dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de solde.

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. l'agent technique de l'aéronautique Gate (Georges) est maintenu en position de service détaché pour une durée de deux ans, à compter du 1er décembre 1947, auprès de l'office national d'études et de recherches aéronautiques pour y exercer les fonctions d'ingénieur d'essais au laboratoire de combustion.

Comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté en date du 12 octobre 1948, ont été désignés en qualité de membres suppléants du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques :

M. l'ingénieur militaire en chef de l'air Gerardin, suppléant de M. le général de division aérienne Guyot, directeur technique et industriel de l'aéronautique, membre titulaire.

M. l'ingénieur militaire en chef du génie maritime Wanner, suppléant de M. l'ingénieur général de l'air Decros, membre titulaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Création d'une section permanente au sein du conseil d'administration de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 23 juillet 1926 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la bibliothèque nationale et universitaire, et notamment le titre IV (art. 8 à 17) relatif au conseil d'administration ;

Vu les délibérations du conseil d'administration dans sa séance du 13 juin 1946,

Arrête :

Art. 1er. — Dans l'intervalle de ses réunions, le conseil d'administration est représenté par une section permanente ainsi composée :

Le président ;
Le directeur des bibliothèques ou son représentant ;
Le recteur de l'académie de Strasbourg ;
Le vice-président du conseil de l'université de Strasbourg ;
L'administrateur, le bibliothécaire représentant le personnel ;
Le secrétaire de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Art. 2. — La section permanente a pour mission :

a) De préparer les travaux du conseil ;
b) De délibérer en cas d'urgence, sur l'acceptation des dons ou legs devant faire l'objet d'un décret d'acceptation ou de refus ;
c) D'examiner les demandes de virement ou d'ouverture de crédits reconnus nécessaires en cours d'années.

Art. 3. — Le directeur des bibliothèques de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 octobre 1948.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des bibliothèques de France,
JULIEN CAIN.

Nomination de membres extraordinaires du comité consultatif des universités.

Par arrêté du 13 octobre 1948, sont nommés membres extraordinaires du comité consultatif des universités pour toutes les questions de leur compétence qui figurent à l'ordre du jour de la session d'octobre 1948, les professeurs ci-dessous désignés :

Division de la médecine.

MM.
Brumpt, professeur à la faculté de Paris.
Forster, professeur à la faculté de Strasbourg.
Lucien, professeur à la faculté de Nancy.
Mathieu, professeur à la faculté de Paris.
Raynaud, professeur à la faculté d'Alger.

Division des sciences.

MM.
Bosler, professeur à la faculté de Marseille.
Mauguin, professeur à la faculté de Paris.

Division des lettres.

MM.
Blanchard, professeur à la faculté de Grenoble.
Dimoff, professeur à la faculté de Nancy.
Frappier, professeur à la faculté de Strasbourg.
Mornet, professeur à la faculté de Paris.
Sorre, professeur à la faculté de Paris.
Marouzeau, professeur à la faculté de Paris.

Est nommé membre du bureau de la division des lettres, en remplacement de M. Gernet, appelé à d'autres fonctions, M. Renouard, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 octobre 1948, Mme Gartmann, née Chaumien (Simone), commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe à l'administration centrale, est placée en disponibilité pour raison de santé, pour une durée d'un mois, à compter du 16 juillet 1948.

Durant cette période, l'intéressée percevra la moitié de son traitement d'activité et la totalité des suppléments pour charges de famille, mais elle cessera d'acquérir des droits à l'avancement et à la retraite.

Education physique.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Rul (René), professeur d'éducation physique supérieure, 1re classe, cadre supérieur, à la direction régionale de l'éducation physique supérieure pour l'académie de Paris, est placé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre des finances et des affaires économiques en qualité de directeur des études à l'école nationale d'assurances (institut du Conservatoire national des arts et métiers) et vice-président du conseil national des assurances.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Joigneau (Pierre), professeur d'éducation physique (6e classe cadre normal, 2e catégorie) au C. E. P. de Troyes, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 22 octobre 1948, Mme Barthas, née Abadie, maîtresse d'éducation physique de 5e classe du cadre normal, 2e catégorie, est placée pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères en qualité de maîtresse d'éducation physique au lycée de Tunis.

Par arrêté du 22 octobre 1948, Mme Joigneau, née Roquefère, professeur d'éducation physique de 6e classe du cadre normal, 2e catégorie, est placée, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères en qualité de professeur d'éducation physique au lycée d'Oujda (Maroc).

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 20 septembre 1948, la maîtrise de conférences d'histoire moderne de la faculté des lettres de l'université de Grenoble est transformée en maîtrise de conférences de géographie.

M. Derruau, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé maître de conférences de géographie à la faculté des lettres de l'université de Grenoble, à titre provisoire, pour un an, à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 19 août 1948, M. Gurvitch, professeur à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, est nommé à l'emploi de maître de conférences de sociologie à la faculté des lettres de l'université de Paris (en remplacement de M. A. Bayet, retraité) et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté en date du 21 octobre 1948, sont nommés à l'école normale supérieure de Saint-Cloud, à compter du 1er octobre 1948:

Assistant au laboratoire de physique.

M. Gauvenet (André), professeur de collège (6e classe, 2e catégorie, cadre normal), en remplacement de M. Poisson.

Assistant au laboratoire de chimie.

M. Maetz (Jean), professeur d'école normale (5e classe), en remplacement de M. Schaal.

Assistant au laboratoire de sciences naturelles.

M. Schaal (Jean), professeur de collège (5e classe, 2e catégorie), en remplacement de M. Mercier.

Enseignement technique.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Noël (Robert), rédacteur principal d'inspection de l'enseignement technique pour l'académie de Paris (4e classe), est placé en service détaché et mis à la disposition de l'inspection principale de l'enseignement technique, à Paris, en vue d'exercer les fonctions de sous-économe de centre d'apprentissage, pour une période d'un an, à compter du 1er décembre 1947.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'ordonnance no 45-2188 du 24 octobre 1945 portant création de l'aéroport de Paris;

Vu le décret no 47-11 du 4 janvier 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette ordonnance, notamment en ses articles 2, 3, 4 et 5,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil d'administration de l'aéroport de Paris:

1o *Les représentants des intérêts de l'Etat ci-après désignés.*

M. Ch. de Levis-Mirepoix, inspecteur général de l'aviation civile.

M. Emile Vivier, conseiller de l'Union française, commandant du cadre de réserve de l'armée de l'air.

M. Louis Netter, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Henry Ingrand, commissaire général au tourisme.

M. Suard, conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

M. le général Guyot, directeur technique et industriel au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

M. le lieutenant-colonel de l'armée de l'air Touret.

M. Brunschwig, chef du service central de l'inspection générale des services administratifs du ministère de l'intérieur.

M. Prothin, directeur général de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction.

M. Masrevery, administrateur au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

M. Peyrot, sous-directeur à la direction générale des postes.

2o *Les représentants des collectivités ci-après désignés.*

M. Vergnolles, conseiller municipal de Paris.

M. Marillier, conseiller général de la Seine.

M. Midol, député, maire d'Athis-Mons (Seine-et-Oise).

M. Bamberger, président de la chambre de commerce de Versailles.

M. Truille, membre secrétaire de la chambre de commerce de Paris.

M. Louis Couhé, directeur honoraire de l'aviation civile.

M. Ottensooser, président du syndicat national des transporteurs aériens.

M. Ziegler, directeur général de la compagnie nationale Air France.

Art. 2. — Les représentants du personnel non désignés à l'article ci-dessus feront l'objet d'un prochain arrêté.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1948.

CHRISTIAN PINEAU.

Décret du 19 octobre 1948 portant nomination du président et du vice-président du conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'ordonnance no 45-2188 du 24 octobre 1945 portant création de l'aéroport de Paris;

Vu le décret no 47-11 du 4 janvier 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette ordonnance;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1948 nommant les membres du conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — M. Louis Couhé, directeur honoraire de l'aviation civile, est nommé président du conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Art. 2. — M. Emile Vivier est nommé vice-président du conseil d'administration de l'aéroport de Paris.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Désignation de rapporteurs auprès du conseil supérieur des transports.

Par arrêtés des 21 septembre et 7 octobre 1948, ont été désignés comme rapporteurs auprès du conseil supérieur des transports:

MM.
Odent, maître des requêtes au conseil d'Etat.
Desprès, maître des requêtes au conseil d'Etat.
Saramite, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Hamelin, auditeur à la cour des comptes.
Rogez, inspecteur des finances.
Miot, inspecteur des finances.
Malet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Doumenc, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Paoli, ingénieur des ponts et chaussées.
Maurel, contrôleur général des transports.
Munier, inspecteur principal des transports.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Pailler (Antoine), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), est mis, sur sa demande, à la disposition du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Saint-Gérand-le-Puy, en vue d'assurer la direction des travaux de construction du réseau et ensuite celle de l'exploitation.

L'intéressé sera placé dans la situation de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 14 avril 1948.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Thiebaut (André), ingénieur des travaux publics d l'Etat de 1re classe, en service détaché au près de la préfecture de la Marne, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du 22 octobre 1948, M. Theron (Emile), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 4e classe, en service détaché auprès de la ville de Tulle, est maintenu dans la même situation pour cinq ans, en vue d'occuper les fonctions d'ingénieur directeur des services techniques.

L'effet de cette disposition remontera au 16 avril 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur MEFDX 21/47 spécial », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur type SNC 25/47 », construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « moteurs 28 a ou b, 47, types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construits par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas être supérieure à 0,5 mm;

2° Le joint aux passages des câbles dans les buses d'entrées devra être assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm;

3° Dans le cas où une seule entrée de câble sera utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par le bouchon prévu à cet effet.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur MENUX 28 b/47 », construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, sont agréés pour l'emploi dans les mines grisouteuses les « moteurs 33 a ou b, 47, types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construits par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur 6 CV — 2870 t/minute, spécial, type MENDX 21/47 », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et ses logements ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrée de câble d'un type agréé.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur MEVB 40 b/47 », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

L'arbre moteur et son logement dans les paliers;

L'axe de relevage des balais et son logement,

ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée devra être assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour l'emploi dans les mines grisouteuses le « moteur MEVD 40 b/47 », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur MEVD 30 b/47 », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint du passage du câble dans l'entrée sera assuré par une coulée de matière isolante sur une hauteur d'au moins 25 mm.

Par arrêté en date du 19 octobre 1948, sont agréés pour l'emploi dans les mines grisouteuses les « moteurs 30 b/47 types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY », construits par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne doit pas dépasser 0,5 mm;

2° Le joint au passage du câble dans l'entrée sera assuré par une coulée de manière isolante d'au moins 25 mm de hauteur.

Mise en application obligatoire d'une norme française.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble l'ordonnance subséquente maintenant provisoirement en application l'acte dit loi du 24 mai 1941 relatif à la normalisation, et l'acte dit décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation, et en particulier les articles 2, 13 et 20 dudit décret;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 1947 portant homologation, à la date du 30 juin 1947, de la norme française NF T 62-001: « Corps gras; suifs et graisses animales »;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrêtent:

Art. 1er. — A dater de la parution du présent arrêté, les spécifications de la norme française NF T 62-001: « Corps gras: suifs et graisses animales » sont obligatoirement applicables à toute transaction relative à des suifs et à des graisses animales pour les qualités suivantes:

B. — Qualités raffinables.
C. — Qualités industrielles.

Art. 2. — Pour les qualités correspondant à la rubrique A: « Qualités directement comestibles », il est toléré à titre transitoire, jusqu'au rétablissement des conditions économiques normales, que l'acidité pour le premier jus, première qualité, excède la limite de 0,8 p. 100 fixée par la norme, sans toutefois dépasser 1 p. 100.

Art. 3. — La tolérance prévue à l'article 2 n'est pas applicable aux produits importés, qui doivent satisfaire au minimum à toutes les spécifications de la norme française T 62-001.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
MAURICE EIRHARD.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EIRHARD.

Centre national de la cinématographie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 octobre 1948: page 10070, 3e colonne, au lieu de: « les prévisions de recettes du budget du centre national de la cinématographie », lire: « les prévisions de recettes et de dépenses du budget du centre national de la cinématographie ».

Conseil de l'ordre du Mérite artisanal.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 11 juin 1948 portant création de l'ordre du Mérite artisanal;

Vu les décrets des 31 juillet 1948 et du 8 octobre 1948 modifiant l'article 10 du décret du 11 juin 1948 modifiant la composition du conseil de l'ordre;

Vu l'arrêté du 25 juin 1948 nommant les membres du conseil de l'ordre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommées membres du conseil de l'ordre du Mérite artisanal, les personnes dont les noms suivent:

Le directeur de l'administration générale.
Le chef du service juridique et financier.
M. Roger Schwob, inspecteur général de l'industrie et du commerce.
M. Robert Mesnil, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat au commerce, en remplacement de M. Désiré Arnaud.

Art. 2. — Le chef du service technique de l'artisanat au secrétariat d'Etat au commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

JULES-JULIEN.

Comité de la régie des mines de la Sarre.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 47-2437 du 31 décembre 1947 relatif à l'organisation de la régie des mines de la Sarre, et notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 6 février 1948 portant nomination des membres du comité de la régie,

Arrête:

Art. 1er. — M. Villadier, directeur adjoint du Trésor, est désigné en qualité de membre du comité de la régie des mines de la Sarre, en remplacement de M. Walter.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Remise de débet.

Par arrêté interministériel en date du 14 octobre 1948, il a été fait remise à M. Lacour (Emile), demeurant à Strasbourg, de la moitié de la somme de 28.167 F et intérêts y afférents, mis à sa charge pour trop-perçu sur émoluments.

Conseil supérieur de la chasse.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet desquelles est maintenu provisoirement en application l'acte dit loi du 28 juin 1941 relative à l'organisation de la chasse, complétée par l'acte dit loi du 27 décembre 1941;

Vu l'article 2 de l'acte dit loi du 28 juin 1941 fixant à sept le nombre de personnalités appartenant aux milieux cynégétiques qui sont appelées à faire partie du conseil supérieur de la chasse;

Vu l'arrêté du 20 juin 1947 relatif à l'organisation nationale de la représentation des chasseurs;

Vu l'avis du congrès national des présidents des fédérations départementales des chasseurs du 2 juin 1948 sur les modalités de représentation des fédérations départementales des chasseurs au sein du conseil supérieur de la chasse et sur la durée du mandat des membres de celui-ci;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé dans les groupes cynégétiques et sur la proposition du directeur général des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au conseil supérieur de la chasse pour la période du 1er septembre 1948 au 1er septembre 1949:

MM.
Bejot, président de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Oise.
Guillmot, président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin.
Le Marie, président de la fédération départementale des chasseurs de la Mayenne.
Parcellier, président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne.
Perreaudin, président de la fédération départementale des chasseurs des Bouches-du-Rhône.
Soisson, président de la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme.
Verzier, président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône.

Art. 2. — Sont nommés membres adjoints du conseil supérieur de la chasse.

MM.
De Bernard, président de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher.
Boudenne, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aude.
Calary de La Rousserie, président de la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze.
Clement, président de la fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle.
Huguet du Lorin, président de la fédération départementale des chasseurs de la Vendée.
Murat, président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne.
Roquette, président de la fédération départementale des chasseurs du Nord.
Rouland, président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère.
De Thoury, président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre.

Art. 3. — Sont en outre appelés à siéger au conseil supérieur de la chasse, à titre consultatif, en qualité d'experts spécialisés des questions cynégétiques:

MM.
De Champchevrier, président de la fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire.
Ducrocq, président du conseil international de la chasse.
Le Conte, président de la cour des comptes, honoraire.
De Tinguy du Pouët, conseiller d'Etat honoraire.
Verdeille, conseiller de la République.

Art. 4. — Le directeur général des eaux et forêts, président du conseil supérieur de la chasse, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 octobre 1948.

Pour le ministre de l'agriculture
et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Services vétérinaires.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 4 octobre 1948:

M. Dournel (Jean), directeur des services vétérinaires, détaché à l'administration centrale, est affecté à la direction des services vétérinaires du département de la Somme.

M. Mathieu (Edouard), directeur des services vétérinaires de la Haute-Loire, est affecté à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

M. Hantz (Henri), vétérinaire sanitaire d'Etat de l'Allier, est affecté dans le département de la Haute-Loire.

Ces mutations, prononcées d'office et dans l'intérêt du service, prennent effet à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêtés en date du 4 octobre 1948, ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948 et promus aux classes et échelons ci-après les fonctionnaires des services sanitaires vétérinaires ci-dessous désignés:

INSPECTEURS GÉNÉRAUX

Au 2e échelon de la 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
M. Merle.

DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

A la 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
MM. Fabre, Faucheux, Nicouleau.

(A compter du 1er juillet 1948.)
M. Augereau.

A la 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
MM. Robert, Dufour, Barnier.

(A compter du 1er juillet 1948.)
MM. Delaunay, Rousseau, Pillon, Coulomb, Senthille.

A la 3e classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
MM. Mathieu, Courtade.

(A compter du 1er juillet 1948.)
M. Eychenne.

VÉTÉRINAIRES SANITAIRES D'ETAT

A la 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
M. Chambonnet.

(A compter du 1er juillet 1948.)
M. Sacre.

A la 3e classe.

(A compter du 1er janvier 1948.)
M. Train.

(A compter du 1er juillet 1948.)
M. Aubert.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 26 octobre 1948 reportant au mois de novembre l'ouverture de la seconde session ordinaire annuelle de l'assemblée représentative des établissements français dans l'Inde en 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative dans les établissements français dans l'Inde, notamment en son article 24;

Vu le décret du 6 août 1948 reportant au mois d'octobre l'ouverture de la seconde session ordinaire annuelle de l'assemblée représentative des établissements français dans l'Inde en 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret susvisé du 6 août 1948 est abrogé.

Art. 2. — A titre exceptionnel, la seconde session ordinaire annuelle de l'assemblée représentative des établissements français dans l'Inde s'ouvrira en 1948 dans le courant du mois de novembre.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, ainsi qu'au *Journal officiel* des établissements français dans l'Inde, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Remise de débet.

Par arrêté du 27 août 1948, il est fait remise gracieuse de la somme restant due par l'adjudant-chef Lacave, actuellement décédé, soit 51.411 F, sur un trop-perçu de solde résultant de l'application du décret du 21 février 1944.

Nombre d'ingénieurs élèves et élèves réguliers à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1948-1949.

Par arrêté du 20 octobre 1948, le nombre total maximum d'élèves à admettre à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale pour l'année scolaire 1948-1949, tant en qualité d'ingénieurs élèves qu'en qualité d'élèves réguliers, a été fixé à quarante-cinq.

Le nombre maximum des ingénieurs élèves a été fixé à trente et un.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 octobre 1948, M. Gaston (Georges), agrégé d'espagnol, proviseur de 1re classe du cadre supérieur, directeur de l'inspection publique en Tunisie, est nommé, pour compter du 6 octobre 1948, inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, par permutation avec M. Paye (Lucien), agrégé des lettres.

Par arrêté du 22 octobre 1948, Mme Jener (Hélène), commis de 3e classe d'ordre et de comptabilité de l'administration centrale de la France d'outre-mer, est détachée au Dahomey, pour une période de trente mois, à compter du 1er juillet 1948, en qualité de secrétaire au bureau des affaires politiques.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, M. Lhuillier (Jean), directeur des laboratoires de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 27 septembre 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir auprès de l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques.

Les retenues de 6 p. 100 auxquelles est astreint M. Lhuillier au profit de la caisse intercoloniale des retraites, et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenu envers le même organisme l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, M. Pacilly (Bernard), ingénieur principal de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une troisième période de six mois, à compter du 1er octobre 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Les retenues de 6 p. 100 auxquelles est astreint M. Pacilly au profit de la caisse intercoloniale des retraites, et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenue envers le même organisme la caisse centrale de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, les dispositions de l'arrêté n° 245 du 15 février 1945 portant rétrogradation de M. Coste (René), ingénieur hors classe des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies, ont été et demeurent rapportées.

La situation administrative de M. Coste a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur de 1re classe, le 1er janvier 1941.
Ingénieur hors classe, le 1er janvier 1943.
Reclassé dans le nouveau cadre de l'agriculture aux colonies avec le grade d'ingénieur principal de 2e classe, pour compter du 6 avril 1946 (1 an d'ancienneté civile conservée).
Promu ingénieur principal de 1re classe au 1er juillet 1947 (rappel de services militaires conservés: 26 jours).

Ce reclassement ne comporte pas de rappel de traitement.

Chemins de fer coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 octobre 1948, l'arrêté n° 305 du 24 février 1947 portant intégration de M. Grosmaire (Léopold) dans le cadre général des chemins de fer coloniaux, pour compter du 1er janvier 1946, au grade de sous-chef de dépôt, échelle 1, échelon 8, avec ancienneté conservée de 7 ans 8 mois 27 jours et bonification d'ancienneté pour services militaires, néant, a été modifié comme suit:

« M. Grosmaire a été intégré dans le cadre général des chemins de fer coloniaux, pour compter du 1er janvier 1946, au grade de sous-chef de dépôt, échelle 1, échelon 8, avec ancienneté conservée de 1 an et bonification d'ancienneté pour services militaires de 6 ans 8 mois 27 jours ».

L'arrêté n° 315 du 24 février 1947 portant avancement de M. Grosmaire au chevron 1 de l'échelle 1, pour compter du 1er janvier 1946, avec ancienneté conservée, néant, et rappels pour services militaires conservés, néant, a été modifié comme suit:

« M. Grosmaire a été promu au chevron 1 de l'échelle 1, pour compter du 1er janvier 1946, avec ancienneté civile épuisée et rappels pour services militaires conservés de 5 ans 8 mois 27 jours ».

Infirmières coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 octobre 1948, Mlle Debrie (Nicole-Anne-Marie) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter du jour de la convocation au port d'embarquement.

Ports et rades des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 octobre 1948, l'arrêté n° 716 du 31 mai 1948 susvisé a été modifié comme suit:

« M. Vuillemin (Humbert), capitaine de port de 3e classe à titre précaire des ports et rades des colonies, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une durée de deux ans, à compter du 21 juin 1948 ».

Sages-femmes coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 octobre 1948, Mlle Morand (Madeleine-Marie-Amélie) est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter du jour de la convocation au port d'embarquement.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, M. Vernet (Robert), ingénieur des arts et manufactures, a été nommé, sur titres, ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire des travaux publics des colonies, pour compter de la veille de son embarquement.

M. Vernet a été affecté à l'Afrique occidentale française.

Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 octobre 1948, l'article 1er de l'arrêté n° 1203 du 8 septembre 1948 a été abrogé et remplacé par l'article suivant:

« M. Lescanne (Maurice), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, est, pour compter du 1er juillet 1948, classé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies, au grade d'ingénieur principal de 1re classe après 3 ans des travaux publics des colonies.

Il conserve à cette date une ancienneté civile de 8 ans 3 mois 17 jours.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Caisse de secours de la société métallurgique et minière Nord-Africaine (METNA), nos 91-95, 33, boulevard Hippolyte-Giraud, à Oran.

DÉPARTEMENT D'ALGER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Mutuelle des agents des services du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre du département d'Alger, n° 90-147, à Alger.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Société mutualiste de la Société nouvelle des établissements Decauville aîné, n° 59-2526, à Marquette-lez-Lille (Nord).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Amicale Raoul-Gomane, n° 59-2527, à Lille (Nord), hôtel de ville.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Société mutualiste d'entreprises Delfortrie, Castrique et Stalars, n° 59-2528, à Haubourdin (Nord), 7, chemin du Halage.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Caisse de prévoyance et de solidarité de l'Auto-Décor, n° 87-253, à Limoges (Haute-Vienne), 13, rue Boileau.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des Vignerons, n° 71-51, à Saint-Mard-de-Vaux, avec la société mutualiste dite De Saint-Nicolas, n° 71-172, à Saint-Jean-de-Vaux.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Mutuelle de l'hôpital Laribboisière, n° 75-3374, à Paris, avec la société mutualiste dite Société de prévoyance et de solidarité du personnel des hôpitaux de Paris, n° 75-349, à Paris.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

Des ouvriers charpentiers, menuisiers, charrons et similaires employés aux aciéries de la marine, n° 42-255, à Saint-Chamond (Loire);

La Mutuelle forézienne, n° 42-457, à Saint-Chamond (Loire);

L'Africaine saint-chamonaise, n° 42-458, à Saint-Chamond (Loire),

avec la société mutualiste dite Union des ouvriers chaudronniers et mécaniciens du canton de Saint-Chamond, n° 42-194, à Saint-Chamond (Loire), qui s'appellera désormais Mutuelle forézienne du canton de Saint-Chamond, n° 42-194, à Saint-Chamond (Loire).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Saint-Sébastien, n° 66-226, à Saint-André (Pyrénées-Orientales), avec la société mutualiste dite Saint-André, n° 66-20, à Saint-André (Pyrénées-Orientales).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Solidarité estageloise, n° 66-265, à Estagel (Pyrénées-Orientales), avec la société mutualiste dite La Fraternité, n° 66-72, à Estagel (Pyrénées-Orientales).

DÉPARTEMENT DU VAR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Union italienne, n° 83-458, à Cuers (Var), avec La Fraternelle, n° 83-73, à Cuers (Var).

DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 21 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Solidarité amicale des tabacs, n° 31-121, à Toulouse (Haute-Garonne), avec la société mutualiste dite Mutuelle des tabacs et des allumettes, n° 75-4260, à Paris.

Modification de l'arrêté du 11 février 1946 portant création de caisses de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale, notamment les articles 2, 4 et 70;

Vu le décret du 10 février 1946 portant règlement d'administration publique et fixant les premières mesures d'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, notamment les articles 13 et 16;

Vu l'arrêté du 11 février 1946 portant création des caisses de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 11 février 1946 est modifié comme suit:

. . . . . .

« 2e caisse. — Circonscription: toute la presqu'île entre Rhône et Saône jusqu'au département de l'Ain au Nord, plus les communes de Couzon, Curis, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Albigny ».

. . . . . .

« 5e caisse. — Circonscription: 5e arrondissement de Lyon et partie rurale du département à l'Ouest de la Saône et du Rhône, moins les communes de Couzon, Curis, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Albigny ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1948.

DANIEL MAYER.

Fraction des cotisations d'allocations familiales affectée à l'action sanitaire et sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 38,

Arrête:

Art. 1er. — § 1er. — Sur les cotisations d'allocations familiales versées pour le compte des salariés ou assimilés, sont effectués les prélèvements suivants:

0,25 p. 100 des cotisations, au profit du compte d'action sanitaire et sociale de la caisse nationale de sécurité sociale;

3,5 p. 100 des prestations légales servies par la caisse aux salariés, au profit du compte d'action sanitaire et sociale de la caisse.

§ 2. — Sur les cotisations d'allocations familiales versées par les travailleurs indépendants et les employeurs, sont effectués les prélèvements suivants:

0,1 p. 100 des cotisations, au profit du compte d'action sanitaire et sociale de la caisse nationale de sécurité sociale;

2 p. 100 des prestations légales servies par la caisse aux travailleurs indépendants et employeurs, au profit du compte d'action sanitaire et sociale de la caisse.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux cotisations encaissées et aux prestations payées du 1er octobre au 31 décembre 1948.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 octobre 1948.

DANIEL MAYER.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 20 août 1948, il a été mis fin au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer, à compter du 1er janvier 1948, de MM. Cornu, Leburgue, Nicolaï et Rouquie, inspecteurs du travail.

Ces fonctionnaires, réintégrés dans leur cadre d'origine, ont été maintenus en service à la Guyane française, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion.

Par le même arrêté, les agents des cadres locaux des services de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre dans les départements d'outre-mer ont été intégrés, à compter du 1er janvier 1948, dans le cadre normal métropolitain des services correspondants de la manière suivante:

Guadeloupe.

M. Beziat, en qualité d'inspecteur du travail de 1re classe (ancienneté dans la classe: 1er janvier 1948).

M. Hilaric, en qualité de commis principal de 1re classe (ancienneté dans la classe: 1er juillet 1946).

M. Bazile, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe: 1er juillet 1947).

M. Damase, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe: 2 novembre 1947).

M. Laine, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe. 2 novembre 1947).

M. Macces, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe: 2 novembre 1947).

M. Martial, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe: 2 novembre 1947).

M. Merlin, en qualité de commis de 2e classe (ancienneté dans la classe: 2 novembre 1947).

M. Rinaldo, en qualité de commis de 3e classe (ancienneté dans la classe: 26 novembre 1947).

Mlle Larifla, en qualité de dactylographe de 3e classe (ancienneté dans la classe: 1er septembre 1947).

Mlle Toly, en qualité de dactylographe de 3e classe (ancienneté dans la classe: 1er septembre 1947).

M. Carrière, en qualité d'agent de complément de 5e classe (ancienneté dans la classe: 11 octobre 1947).

Martinique.

Mme Lavigne (M.-A.), en qualité de commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) (ancienneté dans la classe: 1er janvier 1947).

Mlle Lavigne (J.), en qualité de commis principal hors classe (ancienneté dans la classe: 1er janvier 1948).

M. Bana, en qualité d'agent de complément de 4e classe (ancienneté dans la classe: 5 janvier 1946).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Article unique. — Est nommé, à dater du 1er octobre 1948:

Chef adjoint de cabinet.

M. Georges Chauvet, précédemment attaché de cabinet.

Fait à Paris, le 15 octobre 1948.

PIERRE SCHNEITER.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 octobre 1948, les dispositions de l'arrêté du 27 mai 1947 portant intégration dans le cadre provisoire des agents supérieurs de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population sont rapportées en tant qu'elles concernent M. Siroux (Raymond).

M. Siroux est intégré dans le corps des administrateurs civils en qualité d'administrateur civil de 1re classe, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Suppression de la station de garde maritime de l'île Molène et rétablissement de celle de Palavas.

Par arrêté du 19 octobre 1948, la station de garde maritime de l'île Molène a été supprimée et la station de garde maritime de Palavas a été rétablie.

Cabinet du ministre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1948: page 9343, 1re colonne, 8e et 9e ligne, au lieu de: « Sont nommés au cabinet du ministre de la marine marchande », lire: « Sont nommés, à compter du 12 septembre 1948, au cabinet du ministre de la marine marchande ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Erratum

au compte rendu in extenso de la 2e séance du 26 août 1948.

Loyers (L. 1258).

Page 6310, 3e colonne, article 13 *bis*, 3e alinéa (1°), avant-dernière ligne, lire: « ...ou cesser leur fonction pour... ».

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Avis aux artistes graveurs relatif à la frappe d'une médaille pour l'Assemblée de l'Union française.

Une médaille en argent va être frappée pour l'Assemblée de l'Union française.

A cet effet, un concours est organisé entre les artistes graveurs pour la présentation de maquettes.

Tous renseignements seront donnés au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles, Versailles (Seine-et-Oise).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Suisse.

Il est ouvert à destination de la Suisse les contingents de bois suivants, à valoir sur l'accord commercial 1948-1949:

Sciages de chêne.....	5.000 tonnes.
Sciages de noyer.....	1.000 —

Les demandes d'autorisation d'exportation relatives à ces contingents devront être déposées dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, à l'office des changes (sous-direction des licences), 9, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e).

Ces demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées:

1° D'une copie du contrat passé avec l'acheteur étranger donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° De deux factures *pro forma* rappelant cette spécification;

3° D'un certificat délivré depuis moins de trois mois par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis des textes régissant le matériau bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires pour gager un emprunt complémentaire à contracter par la ville de Clermont-Ferrand.

La mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées au profit de la ville de Clermont-Ferrand par le décret du 16 mars 1948 pour gager un emprunt complémentaire de cette ville est autorisée à dater du 1er novembre 1948.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision F 111, du 21 octobre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels portant classement des huiles d'amandes et de noyaux dans la liste des produits réglementés.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1941, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945, portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril 1947, 3 septembre 1947, 31 mars, 31 juillet, 14 août 1948 et du 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — Dans la limite des quantités mises à la disposition du répartiteur après entente entre le secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement et le ministère de l'industrie et du commerce, les huiles d'amandes et de noyaux (n° 146 M du tarif douanier) sont retirées de la liste des produits contrôlés annexés à la décision F. 61 susvisée où elles figuraient sous la rubrique: « Position du tarif douanier: Ex. 110 A: Huiles fixes pures ». Elles sont classées dans la catégorie des produits réglementés et sont soumises, de ce fait, aux articles 8 et 9 de ladite décision.

Art. 2. — En plus de la tenue d'une comptabilité-matière prévue à l'article 9 de la décision F. 61 les importateurs ou producteurs des produits visés à l'article 1er devront remplir, comme par le passé, les questionnaires statistiques qui leur seront envoyés en application de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le répartiteur délégué de la branche des corps gras industriels,
BUTRÉ.

Le directeur des industries chimiques.
ROUGER.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 10 SEPTEMBRE 1948

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

EN LIQUIDATION

Obligations de 1.000 F de 1880.

Selon l'amortissement prévu des 1.200.000 obligations de cet emprunt, 9.670 obligations ont été appelées au remboursement par 1.000 F à partir du 10 octobre 1948; la liste des numéros ci-après désigne les obligations remboursables dans la tranche des 115.399 titres créés et mis en circulation.

99, 315, 430, 525, 716, 792, 900, 995—1192, 219, 293, 298, 332, 533, 612, 650, 712, 802, 964, 991—2224, 238, 815, 906—3376, 454, 589, 661, 715, 781, 923—4183, 202, 292, 441, 525, 641, 689, 690, 716, 819, 860, 911, 958, 959—5081, 106, 408, 627, 637, 712, 823, 847, 887—6005, 125, 140, 287, 959—7051, 161, 169, 175, 226, 302, 454, 610, 615, 997—8218, 323, 346, 480, 611, 755, 772, 880—9001, 97, 448, 716, 743, 814, 871, 911—10250, 470, 637, 744, 839—11007, 42, 107, 257, 373, 613, 696, 911, 916—12000, 49, 317, 322, 585, 764, 806, 807, 870, 913, 954, 988—13340, 342, 347, 442, 574, 807, 820, 842—14040, 47, 106, 487, 529, 592, 680, 770, 918—15044, 167, 200, 325, 391, 467, 750—16065, 249, 301, 448, 834, 885, 947—17309, 538, 674, 705, 759, 931—18094, 215, 240, 713—19230, 457, 677, 852, 994—20227, 280, 372, 402, 461, 726, 871—21000, 234, 328, 652, 685, 758, 795, 812, 873, 874, 988, 995—22209, 317, 400, 425, 942, 956—23040, 459, 522, 571, 787, 834, 915—24105, 416, 446, 517, 551, 586, 611, 703, 735, 780, 820—25050, 254, 302, 556, 606, 722, 737, 850—26012, 71, 390, 494, 922—27036, 77, 217, 493, 643, 809, 937—28421, 610, 648—29049, 259, 271, 325, 410, 843—30019, 101, 318, 506, 602, 827, 846—31075, 211, 292, 709, 752, 783, 785, 818, 876, 882, 988—32233, 763, 825, 935—33009, 396, 562, 622, 676, 782, 770, 909—34108, 218, 342, 369, 371, 566, 602, 983—35259, 275, 302, 307, 399, 433, 455, 479, 554, 614, 945, 986—36367, 442, 460, 537, 649, 675, 767—37005, 340, 433, 592, 737, 763, 902, 927, 942—38130, 343, 392, 868, 873—39222, 365, 379, 538, 587, 744, 760, 802—40258, 300,621, 921—41073, 140, 191, 261, 356, 578, 627, 740, 916, 993—42111, 297, 429, 451, 549, 608, 690, 827, 953—43158, 322, 397, 416, 708, 783, 510, 662, 784, 787, 826, 998—45063, 144, 167, 310, 337, 420, 491, 553, 637, 662—46043, 133, 305, 692, 883, 957—47050, 77, 83, 194, 201, 291, 319, 409, 513, 563, 661, 884—48069, 161, 240, 380, 416, 435, 441, 693, 712, 806, 912, 964—49163, 343, 367, 692—50171, 174, 359, 417, 484, 536, 540, 807, 919—51073, 86, 131, 135, 252, 332, 916, 955—52158, 191, 198, 275, 280—53045, 50, 477, 651, 973—54256, 292, 387, 473, 513, 530, 570, 676, 726, 800, 944—55020, 168, 481, 899, 970—56005, 306, 336, 390, 479, 513, 706—57040, 570, 589, 725, 833, 884—58122, 224, 230, 460, 484, 506, 549, 642, 647, 703—59020, 120, 128, 154, 312, 440, 463, 568, 587, 860, 823—60039, 57, 71, 158, 178, 383, 911, 955—61050, 59, 120, 179, 254, 477, 685, 732, 776, 801, 810, 923—62128, 254, 262, 483, 625, 775, 935—63148, 179, 251, 475, 477, 839, 951—64115, 155, 173, 407, 428, 440, 461, 546, 722, 802, 953—65080, 188, 189, 234, 485, 786, 902—66155, 241, 336, 629, 712, 904—67075, 280, 333, 580, 732, 742, 753, 760, 974—68025, 107, 192, 282, 333, 430, 843, 919—69012, 113, 225, 301, 744.

70041, 120, 162, 439, 466, 463, 476, 761, 886—71037, 181, 529, 556, 680, 817, 833, 836, 968—72245, 455, 835, 849, 851, 873—73082, 129, 133, 386, 468, 483, 823, 913, 948, 955, 982—74000, 93, 101, 197, 203, 212, 269, 467, 473, 500, 507, 548, 677, 763—75065, 130, 166, 214, 263, 388, 404, 469—76000, 98, 255, 344, 390, 598—77007, 282, 350, 409—78162, 183, 409, 578—79069, 329, 419, 566, 630, 659, 690, 730, 787—80013, 377, 590, 629, 676, 905—81103, 218, 220, 259, 285, 483, 673, 778, 784, 867—82075, 119, 132, 658, 670, 727, 745, 819—83152, 799, 858, 932—84087, 104, 490, 611, 680, 741, 850—85248, 285, 320—86148, 477, 518, 904—87065, 227, 335, 359, 383, 556, 585, 692, 770, 925—88017, 146, 153, 312, 331, 468, 469, 617, 697—89026, 78, 98, 112, 133, 240, 300, 654, 800, 918, 925—90120, 189, 460, 483, 492, 497, 587, 941—91142, 194, 277, 349, 544, 579, 660, 781, 870—92199, 302, 303, 714, 720, 818, 860, 916, 954, 996—93402, 430, 757—94005, 220, 375, 415, 450, 596, 650—95002, 250, 256, 294, 389, 475, 497, 511, 530, 970—96443, 458, 794, 813, 838, 911—97211, 260, 401, 572—98147, 567, 579, 744, 787, 846, 862—99096, 370, 394, 413, 464, 584, 700, 755—100124, 146, 241, 302, 372, 528, 587, 842, 934—101055, 83, 88, 770, 775, 852—102021, 26, 48, 141, 232, 328, 407, 487, 541, 695, 840, 859, 861—103012, 66, 191, 209, 499, 525, 526, 594, 653, 825, 863, 961, 980—104037, 127, 143, 408, 671, 721, 884—105434, 582, 762, 834, 846—106030, 116, 241, 274, 281, 283, 295, 643, 654, 932—107008, 84, 172, 310, 438, 616, 709, 738, 911, 938, 948, 980—108067, 143, 203, 422, 454, 470, 573, 602, 670, 844—109030, 76, 295, 326, 376, 606—110227, 246, 272, 539, 614, 680, 695, 916, 927, 954—111373, 378, 714, 718, 764, 900, 927—112096, 278, 419, 432, 441, 563—113119, 343, 459, 509, 783—114202, 357, 386, 404, 569, 602, 629, 667—115156, 174, 190, 429, 668, 745, 796, 912—116016, 274, 292, 349, 666, 727, 848—117071, 85, 409, 426, 429, 656, 682, 849, 862, 911—118116, 129, 236, 376, 445, 462, 479, 500, 540, 552, 842—119307, 461, 602, 713, 725, 942—120043, 155, 161, 312, 526, 539, 789, 933, 946—121031, 56, 305, 333, 390, 485, 582, 595, 872, 993—122140, 354, 445, 578, 619, 671, 711, 719, 894, 956—123030, 373, 456, 479, 507, 554, 756, 862, 942—124055, 153, 198, 412, 619, 776, 817—125033, 129, 363, 398, 800, 835, 900—126070, 240, 246, 374, 501, 544, 603, 630, 707, 782, 894—127004, 255, 257, 456, 487, 552, 559, 673, 688—128028, 29, 69, 141, 166, 431, 528, 537, 634, 878, 934, 971, 982—129346, 383, 486, 626, 718, 843, 946—130138, 206, 679, 817, 953, 982—131009, 133, 522, 592, 596, 716, 732, 902, 910, 981—132078, 120, 253, 465, 694, 769, 917—133045, 473, 481, 553, 575, 604, 807, 865—134033, 101, 178, 324, 790, 915—135016, 22, 45, 64, 258, 294, 384, 418, 485, 621, 680, 853, 902—136070, 561, 568, 816, 860—137083, 160, 211, 292, 453, 480, 495, 508, 514, 780, 975—138187, 242, 311, 414, 420, 499, 509, 693, 779, 802—139032, 258, 368, 512, 672, 734, 994—140068, 301, 362, 491, 534, 573, 613, 639, 868, 977—141031, 67, 212, 528, 637, 729, 787, 901—142070, 325, 364, 403, 426, 518, 647, 892, 905, 964—143070, 378, 421, 449, 465, 695, 808, 832, 911, 958—144074, 154, 229, 240, 329, 426, 469, 635, 788, 789—145283, 336, 357, 387.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 10 octobre 1948 au prix net de 844 F.

TIRAGES DU 22 SEPTEMBRE 1948

Obligations foncières de 500 F 3 0/0 1883.

18.312 obligations ont été appelées au remboursement au pair:

1111 à 512—11411 à 512—21411 à 512—31411 à 512—41411 à 512—51411 à 512—61411 à 512—71411 à 512—81411 à 512—91411 à 512—101411 à 512—111411 à 512—121411 à 512—131411 à 512—141411 à 512—151411 à 512—161411 à 512—171411 à 512—181411 à 512—191411 à 512—201411 à 512—211411 à 512—221411 à 512—231411 à 512—241411 à 512—251411 à 512—261411 à 512—271411 à 512—281411 à 512—291411 à 512—301411 à 512—311411 à 512—321411 à 512—331411 à 512—341411 à 512—351411 à 512—361411 à 512—371411 à 512—381411 à 512—391411 à 512—401411 à 512—411411 à 512—421411 à 512—431411 à 512—441411 à 512—451411 à 512—461411 à 512—471411 à 512—481411 à 512—491411 à 512—501411 à 512—511411 à 512—521411 à 512—531411 à 512—541411 à 511—551411 à 511—561411 à 511—571411 à 511—581411 à 511—591411 à 511—601411 à 512—611411 à 512—621411 à 512—631411 à 511—641411 à 512—651411 à 512—661411 à 512—671411 à 512—681411 à 512—691411 à 512—701411 à 512—711411 à 512—721411 à 512—731411 à 512—741411 à 512—751411 à 512—761411 à 512—771411 à 512—781411 à 512—791411 à 512—801411 à 512—811411 à 512—821411 à 512—831411 à 512—841411 à 512—851411 à 512—861411 à 512—871411 à 512—881411 à 512—891411 à 512—901411 à 512—911411 à 512—921411 à 512—931411 à 512—941411 à 512—951411 à 512—961411 à 512—971411 à 512—981411 à 512—991411 à 512—1001411 à 512—1011411 à 512—1021411 à 512—1031411 à 512—1041411 à 512—1051411 à 512—1061411 à 512—1071411 à 512—1081411 à 512—1091411 à 512-1101411 à 512-1111411 à 512—1121411 à 512—1131411 à 512—1141411 à 511—1151411 à 511—1161411 à 511—1171411 à 511—1181411 à 511—1191411 à 511—1201411 à 512—1211411 à 512—1221411 à 512—1231411 à 512—1241411 à 512—1251411 à 512—1261411 à 512—1271411 à 512—1281411 à 512—1291411 à 512—1301411 à 512—1311411 à 512—1321411 à 512—1331411 à 512—1341411 à 512—1351411 à 512—1361411 à 512—1371411 à 512—1381411 à 512—1391411 à 512—1401411 à 512—1411411 à 512—1421411 à 512—1431411 à 512—1441411 à 512—1451411 à 512—1461411 à 512—1471411 à 512—1481411 à 512—1491411 à 512—1501411 à 512—1511411 à 512 — 1521411 à 512—1531411 à 512—1541411 à 512—1551411 à 512—1561411 à 512—1571411 à 512—1581411 à 512—1591411 à 512—1601411 à 512—1611411 à 512—1621411 à 512—1631411 à 512—1641411 à 512—1651411 à 512—1661411 à 512—1671411 à 512—1681411 à 512—1691411 à 512—1704411 à 512—1711411 à 512—1721411 à 512—1731411 à 512—1741411 à 511—1751411 à 511—1761411 à 511—1774411 à 511—1781411 à 511—1791411 à 511.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er janvier 1949 au prix net de 449 F

Liste générale des obligations foncières 1883 sorties à des tirages antérieurs et restant à rembourser (numéros restant à rembourser et séries de numéros dans lesquelles il reste des titres à rembourser)

153—154—3348 à 891—4427—5813 à 826—2745 à 765—7779 à 821—8780 à 841—8891 à 901—9431—13819 à 681—14225—14265—15804 à 817—16903—17742 à 765—1778 à 815—18790 à 847—18866—18880—23815 à 842—24183 à 222—24590—24591—25790 à 806—26863—27755 à 767—27775 à 813—28779 à 826—28885 à 890—32005—33836—34444—35848—36033—36949—37742—37782 à 839—38152—38782 à 813—38890 à 890—42147—43826 à 896—44178—44216—45774 à 836—46880—47744 à 766—47781 à 844—48728 à 843—48899—53822 à 893—54117 à 123—54178—54179—54442—54443—54533 à 538—54596—54608—55792 à 849—56886—57742 à 755—57777 à 828—58787 à 825—58886 à 898—63813 à 863—64535 à 537—64600—65799 à 820—67743 à 766—67776 à 845—68779 à 847—68880 à 898—73811 à 891—74206—74535 à 538—75834—75838—77741 à 767—77775 à 843—78782 à 841—83948 à 895—84183 à 190—84591—85820—85836—87742 à 766—87775 à 845—89637 à 648—88778 à 847—88896—88897—93813 à 859—94182 à 197—94261—94586 à 600—95772 à 845—96893—97742 à 767—97782 à 841—98786 à 841—98883 à 898—101935—103829 à 888—104186 à 237—104543—104603—104604—105698—105811—105821—106963—106970—107745 à 767—107775 à 835—108778 à 843—108900—113850 à 891—114178 à 234—114329—114541—116878 à 920—117742 à 767—117793 à 841—118790 à 847—118900—123811 à 692—124619—124644—126959—127745 à 754—127776 à 838—128908 à 840—128889 à 900—132021—133819 à 891—134218 à 227—134577—134597—135768 à 803—136863 à 867—137743 à 760—137777 à 843—138801 à 846—138892 à 903.

140995—143857 à 893—144199—144237—144303—144391—145783 à 835—147745 à 762—147815 à 845—148779 à 842—148882 à 902—153812 à 873—154182 à 202—154468—155801 à 833—156367 à 919—157742 à 761—257777 à 834—158788 à 841—159887 à 902—163825 à 889—164179—164234—164264—164265—165763 à 781—166982—166989—167742 à 767—167777 à 845—168778 à 846—168892 à 898—173811 à 898—174178 à 217—174456—174559 à 607—175487—175779 à 840—176886 à 888—176956—177750 à 767—177775 à 845—176794 à 837—178882 à 903—182033—182811 à 897—181182—181227—184557 à 609—185769 à 833—186874—187742 à 763—187788 à 835—188842 à 840—188886 à 903—193855—193870—194223—194267—194559 à 606—195765 à 845—196865 à 908—197716 à 767—197777 à 843—198778 à 837—198899—198901—199762—203854 à 897—204106 à 426—205487—205765—205845—207746 à 766—207777 à 831—208377—208789 à 847—208886 à 890—213821 à 855—214177 à 224—214422 à 433—214590—215712—215774 à 841—217788 à 845—218649—218843—218899—218901—223824 à 885—224260—226943—227743 à 765—227776 à 844—228792 à 847—228881 à 890—233822 à 891—234205 à 224—234263—234531—234600—235781—235818—236994—237746 à 765—237776 à 845—238778 à 833—238886 à 898—243889—243890—244199 à 209—244429—244546—244586—244589—245197—245773 à 798—246963—247775 à 840—248789 à 844—248883 à 902—253863 à 890—254241 à 245—254261 à 263—255638—255639—255814 à 846—256882—257028—257742 à 764—257777 à 842—258780 à 847—258881—258892—260676—263831 à 849—264205—264441 à 443—264607—265781 à 834—267063—267741 à 758—267775 à 844—268382—268787 à 828—268890 à 902—273811 à 897—274242—274262—274589—274607—275778 à 842—276988—277742 à 767—277810 à 844—279778 à 843—278896 à 898—282005 à 016—283820—284180 à 231.

285791 à 819—287742 à 767—287775 à 840—288780 à 843—288895—292166 à 169—293833 à 886—294176—294177—294563—295774 à 835—296941 à 950—296988—297742 à 744—297775 à 843—298790 à 842—298880 à 899—303818 à 891—304226—304407—304563—304593—305801—306967—306981—307743 à 767—307803 à 843—308460 à 163—308780 à 789—308880—308881—313826 à 895—314208—314264—314437—315788 à 798—317746 à 762—317776 à 835—318794 à 803—318897 à 902—323816 à 859—324195 à 214—324261—324262—325713—325765 à 830—326915—327750 à 765—327775 à 846—328778 à 841—328880 à 902—330966—333826 à 882—334232—334265 à 268—334571—335768 à 847—336881 à 893—336985—336986—337744 à 757—337776 à 841—338470—338781 à 846—338883 à 902—343812 à 887—344196—344267—345766 à 848—347742 à 767—347779 à 844—348474—348785 à 847—348889 à 900—353811 à 891—354185—354186—355890 à 837—356911—356930 à 944—356991—357743 à 767—357775 à 837—358779 à 850—362032—362033—365771 à 844—366962 à 990—367743 à 763—367775 à 845—368781 à 838—368900—370079—370088—372173—372181—373818 à 896—374200—374232—374268—374585 à 546—375770 à 834—376895 à 898—377744 à 765—377791 à 840—378786 à 843—378890 à 894—834203 à 244—384596 à 609—386887 à 920—387747 à 752—387780 à 834—388493—388787—388880 à 888—397754 à 767—397775 à 776—398780 à 846—403821 à 845—404195 à 235—404567—405765 à 819—407742 à 767—407784 à 836—408778 à 834—408884 à 901—411997—413853 à 868—414461—417765 à 767—417790—417806—418649—418844 à 846—418901—421988—423815 à 818—424207 à 243—424430 à 439.

425460—425461—425828 à 844—426867—427766—427775 à 804—428129—428784 à 805—428900—428901—432127—432163—433823 à 895—434171—434172—434195 à 226—434151 à 453—434535—435786 à 790—436931—436982—437742 à 752—437784 à 845—438164—438650—438778 à 847—438880—443839 à 843—447775 à 782—448788 à 804—448884 à 901—453834 à 896—454179 à 223—455628—455765 à 806—457746 à 765—457777 à 842—458489 à 497—458789 à 811—463719—463846 à 890—464179 à 208—464567 à 603—465765 à 807—467747 à 759—467779 à 845—468783 à 830—468880 à 899—473842 à 898—474392—474109—474584 à 606—475781—475804—476990 à 902—477743 à 751—477781 à 801—478502—478503—478778 à 844—483842 à 874—484183—481524 à 536—488843 à 847—488890 à 898—493851 à 862—494440—494441—494586 à 591—495768 à 805—497742 à 755—497781 à 838—498389—498778 à 843—498881 à 901—503816 à 877—504194 à 228—504430 à 447—504541 à 545—505800 à 835—507779 à 842—508778 à 846—508890 à 900—513829 à 857—514542—516869—516978—517758 à 763—517776 à 843—518791 à 841—518886 à 897—523813 à 898—525769 à 840—526941 à 953—527746 à 767—527775 à 844—528808 à 830—530962—533813 à 889—534397—534559—535774 à 813—536885—536920 à 965—536998—536999—537747 à 760—537775 à 826—538798 à 844—544218 à 216—544260 à 269—544399 à 434—544535—545804 à 838—546873 à 876—547752—547753—547775 à 794—548785 à 845—548883 à 898—552172—553822 à 830—554539 à 543—554609—555711—555781 à 848—557755 à 758—557775 à 840—558778 à 839—558880 à 901—563848 à 895—564568—564572—565775 à 841—567745 à 754—567778 à 846—568778 à 816.

571930 à 932—573820 à 849—574183 à 210—574111—574412—574579 à 604—577745 à 767—577781 à 835—578783 à 837—583814—583820—584190—584535—585784—587762 à 767—587780 à 845—588784 à 820—588888 à 901—593819 à 831—594134—594135—594183 à 224—594400—594601 à 614—595847—595848—596871—596928 à 973—597747 à 767—597778 à 844—598784 à 847—598891 à 894—603819 à 869—604569—601604—605642—605644—605826 à 830—607743 à 763—607775 à 836—608780 à 837—608882 à 892—610098—610099—612035—612042—613840 à 886—614185 à 236—615773 à 845—616962 à 964—617747 à 764—617775 à 845—618780 à 828—618881 à 898—623820 à 860—624228—624543—624556 à 560—626949—626994—627746 à 767—627775 à 842—628535—628640—628783 à 843—628883 à 890—633818 à 897—634208—634600—634601—635765 à 787—636878—636897—637743 à 762—637775 à 832—638789 à 844—638880 à 902—643827 à 880—644210—644419—644420—644567 à 617—645765 à 818—646872—646962—647742 à 765—647775 à 845—648783 à 836—653814 à 848—654177 à 246—654457 à 460—654545—655796—656977—657742 à 763—657775 à 845—658778 à 846—658897 à 899—659748—660155—660156—663814 à 893—664191 à 246—664533—665453—665454—665630—665783 à 845—667747 à 764—667775 à 837—668787 à 840—668884 à 900—672161—673868 à 883—674195—674203—674569—674603—675665—675827—676911—676912—677742 à 767—677778 à 837—678787—678899—678901—681999—683859—683860—684139—684222 à 224—684546—684590 à 594—685804 à 810—686903—686986—686991—687742 à 766—687775 à 832—688796 à 817—688883 à 903—692159—692160—693819 à 884—694181—694191—694404—694546—695777 à 843—697742 à 767—697776 à 821—698790 à 843—698898—698903—703828 à 836—704233 à 240—705791 à 841—705863—705864—706928—707744 à 767—707775 à 845—708147—708148—708778 à 844—708881 à 901—713816 à 890—714179 à 226—714395—714396—714607—715703—715704—715841—715842—717786 à 826—719824 à 830—718883 à 900.

720106—720107—723811 à 889—724242—724238—724425—725773 à 804—726882 à 916—727756 à 767—727775 à 836—728162 à 165—728796 à 847—728881 à 900—733817 à 874—734219 à 221—734260—734261—735779 à 811—736963—736964—737743 à 761—737778 à 839—738787 à 847—738885 à 903—742142—742812—746888 à 905—746912 à 975—747775 à 819—748847—748902—748903—753822 à 881—754190 à 192—754358—755806 à 813—757752 à 765—757775 à 835—758790 à 844—758881 à 892—763819—763820—764231—764232—765789 à 836—766941—766942—767742 à 767—767776 à 845—768782 à 841—768881 à 899—772814 à 871—774231—775701—775705—775777 à 805—776868 à 871—777742 à 745—777775 à 833—778886 à 888—780982 à 984—782144 à 147—783811 à 881—784175 à 222—784419—786002—785778 à 848—786920—787775 à 811—788782 à 798—792021—793845 à 889—795626 à 633—795797—795817—796920—797742 à 763—797779 à 842—798781 à 841—798883 à 901—800437—800438—800811 à 875—801219 à 241—804366—804368—804558—804574—805691—805783—805811—807751 à 763—807775 à 843—808152—808153—808783 à 829—903833—904597—904598—905771 à 819—906898—907044—907746 à 750—908778 à 846—908892 à 895—913812 à 889—914191—917044—917756 à 767—917775 à 845—923852 à 893—927742 à 767—927775 à 800—928783 à 846—928800—928891—933816 à 843—934263—935770 à 801—936918—936919—937742 à 767—937799 à 845—938146—938147—938779 à 833—938881 à 902—942174—943823 à 898—944223 à 245—945799—945800—947793 à 843—948780 à 845—948880 à 896—953815 à 897—954126—954207 à 229—955769 à 836—956684—956944—957751 à 756—957776 à 836—958783 à 845—958888—958889—959732 à 735—963822 à 894—964215—964237—965776—965837—967743 à 747—967775 à 841—968472—968801 à 847—968883 à 895—973812 à 883—975802 à 928—977746 à 766—977776 à 845—978169—978783 à 842—978885 à 900—983817 à 835—984196—984235—984266 à 268—984453—984456—984568 à 616—985795 à 812—987742 à 765—987777 à 843—988779 à 842—988890—988893—990970—990971—993533—994222—994266—994461—995776 à 805—997766—997767—997777 à 845—998793 à 844—998880 à 901.

1003811 à 855—1004197—1004246—1004265—1004357 à 578—1007842—1007844—1008780 à 844—1008890 à 897—1013876 à 881—1014571 à 580—1015813—1015848—1017817 à 836—1018795 à 842—1018882 à 889—1023837 à 896—1024112—1024199 à 228—1024262—1024595 à 607—1025785 à 824—1026870 à 916—1026934—1028781 à 791—1028882 à 884—1029119—1032003—1033853—1034262—1034602—1035832 à 837—1037744 à 767—1037775 à 845—1038789 à 837—1038898 à 900—1043811 à 898—1044183—1044556—1044559—1045673 à 676—1045766 à 785—1047742 à 766—1047780 à 845—1048778 à 837—1048868—1048883 à 894—1050969—1051933—1052043—1052161—1053734—1053832 à 882—1054215 à 243—1054261—1054589—1055664—1055686—1055773 à 817—1056876—1056902 à 996—1057745 à 767—1057781 à 845—1058781 à 825—1063819 à 878—1064128—1064129—1064180—1064203—1064736—1064782 à 600—1065776 à 817—1066880—1066960—1066902—1067063—1067745 à 766—1067775 à 840—1068778 à 840—1068832 à 885—1073854 à 888—1074220 à 246—1074402—1074601 à 603—1075813 à 841—1077746 à 767—1077775 à 842—1078501—1078502—1078780 à 847—1078902—1078898—1082122 à 155—1084177—1084226—1084263—1096916 à 955—1087753 à 767—1087780 à 845—1088780 à 834—1088887 à 901—1093828 à 895—1094177 à 239—1094569 à 614—1095773 à 843—1096946 à 989—1103811 à 887—1104179 à 225—1104422—1105686—1105781 à 783—1106578—1106988 à 990—1107742 à 765—1107780 à 823—1108789 à 833—1108877—1108883 à 894—1113853—1114213—1114565 à 575—1115631—1115776 à 835—1116974—1117783 à 824—1118477 à 485—1118798 à 844—1120961 à 963—1122811 à 870—1124224 à 239—1124260 à 263—1125396 à 434—1124610—1124611.

1125802 à 844—1126980—1127751 à 767—1127775 à 845—1128793 à 836—1128880 à 901—1133869 à 891—1135802 à 833—1136909—1127750 à 757—1137798 à 844—1203817 à 892—1204236—1204242—1204393—1204448—1204535—1204560—1205677—1205767 à 845—1206991—1207743 à 767—1207775 à 841—1208791 à 844—1208897—1210093 à 107—1213372—1213813 à 897—1214546—1214577—1214611 à 613—1215705—1215765 à 844—1216924—1216925—1217744 à 760—1217786 à 812—1218783 à 847—1218886 à 895—1221993 à 1222007—1222174—1223832 à 879—1224175 à 237—1225353—1225627—1226989—1227752 à 767—1227777 à 845—1228781 à 847—1228866 à 902—1233826 à 877—1235637—1235638—1236985—1236961—1237742 à 765—1237776 à 843—1238782

à 842—1238862—1238863—1238894 à 898—1241924 à 927—1243829 à 882—1244230 à 239—1244582—1244600—1245772—1246890—1247742 à 766—1247776 à 841—1248793 à 843—1248886—1248892—1253367—1253813 à 861—1254207 à 210—1254393—1251617—1255645—1255765 à 848—1257742 à 762—1257777 à 843—1258779—1258801 à 831—1258897 à 902—1260138—1262128 à 131—1263821 à 892—1264234 à 238—1264601—1265842—1266879 à 899—1267745 à 767—1267781 à 842—1268166—1268782 à 835—1268883 à 899—1272157 à 159—1273322 à 888—1271234 à 236—1274616—1277742 à 766—1277776 à 845—1278778 à 830—1278882 à 839—1282021—1282140—1282145—1283818 à 872—1285399—1284543—1285802—1286861—1286865—1287743 à 766—1287778 à 845—1288778 à 846—1288884 à 903—1293763—1293829 à 896—1294236—1294237—1294131—1295773 à 838—1297745 à 767—1297776 à 845—1298781 à 847—1298884 à 901

1302159 — 1302160 — 1303829 à 889 — 1304210 à 215—1305575 à 611—1305789 à 815—1306868 à 914—1307972—1307755 à 759—1307799 à 843—1307895 à 847—1308884 à 903—1313814 à 891—1314214—1315702—1315779 à 821—1317751 à 756—1317778 à 845—1318778 à 841—1318881—1318900 — 1323820 à 876 — 1324221 — 1324263—1324599—1324534 — 1324573 — 1324609—1325785 à 824—1326913—1327750 à 753—1327793 à 845—1328779 à 847—1328892 à 903—1330140—1333827 à 887—1334228 — 1334393 — 1335810 à 845—1336932—1337713 à 761—1337775 à 844—1338791 à 823—1338881 à 898—1342845 à 898—1344262—1345781 à 848—1346913—1347753 à 767—1347787 à 843—1348794 à 800—1348888 à 903—1352031—1352032—1353815 à 898 — 1354210 — 1354230 — 1354426 à 428—1354560—1355671—1355781 à 805—1356091—1357784 a 827—1358778 à 847—1362155—1362156—1364179 à 197—1364260 à 262—1365765 à 806—1366866—1366879—1367751 à 760—1367775 à 842—1368780 à 845—1368881 à 903—1373823 à 898—1374226—1374229—1374608—1375645 — 1375790 à 821 — 1376886—1376974—1376975—1377742 à 755—1377775 à 844—1378778 à 832—1383826 à 875—1384247—1385569—1384570—1385773 à 802—1386942—1386930 — 1386931—1387750 à 766—1387775 à 845—1388796 à 832—1388898—1389159— 1393813 à 899—1394185 à 236—1394442—1395792 à 846—1396954—1397742 à 765—1397777 à 845—1398842 à 844—1398894 à 903—1400966—1402174—1402814 à 891—1404339—1404451—1404574 à 590

1405810—1405811—1406947—1406948—1407742 à 766—1407775 à 845—1408778 à 841—1413816 à 897—1414197 à 244—1414262—1414402—1415785 à 812—1417745 à 767—1417781 à 841—1418796 à 846—1418883 à 903—1423875 à 881—1424190 à 191—1424557—1424558—1425765 à 845—1426920—1427775 à 844—1428780 à 847—1428881—1428882—1429837 à 899—1434207—1435771 à 846—1436876—1437742 à 767—1437776—1438136—1438137—1438780 à 847—1438873—1438882—1440137—1443813—1443821—1444200—1444201—1444608 à 815—1445769 à 812—1447765—1447777 à 788—1448792 à 847—1448881 à 902—1452181—1453822 à 869—1454241—1455779 à 832—1456865 à 888—1457742 à 752—1457776 à 832—1458787 à 840—1458889 à 894—1460161—1460162—1463820 à 897—1461588—1467747 à 755—1467776 à 845—1468815 à 821—1468884 à 902—1473833 à 879—1475717—1475718—1475845 à 848—1476943 à 946—1476998—1477742—1477795 à 845—1478778 à 847—1478881 à 902—1482854 à 898—1484220—1484586—1485689—1485774 à 831—1487742 à 763—1487780 à 845—1488811 à 842—1488885—1488886—1489742—1492838 à 893—1491186 à 209—1495769 à 845—1496930—1497742 à 767—1497778 à 790—1498798 à 831—1498881 à 898.

1503841 à 898—1504243—1504244—1505765—1505766—1506898—1507742 à 759—1507777 à 840—1508790 à 837—1508896—1509742—1513815 à 872—1514394—1515777—1516931—1516932—1517742 à 767—1517798 à 845—1518501—1518778 à 847—1518886 à 902—1523721—1523813 à 895—1524209 à 246—1524263—1524497—1525766 à 835—1526933 à 941—1527779 à 845—1528799 à 836—1533812 à 851—1534263—1534106 à 418—1535798 à 835—1536989—1538781 à 846—1543830 à 883—1541186 à 229—1544413—1544535—1544536—1544565 à 585—1545700—1545701—1545780 à 799—1546879—1547713 à 767—1547778 à 845—1548151—1548789 à 830—1548880 à 900—1553823 à 885—1554263 à 265—1555782 à 845—1556979 à 981—1557742 à 761—1557778 à 818—1558778 à 824—1563823 à 898—1564573 à 587—1565768 à 837—1566946—1567743 à 767—1567779 à 843—1568778 à 840—1568886 à 901—1573819 à 898—1574246—1574588 à 595—1575765—1575766—1576871—1577751 à 767—1577779 à 845—1578170—1578793 à 843—1578897—1583822 à 896—1584186 à 217—1584564 à 596—1585765 à 847—1586915—1587742 à 767—1587775 à 844—1588168—1588778 à 841—1588882 à 896—1589121—1592041—1592042—1593812 à 864—1594186 à 222—1594431 à 440—1594565 à 595—1595633 à 645—1595787 à 838—1596991—1597746 à 759—1597775 à 843—1598176—1598794 à 847—1598890 à 898.

1603841 à 877—1604193—1604194—1604534 à 538—1605773 à 828—1606869—1607767—1607775 à 824—1608797 à 840—1608885—1613811 à 868—1614234 à 240—1614127—1614513 à 517—1615766 à 846—1616979—1617749 à 761—1617784 à 839—1618779 à 795—1624592 à 611—1625490—1625790 à 832—1626921 à 986—1627743 à 762—1627787 à 845—1628780 à 818—1628880—1632128—1634192 à 201—1634605 à 613—1635784—1635786—1636916 à 918—1637743 à 752—1637776 à 838—1638454—1638797 à 840—1638889—1638895—1613811 à 890—1644393—1645779 à 815—1647745 à 763—1647775 à 845—1648778 à 781—1648882 à 886—1653825—1654235 — 1654236 — 1654605 à 608—1655834—1655835—1657746 à 766—1657775 à 845—1658141 à 148—1658154 à 465—1658651 à 653—1658778 à 841—1658871 à 873—1658885 à 897—1660068 à 70—1663811 à 897—1661209—1665152—1665453—1665773 à 817—1666869—1666870—1667742 à 767—1667775 à 795—1668158 à 175—1668786 à 809—1671939 — 1671940—1673136—1673814 à 890—1674583 à 585—1675631—1675790—1676869 à 901—1676992—1676993—1677757 à 767—1677775 à 840—1678808 à 832—1678882 à 897—1680131—1680132—1683760—1683812 à 878—1684197 à 229—1684262—1684423—1684540—1684541—1684556 à 559—1685784 à 829—1687742 à 766—1687794 à 812—1688778 à 845—1693811 à 877—1694220 à 241—1694267 à 269—1694455 à 457—1694561—1694603—1695448 à 456—1695827 à 845—1696881 à 885—1696943—1696959—1697745 à 765—1697796 à 844—1698783 à 847—1698868.

1705797 — 1706911 — 1707745 à 752—1707775 à 845—1708783 à 847—1708880 à 892—1709746 à 749—1714400 à 405—1715634 à 636—1715783—1715834—1716875 à 878—1717742 à 767—1717775 à 833—1718463—1718464—1718638—1718785 à 847—1718890 — 1718891 — 1722237—1723839 à 898—1724568 à 604—1725790 — 1725830 — 1726997—1726998—1727753 à 767—1727775 à 846—1728779 à 839—1728887 à 896—1733852 à 898—1734238—1734261 à 263—1734535 à 540—1734556—1734557—1737804 à 810—1738832—1738880 — 1742146—1742817—1743821 — 1744228 — 1744229 — 1744447—1744539 à 542—1746922—1747742 à 767—1747775 à 846—1748881 à 894—1752132—1752133—1754186 à 221—1755782 à 826—1756917—1756938 à 943—1757742 à 767—1757775 à 846—1758812 à 828—1758882 à 901—1763811 à 865—1761229—1764241—1764533 à 545—1761615 — 1764616 — 1765240—1767810 à 847—1768780 a 835—1768881—1768887—1770069— 1772169 — 1773811 à 891—1774223—1774566—1775799 à 847—1776991 à 995—1777742 à 776—1777798 à 846—1778780 à 835—1778882 à 888 — 1782133 — 1783821 — 1783822 — 1784220 — 1784395 à 454—1784542—1785642 à 645—1787742 à 767—1787774 à 845—1788773 à 811—1788896—1788901—1792811 à 878—1794556 à 611—1795769—1795828—1796870—1797742 à 767—1797774 à 845—1798473—1798784 à 846—1798895 à 897.

Obligations communales de 500 F 2,60 0/0 1892.

L'obligation n° 400985 sera remboursée par **100.000** F.

L'obligation 372912 sera remboursée par **30.000** F.

L'obligation n° 289635 sera remboursée par **10.000** F.

L'obligation n° 352375 sera remboursée par **10.000** F.

Les obligations nos 156168, 318732, 440728, 446817 seront remboursées par **5.000** F.

Les 30 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F.

21811 29596 50433 72976 73677 86563 98253 106611 110087 137234 147263 160210 165787 181914 196819 221414 258067 262075 280558 289619 305705 347566 358352 358959 361607 376020 395425 399937 446112 448428

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 octobre 1948.

Liste des 9.671 obligations appelées au remboursement au pair à partir du 1er janvier 1949.

73, 99, 128, 140 163, 174, 178, 183, 194, 273, 387, 415, 420, 448, 459, 463, 464, 494, 604, 606, 636, 710, 718, 722, 764, 776, 835, 859, 913—1075, 90, 104, 145, 184, 230, 251, 252, 365, 373, 387, 433, 481, 486, 580, 605, 690, 711, 814, 838, 966, 968, 972, 996—2106, 193, 232, 253, 310, 318, 391, 431, 440, 510, 553, 593, 683, 689, 734, 769, 772, 802, 841, 900, 940, 962, 971, 983—3082, 86, 156, 162, 252, 399, 488, 531, 599, 762, 844, 879, 904, 938, 948—4011, 17, 23, 51, 73, 197, 215, 257, 267, 283, 303, 335, 462, 471, 526, 679, 635, 720, 742, 754, 828, 808, 912, 953—5025, 63, 167, 173, 232, 260, 303, 440, 470, 525, 529, 535, 546, 559, 587, 610, 657, 673, 707, 758, 769, 772, 970, 977—6012, 17, 45, 64, 143, 193, 307, 360, 400, 506, 510, 511, 547, 548, 585, 601, 747—7045, 53, 63, 107, 126, 132, 171, 230, 277, 337, 446, 461, 470, 597, 643, 685, 704, 734, 789, 852, 903—8056, 132, 176, 259, 269, 284, 340, 462, 526, 547. 559, 562, 621, 694, 704, 733, 771, 785, 861, 869, 875, 977—9145, 208, 249, 291, 370, 376, 378, 395, 484, 570, 606, 631, 646. 722, 723, 772, 791, 803, 854, 966—10086, 119, 128, 203, 247, 351, 422, 474, 531, 544, 557, 641, 653, 719, 746, 780, 804, 817, 824, 885—11068, 116, 122, 165, 211, 302, 396, 397, 433, 545, 559, 643, 718, 729, 751, 759, 995—12131, 137, 228, 408, 465, 490, 547, 541, 630, 691, 710, 875, 901, 943, 967—13002, 14, 139, 165, 257, 367, 378, 447, 467, 483, 549, 565, 571, 575, 594, 663, 839, 870, 881, 886, 902—14064, 110, 147, 156, 179, 238, 299, 485, 500, 616, 691, 790, 825, 800, 973, 982—15046, 61, 105, 167, 227, 260, 267, 300, 378, 386, 437, 472, 684, 689, 715, 753, 878—16001, 54, 166, 260, 291, 472, 520, 574, 603, 614, 652, 657, 737, 822, 862, 922, 928, 942, 998—17166, 216, 225, 321, 393, 493, 500, 511, 538, 588, 663, 675, 721, 792, 827, 858, 976, 977—18252, 336, 565, 809, 813, 861, 866, 887, 897, 906, 984—19072, 114, 126, 129, 131, 221, 283, 404, 494, 643, 618, 636, 643, 651, 727, 748, 758, 912—20003, 39, 251. 261, 301, 367, 384, 401, 417, 427, 435, 438, 474, 530, 531, 591, 633, 651, 699, 785, 824, 841, 844, 905—21027, 115, 121, 183, 235, 240, 370, 376, 378, 402, 514, 666, 676, 683, 696, 745, 959—22003, 34, 126, 150, 161, 206, 330, 335, 361, 409, 415, 416, 423, 503, 671, 723, 782, 826, 850, 869—23062, 159, 191, 196, 210, 234, 275, 299, 303, 407. 437, 467, 497. 508, 520, 575, 750, 805, 822, 886. 930—24020, 33, 35, 257, 273, 280, 368, 415, 419, 435, 450, 688, 832, 834, 876, 878, 972, 974.

25066. 27, 189, 312. 369, 453, 489, 525, 549, 585, 597. 659, 693, 715, 720, 733, 779, 781, 948, 978—26009, 194, 226, 242, 329, 382, 384, 485, 491, 508, 591, 624, 636, 765, 777, 813, 953, 980—27023, 46, 95, 316, 322, 336, 376, 402, 441, 458, 482, 538, 616, 640, 662, 672, 702, 728, 749, 753, 769, 814, 843—28035, 42, 51, 77, 82, 91, 123, 160, 172, 220, 221, 229, 298, 318, 315, 347, 351. 385, 399, 422, 474, 526, 571, 593, 611, 662, 758, 806, 866, 903—29112, 166, 300, 312, 408, 537, 670, 696, 725, 740, 919, 933, 952—30149, 193, 233, 315, 352, 370, 372, 414, 419, 446, 460, 628, 631, 705, 868, 871, 884, 899, 988—31004, 51, 96, 159, 182, 319, 399, 404, 406, 408, 488, 490, 583, 670, 711, 760, 773, 782, 794, 836, 859, 998,—32037, 82. 125, 146, 164, 195, 213. 231, 257, 339, 421, 762, 767, 874, 916, 932—33016, 45, 61, 119, 312, 353, 384 434, 445, 486, 509, 519, 561, 570, 626, 640, 654, 704, 750, 834, 857, 863, 911, 930—34004, 95, 139, 168, 248, 257, 286, 311, 447, 476, 520, 573, 610, 648, 714, 806, 807, 809, 862, 957—35004, 10, 100, 165, 210, 268, 306, 311, 319, 365, 387, 390, 442, 450, 490, 555, 577, 625, 717, 751, 777, 835, 896, 933, 995—36004, 244, 319, 415, 475, 479, 512, 534, 548, 612, 708, 775, 834, 885, 922—37142, 243, 306, 362, 383, 409, 474, 630, 728, 829, 850, 992—38045, 122, 137, 130, 205, 219, 323, 349, 397, 403, 417, 418, 437, 527, 599, 641, 828, 850, 964—39024, 79, 177, 186, 198, 253, 310, 341, 355, 382, 397, 431, 485, 506, 569, 605, 621, 671, 683, 725, 882, 891, 918, 937, 988—40016, 81, 151, 181, 326, 389, 431, 434, 447, 480, 486, 551, 575, 627, 773, 777, 874, 927—41102. 234, 259, 356, 378, 397, 403. 556, 604, 614, 820, 902, 924, 934, 995—42027, 128, 254, 334, 351, 444, 447, 490, 515, 615, 654, 677, 795, 981, 998—43026, 30, 37, 46, 69, 125, 132, 137, 148, 224, 237, 246, 269, 309, 377, 394, 410, 418, 548, 599, 664, 697, 716, 749, 756, 759, 762, 793, 824, 833, 856, 951, 997—44066. 71, 87, 102, 111, 127, 136, 171, 252, 293, 392, 446, 527, 631, 671, 687, 768, 887, 952—45012, 43, 116, 154, 258, 362, 473, 526, 584, 644, 730, 748, 892—46015, 35, 40, 231, 250, 311, 343, 470, 475, 519, 530, 540, 549, 648, 829, 830, 888, 915, 921, 943, 980—47001, 21, 87. 117, 177, 192, 205, 268, 364, 372, 428, 458, 468, 475, 492, 500, 859, 863, 892—48019, 103, 105, 126, 200. 265, 292, 398, 503, 526, 552, 648, 666, 720, 786, 798, 921, 935, 994, 999—49028, 48, 117, 119, 177, 209, 296, 380, 399, 411, 458, 573, 648, 677, 705, 712, 756, 760, 762, 769, 795, 804. 864, 900, 923, 938, 968—50016.

50036, 105, 119, 143, 210, 213, 287, 302, 318, 329, 415, 450, 608, 618, 772, 774, 794, 905—51038, 50, 79, 165, 230, 238, 263, 351, 374, 423, 438, 576, 613, 669, 720, 781, 813, 997—52063, 220, 244, 253, 260, 309, 311, 531, 539, 555, 561, 687, 815—53024, 43, 49, 83, 134, 166, 206, 272, 349, 432, 526, 593, 675, 677, 689, 910, 988—54132 158, 200, 211, 268, 321, 343, 429, 446, 469, 493, 541, 595, 673, 707, 763, 806, 843, 954—55047, 69, 267, 357, 397, 554, 572, 712, 821, 919, 960, 980, 983, 987—56050, 114, 120, 125, 170, 288, 309, 312, 315, 395, 416, 507, 523, 529, 567, 670, 687, 760, 723, 735, 776, 841, 872—57003, 36, 61, 89, 93, 111, 228, 231, 285, 293, 418, 470, 477, 518, 522, 530, 584, 696, 699, 923, 950, 974—58062, 106, 118, 141, 153, 180, 181, 330, 333, 342, 392, 413, 461, 610, 637, 891, 930, 993, 995—59010, 61, 91, 175, 180, 192, 210, 256, 286, 344 359, 367, 376, 387, 502, 530, 559, 589, 610, 614, 677, 739, 830, 956, 961, 983—60086, 130, 189, 255, 299, 313, 317, 415, 419, 575, 616, 691, 704, 754, 756, 795, 799, 854—61023, 87, 93, 116, 131, 147, 187, 197, 212, 285, 332, 383, 467, 516, 723, 790, 871, 928—62008, 107, 121, 125, 141, 148, 197, 477, 505, 573, 589, 621, 628, 661, 704, 844, 872, 906—63007, 49, 53, 90, 116, 142, 293, 350, 386, 502, 505, 607, 616, 673, 727, 771, 830, 981—64035, 89, 113, 151, 156, 163, 197, 406, 487, 512, 523, 560, 705, 725, 910, 946—65002, 14, 43, 68, 110, 246, 382, 411, 478, 483, 505, 514, 555, 558, 568, 693, 816, 830, 946—66050, 91, 104, 106, 115, 178, 181, 206, 242, 261, 289, 433, 504, 703, 709, 730, 776, 793, 811, 818, 986—67097, 105, 108, 126, 189, 296, 371, 413, 565, 669, 673, 747, 779, 810, 813, 837, 893, 930—68011, 31, 78, 211, 305, 332, 387, 389, 413, 467, 483, 538, 610, 762, 781, 819, 895, 919, 952—69086, 227, 272, 288, 295, 370, 415, 441, 544, 580, 594, 707, 808, 836, 874—70047, 121, 139, 143, 162, 170, 489, 198, 208, 242, 287, 299, 375, 401, 415, 455, 595, 604, 722, 888, 924, 945—71028, 91, 129, 133, 351, 401, 429, 445, 621, 671, 699, 770, 840, 915—72019, 133, 139, 163, 184, 309, 332, 403, 427, 449, 453, 484, 510, 639—73011, 116, 168, 238, 333, 478, 634, 723, 807, 828, 944, 979, 993—74008, 154, 155, 177, 224, 271, 297, 299, 321, 326, 438, 466, 480, 485, 501, 504, 558, 630, 631, 650, 655, 669, 693, 761, 762, 777, 788, 792, 817, 930.

75002, 6, 232, 282, 304, 413, 503, 579, 619, 665, 699, 711, 797, 914, 960, 976—76162, 180, 313, 324, 417, 423, 458, 512, 534, 544, 619, 642, 647, 692, 771, 927, 935, 936, 949—77034, 61, 110, 118, 185, 210, 229, 243, 257, 261, 324, 340, 462, 484, 501, 541, 698, 751, 956, 970—78077, 92, 112, 138, 154, 217, 222, 241, 306, 307, 425, 441, 457, 460, 488, 731, 802, 831, 871—79017, 42, 61, 160, 293, 399, 516, 531, 560, 576, 583, 830, 838, 921, 922, 987—80001, 3, 32, 45, 109, 199, 274, 337, 414, 418, 479, 616, 620, 943, 964—81048, 100, 108, 163, 213, 279, 367, 422, 556, 810, 811, 970, 984—82002, 163, 179, 190, 233, 243, 285, 308, 343, 431, 445, 447, 480, 509, 650, 681, 685, 731, 785, 810, 866, 886, 889, 931, 945, 967—83013, 90, 102, 130, 162, 216, 287, 344, 368, 418, 437, 506, 534, 535, 546, 589, 693, 726, 740, 745, 799, 808, 821, 989—84013, 15, 46, 67, 147, 178, 228, 277, 282, 334, 337, 440, 466, 525, 530, 585, 590, 775, 794, 915, 970—85005, 15, 60, 119, 153, 258, 317, 321, 324, 340, 342, 353, 363, 365, 379, 449, 486, 509, 532, 575, 628, 862, 922, 973—86085, 87, 110, 116, 165, 314, 349, 396, 479, 484, 600, 602, 608, 643, 697, 809—87001, 52, 55, 216, 222, 387, 463, 476, 479, 491, 533, 568, 741, 768, 890, 947 — 88209, 243, 311, 428, 466, 480, 565, 579, 630, 720, 867, 947, 957—89233, 339, 372, 395, 458, 467, 500, 548, 615, 635, 649, 713, 740, 768, 780, 814, 815, 993—90014, 47, 240, 294, 321, 342, 353, 371, 400, 401, 446, 505, 514, 596, 631, 689, 793, 929, 938, 960—91046, 122, 209, 279, 315, 371, 424, 530, 574, 577, 757, 772, 783, 886—92009, 51, 317, 381, 466, 515, 709, 789, 740, 818, 831, 846, 931, 935—93005, 41, 238, 454, 475, 483, 493, 612, 633, 646, 731, 733, 807, 810, 818, 960, 976—94002, 4, 12, 45, 109, 206, 313, 329, 407, 470, 507, 627, 673, 714, 729, 752, 817, 893, 915—95017, 57, 143, 166, 173, 219, 230, 250, 276, 378, 430, 461, 478, 522, 545, 582, 605, 611, 642, 672, 848, 888, 897, 902—96069, 98, 171, 172, 416, 467, 629, 686, 754, 769, 819, 905, 933—97032, 73, 186, 188, 202, 235, 254, 284, 309, 342, 399, 455, 458, 459, 565, 606, 679, 702, 722, 944—98012, 18, 68, 103, 136, 215, 245, 321, 411, 452, 527, 562, 570, 604, 796, 813, 901, 957, 963—99066, 129, 186, 273, 493, 501, 510, 526, 650, 782, 784, 858, 907, 940, 960, 979, 997.

100093, 206, 240, 243, 253, 340, 378, 436, 465, 506, 530, 536, 580, 608, 630, 783, 882, 905, 930, 980—101060, 71, 145, 260, 261, 287, 345, 348, 426, 471, 525, 630, 664, 663, 813, 905, 941—102004, 18, 48, 49, 80, 95, 98, 204, 251, 267, 327, 367, 371, 390, 413, 448, 510, 546, 609, 628, 701, 740, 808, 809, 849, 894—103072, 108, 153, 199, 204, 298, 337, 352, 360, 382, 481, 486, 501, 563, 576, 634, 706, 948, 987—104055, 95, 101, 222, 228, 259, 345, 479, 561, 596, 623, 683, 751, 798, 933, 951, 965—105002, 45, 230, 247, 264, 305, 384, 403, 540, 545, 595, 613, 673, 802, 867, 873, 965—106032, 56, 79, 86, 103, 108, 174, 381, 435, 658, 727, 746, 749, 881—107102, 103, 128, 153, 177, 337, 366, 375, 418, 436, 447, 457, 599, 612, 637, 648, 708, 786, 865, 921—108022, 31, 38, 117, 127, 196, 251, 277, 283, 376, 419, 479, 580, 586, 655, 677, 859, 872—109000, 51, 172, 199, 218, 404, 470, 475, 578, 601, 654, 674, 692, 725, 730, 768, 789, 790, 919, 979—110026, 51, 72, 130, 235, 256, 279, 286, 316, 342, 387, 420, 462, 475, 539, 555, 638, 829, 872, 904, 931—111221, 304, 443, 542, 578, 602, 657, 707, 967, 976—112001, 62, 98, 124, 137, 228, 288, 439, 545, 622, 716, 810, 815, 883, 940, 976—113016, 19, 71, 82, 90, 127, 238, 295, 330, 394, 445, 466, 550, 582, 604, 635, 678, 817, 830, 833, 836, 855, 861, 907—114012, 53, 73, 130, 143, 158, 167, 316, 347, 412, 464, 494, 517, 627, 702, 710, 737, 802, 905—115097, 110, 124, 145, 185, 216, 252, 304, 316, 320, 476, 480, 651, 681, 715, 781, 810, 827, 838, 906—116000, 26, 37, 139, 191, 255, 293, 310, 376, 432, 564, 691, 712, 789, 908, 944, 961—117050, 99, 339, 383, 402, 441, 469, 475, 513, 566, 572, 584, 614, 693, 728, 748, 753, 764, 786, 854, 886, 925—118017, 38, 72, 74, 82, 138, 153, 246, 286, 332, 319, 442, 450, 489, 507, 539, 544, 575, 588, 594, 647, 728, 815, 825, 844—119067, 108, 145, 208, 313, 332, 399, 400, 411, 491, 529, 553, 601, 602, 681, 718, 775, 797, 812, 815, 833, 835, 838, 855, 857, 866, 990, 997—120048, 72, 92, 103, 201, 242, 286, 291, 395, 551, 677, 708, 780, 783, 951—121016, 24, 169, 189, 273, 293, 360, 367, 375, 450, 574, 586, 605, 724, 797, 803, 894, 922, 966, 968—122013, 61, 302, 333, 357, 385, 506, 519, 599, 658, 870, 931, 946—123006, 86, 125, 167, 188, 194, 334, 365, 461, 546, 581, 667, 768, 838, 853, 881, 918, 975—124081, 98, 102, 103, 140, 224, 278, 317, 368, 396, 462, 518, 629, 701, 751, 758, 761, 830, 999.

125115, 152, 170, 198, 244, 299, 368, 409, 420, 439, 469, 579, 764, 773, 801, 804, 856, 910—126006, 124, 402, 478, 526, 567, 601, 753, 759, 798, 821, 838, 847, 987—127000, 18, 43, 47, 61, 182, 301, 365, 382, 401, 468, 515, 531, 533, 554, 597, 689, 715, 757, 802, 986—128039, 85, 99, 101, 119, 301, 316, 482, 518, 524, 608, 691, 694, 776, 966—129386, 393, 454, 476, 506, 536, 602, 660, 661, 747, 839, 900—130011, 16, 29, 152, 194, 200, 216, 218, 480, 485, 536, 577, 587, 600, 661, 685, 742, 772, 965, 971, 976—131049. 73, 101, 127, 203, 227, 364, 400, 406, 483, 496, 558, 566, 623, 683, 686, 692 785, 786, 842, 907, 932, 934, 983. 992—132007, 31, 37, 85, 92, 97, 122, 135, 172, 185, 248, 252, 259, 263, 295, 330, 344, 451, 622, 684, 685, 774, 804, 818, 886, 887, 975—133019, 21, 68, 69, 161, 192, 204, 226, 232, 255, 259, 319, 325, 341, 386, 392, 401, 415, 422, 632, 661, 672, 678, 686, 804, 811, 824, 859—134175, 237, 309, 428, 547, 586, 814, 868, 941, 965, 982—135038, 39, 92, 108, 168, 317, 323, 328, 329, 333, 341, 367, 378, 383, 411, 413, 421, 434, 453, 526, 532, 561, 580, 589, 657, 678, 725, 740, 750, 792, 938—136002, 9, 135, 168, 207, 221, 274, 277, 365, 426, 521, 666, 698, 714, 781, 788, 860, 871, 952, 989—137031, 60, 102, 111, 316, 395, 428, 493, 961—138187, 188, 220, 271, 275, 343, 409, 532, 563, 618, 627, 811, 818, 851, 872, 953, 980—139260, 289, 325, 356, 373, 409, 412, 558, 561, 568, 598, 603, 738, 818, 828, 853, 922—140041, 124, 128, 134, 158, 270, 283, 434, 447, 490, 501, 521, 533, 583, 631, 671, 676, 722, 778, 853, 954, 961, 980, 992—141014, 24, 60, 64, 128, 251, 277, 510, 605, 616, 721, 815, 843, 904, 979, 981—142018, 214, 298, 380, 455, 722, 728, 774, 805, 925—143007, 22, 90, 95, 169, 188, 248, 268, 298, 311, 322, 384, 426, 443, 445, 492, 513, 516, 792, 831, 897, 990—144040, 45, 49, 85, 124, 509, 551, 602, 686, 712, 725, 921—145001, 195, 199, 208, 270, 313, 338, 344, 351, 361, 396, 402, 504, 509, 524, 527, 577, 660, 695, 724, 737, 753, 756, 759, 799, 830, 831, 841, 850, 880, 962, 963—146032, 48, 113, 131, 186, 188, 228, 352, 385, 398, 412, 423, 500, 536, 564, 573, 624, 635, 661, 769, 782, 822, 933, 934, 989—147125, 235, 471, 498, 528, 582, 585, 619, 630, 693, 841, 842, 923, 979—148013, 27, 85, 172, 237, 253, 289, 298, 415, 456, 510, 511, 660, 664, 740, 755, 767, 787, 914—149034, 45, 65, 113, 150, 232, 251, 312, 361, 406, 471, 500, 568, 582, 606, 661, 681, 724, 768, 810.

150041, 68, 76, 87, 147, 192, 204, 222, 280, 325, 408, 459, 541, 542, 526, 583, 584, 679, 704, 835, 842, 886, 902, 976—151052, 141, 145, 323, 360, 365, 372, 497, 539, 622, 666, 734, 785, 894, 901, 928, 936—152018, 22, 86, 88, 126, 158, 250, 329, 358, 365, 490, 491, 527, 632, 643, 673, 677, 701, 705, 786, 903—153069, 119, 134, 196, 237, 360, 332, 361, 374, 375, 387, 525, 566, 609, 623, 635, 636, 772, 781, 823, 941, 944, 973, 990—154044, 123, 136, 147, 155, 172, 387, 397, 426, 478, 481, 502, 522, 583, 634, 666, 716, 733, 734, 758, 821, 854, 859, 917, 959—155039, 72, 77, 111, 155, 203, 266, 310, 352, 394, 545, 596, 604, 626, 755, 952, 985, 988—156013, 21, 56, 65, 106, 108, 128, 130, 261, 319, 355, 358, 381, 529, 534, 561, 665, 673, 716, 767, 834—157016, 83, 132, 243, 258, 290, 399, 400, 481, 508, 530, 613, 639, 659, 691, 717, 719, 731, 831, 833, 882, 884, 895, 922, 941, 960, 982—158142, 152, 199, 203, 239, 243, 253, 273, 285, 298, 373, 417, 485, 508, 544, 727, 778, 783, 875, 925—159176, 266, 279, 334, 367, 39, 423, 426, 452, 464, 567, 734, 752, 769, 786, 835, 880, 928, 929, 957—16047, 110, 113, 133, 171, 197, 219, 304, 332, 359, 405, 425, 496, 533, 574, 576, 594, 602, 749, 758, 985, 993—161043, 77, 230, 284, 285, 369, 473, 482, 519, 561, 602, 609, 627, 702, 764, 812, 846, 970—162025, 87, 123, 152, 176, 177, 291, 310, 324, 335, 369, 371, 384, 435, 470, 491, 535, 560, 569, 633, 664, 768, 788, 817, 836, 862, 925, 934, 954, 998—163082, 185, 260, 285, 316, 373, 396, 505, 629, 646, 766, 788, 825, 945, 975—161004, 38, 88, 150, 203, 253, 362, 390, 467, 490, 612, 653, 655, 671, 771, 796, 820, 840, 919, 921—165011, 24, 126, 197, 257, 267, 284, 311, 316, 369, 399, 401, 421, 443, 486, 533, 552, 584—635, 692, 705, 713, 720, 729, 923, 962, 977—166029, 39, 180, 185, 193, 247, 307, 314, 323, 360, 382, 479, 591, 687, 689, 698, 713, 776, 801, 802, 881, 921, 956, 979—167009, 22, 53, 157, 185, 311, 328, 380, 406, 436, 483, 503, 523, 567, 597, 618, 643, 648, 658, 659, 765, 781, 796, 830, 874, 886, 902, 915, 945, 998—168070, 71, 112, 177, 198, 243, 259, 262, 475, 513, 536, 561, 587, 639, 643, 733, 815, 827, 889, 911, 922—169022, 41, 79, 175, 188, 375, 411, 439, 556, 557, 587, 653, 679, 713, 827, 889, 891, 919—170118, 251, 441, 617, 623, 711, 715, 764, 813, 857, 878, 909, 911, 939, 946, 974, 991—171063, 134, 242, 244, 309, 321, 399, 407, 422, 462, 498, 613, 628, 678, 735, 739, 741, 758, 876, 882, 907, 947, 958—172081, 107, 224, 238, 392, 406, 415, 540, 548, 691, 797, 859, 918—173013, 101, 178, 181, 228, 378, 390, 404, 554, 695, 836, 895, 942, 938, 964—174003, 54, 69, 98, 135, 158, 306, 334, 508, 699, 734, 750, 762, 841, 866.

175003, 49, 57, 150, 463, 257, 308, 315, 341, 480, 564, 575, 580, 766, 841, 828, 947—176005, 7, 23, 192, 209, 218, 265, 292, 368, 450, 459, 525, 549, 560, 715, 846, 874, 897, 881—177008, 37, 72, 128, 214, 371, 532, 551, 557, 568, 612, 635, 647, 706, 863, 877, 883, 935—178061, 170, 187, 192, 202, 237, 324, 365, 491, 603, 796, 815, 837, 839, 885, 897—179002, 20, 43, 71, 73, 109, 240, 283, 298, 300, 397, 412, 514, 578, 626, 717, 751, 785, 927, 977, 992—180016, 24, 218, 304, 483, 716, 720, 796, 797, 867, 874, 911—181019, 26, 32, 57, 62, 325, 504, 577, 586, 590, 608, 610, 647, 688, 769, 773, 817, 912—182011, 19, 22, 38, 105, 116, 118, 129, 237, 239, 247, 283, 415, 477, 527, 544, 546, 549, 550, 592, 595, 607, 625, 949—183095, 112, 205, 422, 426, 553, 630, 697, 721, 730, 956—184006, 25, 28, 108, 128, 221, 318, 325, 538, 620, 783, 930, 995—185037, 185, 227, 288, 298, 309, 338, 350, 392, 495, 504, 719, 759, 771, 794, 907, 984, 985, 993, 996—186004, 100, 175, 188, 200, 311, 359, 385, 738, 815, 898, 951, 999—187007, 20, 25, 77, 121, 191, 229, 233, 260, 312, 317, 493, 494, 521, 534, 557, 566, 571, 632, 782, 800 818—188002, 91, 165, 173, 190, 270, 427, 446, 452, 625, 789, 803, 813, 870, 910, 925, 938—189072, 141, 151, 190, 196, 187, 198, 228, 377, 432, 438, 499, 504, 506, 633, 716, 879, 917—190018, 40, 60, 64, 83, 132, 160, 281, 295, 341, 481, 503, 554, 596, 602, 604, 639, 652, 736, 782, 792, 845, 885, 889, 891, 905, 919, 943—191028, 107, 122, 192, 278, 267, 385, 409, 431, 550, 653, 740, 764, 810, 961, 973—192013, 44, 121, 272, 313, 427, 485, 604, 617, 711, 713, 790, 809, 863, 889, 890, 901—193065, 201, 212, 254, 258, 319, 370, 417, 420, 423, 598, 619, 692, 756, 856, 913, 964, 978, 995—194096, 107, 157, 190, 222, 255, 286, 337, 367, 397, 420, 449, 454,

505, 510, 539, 640, 758, 816, 822, 898, 948, 969
—195088, 148, 162, 277, 377, 396, 419, 489, 497,
505, 656, 661, 662, 663, 924, 927, 933, 937, 944,
946, 982—196025, 27, 94, 181, 230, 238, 244,
431, 469, 484, 716, 807, 886, 979—197073, 201,
245, 297, 403, 482, 511, 558, 566, 606, 638, 654,
685, 732, 862, 883, 896, 927—198011, 113, 131,
491, 217, 290, 385, 403, 472, 488, 688, 706, 733,
743, 818, 914, 968, 966, 967, 972—199032, 55,
142, 292, 374, 442, 451, 480, 517, 579, 611, 637,
664, 670, 699, 742, 768, 842, 865, 904, 931, 974,
981, 991, 994.

200028, 61, 89, 157, 181, 279, 307, 327, 410,
465, 564, 633, 660, 665, 774, 882, 900, 922, 976,
990—201033, 170, 188, 224, 323, 436, 439, 452,
561, 567, 598, 628, 629, 738, 782, 793, 901—
202229, 273, 303, 440, 467, 522, 558, 656, 659,
712, 720, 814, 977, 982—203054, 55, 93, 98, 241,
272, 298, 307, 315, 375, 389, 394, 411, 430,
446, 465, 469, 499, 519, 531, 572, 611, 619, 670,
699, 849, 872, 901, 934, 983—204239, 242, 344,
346, 395, 399, 435, 478, 494, 540, 546, 611,
642, 742, 792, 889, 904, 908, 986—205009, 38,
55, 150, 206, 301, 379, 386, 391, 399, 437, 442,
548, 608, 647, 705, 858, 900, 911—206045, 72,
95, 118, 224, 250, 275, 346, 407, 451, 462, 472,
479, 738, 842, 879, 888, 950, 967, 974, 981, 987
—207087, 177, 205, 243, 327, 343, 355, 361, 413,
449, 454, 515, 550, 558, 597, 642, 694, 726, 842,
901, 995—208022, 115, 135, 486, 498, 271, 402,
426, 605, 645, 651, 661, 690, 789, 857, 856,
860, 911, 945, 964—209042, 71, 139, 160, 187,
193, 266, 321, 345, 430, 563, 565, 620, 649, 659,
716, 750, 767, 881, 909, 961, 965, 973—210021,
93, 109, 160, 185, 191, 243, 260, 397, 693, 800,
827, 828, 858, 872, 876, 909, 932, 936—211029,
40, 242, 412, 482, 591, 609, 613, 623, 693, 748,
750, 757, 775, 822, 831—212123, 197, 290, 312,
373, 387, 447, 459, 461, 472, 487, 491, 502,
553, 564, 791, 822, 828, 845, 846, 851, 898, 967,
985—213112, 313, 338, 339, 348, 361, 397, 404,
411, 427, 449, 465, 489, 493, 513, 553, 598, 630,
648, 766, 777, 802, 814, 819, 836, 854, 930, 958
—214019, 35, 54, 220, 244, 258, 301, 324, 330,
492, 583, 616, 661, 757, 802, 891, 987, 989—
215051, 52, 92, 135, 171, 204, 223, 236, 237,
312, 336, 378, 385, 436, 473, 531, 559, 647, 688,
703, 742, 756, 938, 974, 987—216032, 33, 170,
178, 188, 335, 437, 505, 518, 543, 579, 597,
629, 634, 654, 655, 703, 761, 855, 873—217060,
69, 122, 149, 187, 197, 211, 214, 242, 254, 281,
309, 490, 500, 605, 607, 629, 662, 664, 696, 742,
915—218021, 46, 49, 146, 160, 188, 202, 205,
275, 292, 298, 339, 352, 597, 599, 654, 657, 671,
731, 850, 906—219030, 99, 164, 168, 206, 263,
283, 331, 367, 407, 477, 564, 634, 648, 659, 662,
767, 869, 946—220018, 67, 149, 269, 315, 353,
369, 416, 703, 719, 726, 754, 758, 781, 782, 784,
857, 864, 867, 882, 894, 914, 937, 919, 962—
224189, 204, 226, 233, 360, 471, 525, 827, 944,
972, 976—229088, 90, 92, 109, 113, 133, 300,
350, 569, 642, 705, 726, 790, 798, 828, 869—
223017, 137, 142, 150, 168, 178, 209, 219, 305,
343, 484, 537, 613, 675, 680, 759, 781, 893, 905
—224045, 85, 96, 119, 204, 210, 309, 376, 389,
406, 438, 460, 461, 558, 708, 775, 776, 784,
915, 914

225182, 199, 211, 296, 331, 476, 524, 594, 605,
623, 635, 640, 642, 664, 802, 837, 856, 922, 948,
976, 977, 995—226050, 114, 157, 189, 231, 276,
277, 291, 301, 310, 438, 675, 682, 683, 822,
848, 850, 894, 944, 971—227412, 480, 210, 238,
330, 381, 447, 452, 497, 589, 636, 685, 730,
782, 810, 829, 847, 866, 874, 899, 962, 995—
228042, 75, 174, 272, 318, 396, 555, 614, 687,
756, 917, 949, 959, 963, 980, 985—229026, 40, 59,
114, 141, 150, 166, 292, 351, 355, 361, 407, 450,
560, 578, 714, 769, 852, 864, 887, 924, 983—
230018, 34, 55, 89, 260, 281, 300, 310, 343, 405,
433, 477, 546, 618, 661, 715, 735, 744, 791,
824, 836, 942, 954—231010, 63, 82, 199, 211, 231,
327, 433, 500, 564, 609, 631, 632, 646, 739,
947, 976, 995—232024, 29, 49, 198, 209, 331, 342,
450, 461, 554, 640, 659, 673, 738, 743, 763,
764, 826, 866, 872, 926, 950, 982, 993, 994—
233115, 200, 369, 398, 870, 871—234005, 300,
326, 356, 430, 524, 585, 604, 634, 678, 837, 888,
895, 962, 989—225027, 34, 146, 231, 244, 331,
389, 417, 437, 462, 554, 642, 667, 756, 761, 792,
799, 829, 919, 926—236135, 139, 180, 248, 328,
368, 372, 433, 457, 479, 584, 590, 592, 608,
641, 672, 705, 722, 752, 779, 837, 907, 922, 909,
974—237014, 198, 329, 367, 523, 535, 624, 627,
692, 750, 828, 871, 877, 882, 931—237963, 984,
986, 989—238103, 141, 147, 195, 210, 238, 311,
394, 424, 581, 667, 696, 716, 739, 775, 824,
837, 903, 969, 980—239006, 37, 130, 256, 311,
320, 404, 421, 600, 625, 681, 882, 900, 936—
240018, 23, 49, 140, 305, 387, 462, 480, 483, 652,
703, 790, 794, 874—241173, 243, 282, 321, 395,
460, 484, 507, 603, 620, 714, 746, 747, 861, 866,
914—242056, 67, 197, 223, 231, 261, 385, 422,
472, 560, 586, 595, 624, 637, 648, 658, 694,
713, 719, 750, 792, 880, 937—243054, 139, 142,
199, 291, 309, 319, 321, 380, 559, 652, 776,
838, 911, 937, 953, 961—244019, 45, 47, 59, 168,
193, 320, 375, 402, 669, 686, 716, 718, 729,
810, 863, 901, 909, 974, 992—245042, 193, 253,
271, 279, 283, 289, 313, 412, 498, 502, 518,
642, 708, 727, 731, 797—246037, 70, 87, 139, 302,
418, 440, 459, 495, 513, 527, 586, 596, 689,
705, 794, 851, 874, 915, 938, 941—247051, 60,
150, 155, 208, 279, 324, 368, 406, 443, 483, 501,
544, 584, 611, 715, 771, 796, 807, 815, 886,
887, 901—248045, 60, 190, 244, 245, 276, 288, 401,
432, 450, 469, 482, 572, 582, 620, 650, 701,
766, 781, 816, 913, 940—249086, 114, 149, 194,
202, 250, 306, 372, 378, 393, 410, 417, 450,
511, 538, 576, 607, 647, 652, 653, 683, 743, 783,
814, 877.

250019, 141, 176, 182, 255, 336, 338, 342, 547,
777, 781, 805, 855, 862, 915, 948—251044, 69,
191, 214, 235, 263, 267, 296, 369, 394, 398, 417,
592, 643, 652, 664, 716, 823, 844, 874, 918,
955, 980—252000, 165, 243, 344, 384, 412, 622,
654, 659, 733, 903, 922, 927, 928, 963—253022,
41, 71, 135, 146, 235, 317, 319, 351, 406, 425,
507, 510, 545, 554, 562, 631, 653, 717, 734,
797, 883, 885, 945, 957, 982, 999—254057, 79,
81, 431, 381, 395, 409, 555, 681, 689, 696, 815,
858, 863, 940, 972—255040, 47, 56, 77, 93, 184,
192, 238, 283, 288, 560, 390, 485, 619, 629,
737, 791, 830—256002, 23, 101, 209, 338, 365,
373, 411, 465, 476, 493, 597, 645, 813, 849,
951—257051, 53, 109, 118, 130, 144, 158, 217,
219, 361, 385, 387, 558, 595, 647, 701, 825,
827—258008, 86, 93, 101, 157, 160, 180, 184,
270, 279, 416, 450, 459, 504, 644, 623, 649, 661,
688, 708, 710, 755, 758, 774, 856, 860, 942,
946, 972, 984—259028, 58, 65, 198, 204, 223, 266,
297, 306, 362, 454, 492, 532, 643, 651, 652, 737,
772, 795, 802, 831, 995—260062, 97, 110, 113,
119, 189, 194, 211, 228, 298, 325, 360, 390,
424, 550, 630, 648, 727, 797, 819, 929—261011,
19, 53, 64, 77, 114, 152, 150, 189, 191, 268,
295, 381, 479, 482, 594, 702, 814, 850, 911, 927,
968, 990—262045, 87, 89, 193, 224, 226, 240, 279,
362, 363, 373, 440, 571, 627, 721, 753, 761,
808, 857, 907, 955—263027, 72, 87, 304, 310,
322, 382 411, 417, 529, 563, 577, 608, 662, 731,
778, 845—264032, 63, 135, 173, 189, 213, 248,
301, 339, 616, 663, 669, 680, 897, 917, 943—
265135, 162, 272, 279, 344, 369, 451, 546, 569,
611, 688, 719, 729, 814, 883, 901, 904—266021,
36, 43, 44, 154, 157, 249, 288, 323, 338, 370,
414, 462, 501, 505, 592, 618, 624, 706, 714, 750,
859, 902—267026, 48, 53, 102, 104, 219, 237,
266, 316, 395, 401, 402, 422, 483, 496, 516, 539,
649, 685, 704, 715, 878, 909—268167, 271, 494,
522, 570, 620, 631, 693, 705, 708, 723, 726, 810,
844, 902, 949—269058, 157, 226, 250, 325, 350,
379, 442, 507, 543, 570, 626, 746, 763, 774,
870, 962—270000, 54, 233, 239, 244, 315, 463,
497, 514, 695, 715, 771, 820, 865, 886, 965—
271018, 118, 129, 192, 231, 379, 396, 415, 428,
612, 670, 722, 774, 776, 780, 788, 966, 975,
998—272010, 48, 59, 177, 199, 264, 265, 344, 408,
445, 448, 497, 506, 571, 704, 721, 751, 831,
949—273012, 75, 102, 115, 185, 227, 351, 362,
550, 597, 602, 660, 689, 698, 721, 826, 875, 886,
897, 949—274006, 24, 29, 44, 92, 95, 122, 139,
146, 158, 280, 467, 590, 613, 757, 781, 839,
900, 961.

275045, 268, 303, 374, 391, 450, 686, 707, 775,
786, 805, 829, 897, 916, 996—276081, 294, 326,
333, 335, 418, 449, 490, 532, 642, 984—277021,
31, 61, 68, 91, 107, 114, 192, 196, 288, 298, 305,
379, 466, 515, 536, 540, 564, 599, 736, 807, 939,
961, 974, 987—278052, 176, 195, 211, 252, 273,
278, 298, 347, 383, 410, 425, 510, 524, 939—
279038, 115, 173, 436, 442, 446, 448, 543, 561,
588, 608, 621, 626, 667, 696, 711, 812, 922, 924,
972—280050, 216, 334, 337, 358, 413, 671, 723,
734, 736, 742, 848, 895, 949, 955—284001, 8, 224,
291, 310, 322, 366, 436, 454, 480, 522, 534, 613,
721, 837, 838, 902—282011, 79, 145, 159, 189,
311, 341, 350, 433, 455, 526, 551, 552, 602, 665, 681,
683, 737, 751, 793, 830, 952, 954, 993—283019,
54, 67, 129, 142, 166, 179, 181, 227, 302, 312,
409, 507, 527, 543, 596, 614, 631, 709, 759, 766,
855, 861—284019, 31, 60, 75, 163, 229, 255, 310,
379, 531, 552, 600, 809, 872, 949, 955—285124,
156, 222, 285, 402, 457, 612, 636, 689, 814, 859,
872, 979—286020, 54, 94, 318, 331, 373, 443, 447,
505, 512, 648, 661, 691, 781, 947, 994—287144,
247, 259, 284, 318, 342, 373, 378, 443, 546, 557,
558, 594, 717, 725, 746, 807, 813, 977, 999—
288145, 168, 265, 316, 382, 388, 396, 453, 497,
509, 522, 560, 649, 696, 789, 813, 830, 851, 999
—289060, 98, 185, 283, 334, 397, 411, 453, 581,
624, 640, 641, 653, 658, 777, 836, 974—290003,
57, 86, 105, 240, 243, 295, 316, 440, 532, 534, 580,
581, 728, 736, 912, 979—291001, 12, 47, 80, 137,
144, 272, 301, 406, 586, 595, 613, 630, 641, 794,
805, 812, 861, 879, 889, 939, 949—292011, 104,
203, 314, 347, 359, 427, 620, 659, 783, 834, 999
—293005, 22, 136, 146, 239, 282, 283, 307, 396,
398, 412, 414, 462, 471, 581, 644, 736, 751, 783,
836, 847, 909, 947—294028, 95, 125, 126, 161,
337, 354, 382, 389, 421, 572, 580, 635, 662, 764,
804, 818, 823, 853, 873, 963, 996—295016, 136,
191, 205, 244, 319, 324, 368, 556, 591, 597, 625,
700, 845—296007, 32, 47, 136, 164, 224, 241, 261,
317, 385, 460, 479, 492, 567, 599, 650, 683, 752,
916, 953—297079, 300, 303, 331, 457, 488, 494,
571, 584, 598, 618, 622, 711, 724, 754, 875, 884,
937, 970, 980—298057, 89, 136, 170, 198, 210,
314, 318, 328, 342, 385, 409, 537, 541, 545, 555,
605, 613, 622, 624, 632, 652, 780, 820—299097,
99, 133, 143, 195, 288, 344, 351, 356, 367, 377,
391, 401, 416, 419, 627, 786, 796, 866, 895, 912,
945, 950, 969.

300067, 70, 123, 129, 218, 250, 295, 342, 434,
487, 491, 602, 620, 631, 635, 661, 679, 683, 747,
727, 916, 937, 974—301013, 96, 301, 305, 352,
376, 420, 435, 473, 581, 657, 676, 792, 837, 852
—302074, 130, 136, 162, 175, 246, 254, 267, 277,
336, 358, 406, 421, 442, 512, 521, 565, 576, 601,
699, 743, 747, 790, 869, 882, 925, 935, 984, 987
—303026, 32, 35, 112, 153, 184, 236, 253, 271,
333, 433, 449, 526, 606, 660, 722, 751, 755,
760, 810, 823, 904, 907, 915, 933—304067, 95,
154, 183, 271, 453, 481, 507, 557, 563, 599,
616, 630, 740, 754, 761, 828, 844, 929—305141,
326, 391, 415, 485, 487, 570, 576, 632, 651, 670,
691, 718, 721, 736, 756, 802, 868, 975—306021,
60, 182, 564, 664, 674, 688, 704, 749, 754, 792,
867, 877, 986, 997—307042, 172, 185, 209, 219,
222, 248, 253, 327, 328, 359, 440, 443, 480, 533,
595, 682, 694, 706, 723, 832, 879, 899, 930, 931,
959, 976, 982—308037, 198, 217, 222, 331, 359,
526, 540, 557, 580, 685, 689, 788, 815, 847, 903,
950—309045, 47, 62, 91, 401, 464, 492, 231, 255,
263, 282, 339, 394, 399, 479, 504, 601, 750, 779,
789, 815, 848, 933, 965, 976—310059, 71, 158,
207, 208, 291, 294, 482, 513, 539, 549, 552, 558,
594, 595, 738, 779, 790, 809, 852, 931—311155,
179, 240, 309, 368, 371, 379, 399, 420, 435, 488,
575, 586, 624, 707, 719, 896, 898, 899, 906, 944
—312011, 15, 39, 40, 52, 113, 147, 304, 334, 342,
343, 353, 388, 408, 441, 583, 648, 662, 671, 726,
732, 739, 755, 950—313016, 64, 170, 263, 306,
321, 367, 437, 486, 556, 746, 769, 826, 828, 897,
905, 906—314001, 17, 154, 171, 219, 231, 238, 269,
279, 292, 312, 413, 453, 530, 613, 629, 682, 797,
798, 812, 857, 859, 926, 984—315079, 104, 151,
202, 213, 290, 313, 353, 370, 406, 411, 421, 515,
617, 711, 747, 827, 836, 932, 979—316019, 29, 91,
174, 191, 211, 331, 353, 382, 399, 409, 461, 541,
629, 630, 730, 747—317143, 259, 370, 383, 386,
418, 420, 468, 490, 508, 524, 537, 688, 747, 755,
891, 953, 999—318040, 233, 250, 259, 295, 297,
301, 344, 376, 396, 504, 530, 548, 555, 628, 655,
750, 770, 794, 829, 940, 993—319002, 54, 109,
155, 200, 244, 282, 317, 420, 566, 629, 676, 682,
753, 761, 914, 940—320007, 56, 122, 124, 150,
168, 174, 201, 264, 291, 336, 414, 431, 450, 570,
686, 705, 801, 835, 947—321038, 43, 83, 130,
140, 169, 189, 235, 353, 460, 488, 506, 515, 518,
550, 563, 642, 650, 659, 754, 773, 774, 860,
956—322012, 32, 129, 130, 185, 290, 388, 352,
413, 435, 442, 533, 644, 660, 679, 772, 872, 960,
999—323003, 30, 33, 116, 147, 284, 338, 350,
378, 477, 507, 558, 567, 574, 616, 673, 710, 738,
750, 765, 901, 917, 921, 926, 929, 940, 961, 965
—324024, 71, 116, 306, 335, 419, 464, 490, 575,
576, 608, 670, 779, 802, 856, 875, 876.

325014, 145, 180, 192, 287, 331, 345, 384, 419,
749, 759, 769, 771, 847, 892, 897, 905, 951—
326026, 35, 106, 123, 175, 184, 270, 309, 452,
559, 570, 572, 624, 667, 688, 703, 798, 822, 891,
938, 960—327077, 130, 164, 277, 297, 482, 490,
515, 542, 548, 565, 609, 612, 658, 683, 704, 734,
746, 877, 931, 942, 972—328054, 78, 79, 205, 209,
212, 270, 356, 400, 434, 508, 572, 581, 599, 612,
634, 669, 754, 804, 986—329033, 44, 76, 156,
221, 236, 242, 288, 313, 316, 350, 362, 424, 469,
517, 579, 643, 724, 727, 837, 860, 981, 996—
330041, 78, 105, 125, 180, 336, 398, 420, 430,
467, 498, 551, 588, 681, 686, 698, 735, 854, 962,
971, 980—331014, 61, 65, 113, 134, 222, 247,
319, 397, 445, 455, 574, 576, 597, 609, 617, 747,
821, 852, 875, 940, 988—332042, 52, 74, 97, 111,
117, 247, 252, 234, 236, 278, 280, 322, 365, 367,
420, 480, 533, 587, 622, 647, 766, 815, 896,
925, 928—333057, 71, 136, 145, 165, 229, 250,
312, 342, 374, 479, 496, 558, 588, 685, 714, 796,
846, 854, 864, 903, 937, 948, 958, 971—334073,
156, 228, 281, 360, 396, 401, 518, 682, 619, 651,
680, 696, 765, 785, 807, 853, 867, 874, 925, 964
—335076, 77, 129, 167, 181, 281, 352, 355, 414,

469, 511, 519, 543, 561, 566, 581, 601, 603, 610, 624, 677, 729, 745, 790, 896, 899, 991—336040, 301, 324, 346, 360, 370, 416, 499, 512, 586, 612, 700, 712, 773, 815, 906, 930, 951, 954, 959—337026, 46, 95, 187, 202, 215, 311, 370, 506, 527, 552, 555, 617, 661, 675, 831, 851, 967—338059, 223, 234, 298, 379, 438, 444, 480, 539, 598, 612, 661, 738, 753, 921, 950, 968, 991—339098, 110, 168, 228, 251, 268, 350, 382, 563, 667, 670, 676, 710, 715, 720, 722, 832, 886, 895, 911, 930, 988—340049, 78, 132, 240, 277, 353, 406, 410, 444, 506, 587, 651, 740, 791—341073, 113, 170, 202, 277, 293, 330, 335, 416, 429, 475, 490, 525, 531, 570, 594, 756, 765, 842, 979—342031, 102, 114, 118, 187, 422, 481, 522, 674, 712, 713, 749, 838, 858, 885, 894, 950, 978, 998—343138, 171, 184, 205, 293, 299, 317, 397, 408, 433, 446, 517, 534, 537, 565, 574, 587, 644, 651, 722, 785, 786, 791, 817, 840, 845—344006, 87, 120, 148, 186, 200, 303, 438, 808, 947—345014, 51, 98, 138, 236, 299, 326, 356, 357, 439, 499, 551, 600, 622, 627, 732, 762, 773, 951, 985—346029, 31, 41, 49, 139, 144, 185, 242, 272, 401, 432, 433, 631, 644, 803, 825, 987, 991—347073, 109, 133, 147, 261, 293, 336, 361, 378, 397, 401, 418, 475, 496, 497, 557, 585, 670, 682, 710, 739, 889, 934, 944—348041, 185, 209, 329, 442, 443, 454, 455, 501, 511, 557, 628, 672, 695, 744, 871, 997—349008, 154, 194, 214, 250, 251, 358, 427, 436, 459, 480, 486, 672, 690, 730, 777, 832, 845, 876, 906.

350026, 53, 73, 134, 207, 232, 247, 350, 353, 368, 402, 453, 511, 569, 623, 629, 685, 718, 720, 744, 745, 770, 856, 900, 907, 921, 941, 980—351166, 116, 203, 236, 260, 415, 471, 545, 558, 578, 600, 780, 840, 996—352106, 212, 280, 314, 381, 410, 463, 567, 597, 639, 721, 839, 908, 922, 979—353022, 285, 289, 341, 510, 522, 650, 697, 715, 755, 768, 779, 802, 823, 849, 882, 918—354111, 119, 167, 199, 203, 246, 283, 314, 409, 505, 671, 675, 870, 900, 911, 947—355000, 152, 390, 481, 483, 491, 495, 539, 564, 606, 635, 670, 804, 832, 956—356034, 71, 115, 213, 249, 418, 579, 602, 641, 650, 654, 689, 729, 783, 891—357044, 50, 177, 227, 334, 466, 488, 569, 676, 741, 750, 768, 770, 805, 821, 840, 878, 890, 903, 923, 949, 952, 982—358060, 67, 224, 231, 243, 271, 280, 302, 328, 386, 463, 471, 473, 511, 530, 575, 657, 761, 783, 845, 958—359002, 34, 129, 251, 289, 324, 339, 374, 380, 522, 568, 596, 615, 632, 770, 991—360012, 17, 81, 112, 205, 250, 440, 545, 546, 614, 636, 719, 760, 807, 884, 925—361084, 117, 173, 174, 204, 216, 217, 297, 313, 326, 405, 414, 492, 565, 641, 729, 811, 847, 983—362036, 83, 231, 246, 275, 329, 418, 463, 488, 605, 641, 636, 708, 748, 845, 850, 936, 945—363025, 32, 37, 159, 185, 216, 258, 309, 392, 474, 486, 712, 841, 887, 901, 928, 934, 960, 976, 986—364141, 218, 221, 270, 276, 334, 367, 447, 502, 503, 536, 564, 585, 624, 626, 709, 784, 802, 832, 922, 930—365052, 73, 93, 109, 115, 119, 140, 227, 284, 292, 326, 332, 379, 454, 459, 479, 488, 573, 743, 753, 756, 812, 891, 964, 986—366035, 68, 123, 145, 175, 181, 197, 211, 229, 254, 336, 363, 417, 532, 550, 564, 589, 613, 668, 821, 859, 941, 947, 968—367114, 137, 152, 170, 250, 254, 423, 456, 457, 518, 529, 555, 569, 687, 711, 811, 839, 982—368010, 23, 52, 59, 79, 93, 108, 128, 178, 196, 209, 249, 281, 416, 425, 572, 693, 874, 875, 879, 895, 939, 958, 969—369013, 44, 97, 130, 208, 305, 313, 339, 366, 369, 370, 443, 462, 524, 606, 612, 662, 694, 729, 761, 824, 842, 853, 860, 887, 925—370034, 46, 73, 137, 142, 417, 231, 405, 475, 510, 517, 617, 716, 763, 778, 803, 873, 912, 927, 961, 974, 986—371099, 260, 364, 450, 451, 454, 515, 593, 615, 634, 635, 654, 699, 743, 802, 864, 985, 999—372040, 88, 104, 179, 252, 280, 308, 328, 488, 540, 541, 694, 720, 722, 763, 771, 809, 945, 961—373047, 18, 263, 813, 333, 375, 385, 403, 441, 479, 510, 531, 603, 618, 628, 644, 685, 696, 725, 764, 842, 935, 999—374035, 69, 79, 164, 227, 281, 284, 355, 523, 551, 730, 775, 779, 869, 891, 924.

375011, 252, 273, 311, 342, 375, 436, 523, 545, 559, 563, 570, 677, 723, 800—376013, 58, 111, 114, 142, 196, 246, 252, 279, 281, 317, 332, 350, 427, 448, 457, 508, 609, 655, 727, 801, 932, 956—377104, 106, 128, 201, 361, 410, 596, 609, 623, 680, 687, 699, 724, 775, 953, 967—378022, 132, 133, 134, 159, 201, 304, 418, 479, 529, 663, 666, 677, 717, 802, 848, 853, 870, 911,, 932, 935, 989—379098, 99, 129, 130, 137, 172, 182, 275, 374, 401, 403, 416, 470, 568, 680, 701, 780, 813, 916, 968, 990—380078, 100, 178, 192, 231, 337, 372, 428, 446, 503, 547, 609, 637, 669, 674, 737, 931, 937, 968, 989—381026 93, 163, 182, 185, 328, 377, 551, 557, 639, 706, 740, 765, 846, 880, 918, 968, 983, 999—382023, 66, 113, 136, 227, 228, 289, 292, 357, 536, 574, 636, 665, 674, 724, 927, 986—383029, 37, 41, 129, 146, 149, 196, 270, 315, 345, 395, 421, 470, 473, 584, 597, 655, 666, 745, 769, 770, 823, 891, 896, 922, 925, 944, 965, 988—384073, 74, 187, 212, 261, 287, 304, 403, 525, 536, 551, 638, 639, 859, 870, 890, 981—385059, 123, 151, 231, 261, 316, 328, 334, 385, 582, 602, 688, 724, 788, 848—386015, 68, 91, 92, 105, 402, 469, 589, 690, 708, 799, 864, 925, 958, 996—387025, 118, 210, 241, 273, 353, 425, 756, 814, 833, 878, 917, 983—388036, 105, 196, 308, 314, 375, 402, 488, 527, 534, 562, 624, 625, 676, 919, 934—389009, 39, 123, 138, 180, 219, 280, 359, 400, 413, 545, 547, 593, 737, 792, 920, 966, 998—390007, 82, 136, 175, 180, 185, 201, 359, 383, 440, 446, 456, 504, 761, 765, 813, 844, 842, 855, 869, 937—391086, 130, 139, 166, 190, 211, 225, 238, 364, 372, 383, 418, 572, 597, 623, 724, 728, 802, 812, 829, 932, 944—392008, 27, 37, 78, 99, 124, 150, 151, 155, 231, 267, 330, 407, 415, 452, 458, 502, 522, 609, 793, 846, 901, 985, 995—393199, 224, 234, 253, 367, 398, 477, 596, 674, 722, 726, 779, 926, 967, 971—394036, 47, 176, 190, 226, 252, 258, 352, 354, 425, 446, 491, 594, 671, 688, 711, 720, 736, 745, 913, 941—395165, 152, 238, 309, 486, 528, 536, 540, 561, 562, 759, 789, 813, 815, 828, 885, 923, 955—396010, 139, 141, 186, 205, 252, 263, 319, 376, 411, 565, 627, 624, 615, 662, 784, 790, 802, 827, 900, 985—397120, 141, 161, 178, 470, 492, 492, 359, 361, 385, 407, 473, 479, 688, 931, 982—398558, 62, 115, 137, 252, 272, 329, 379, 386, 389, 496, 555, 600, 610, 629, 641, 689, 733, 779, 853, 913, 916, 945—399118, 263, 310, 354, 358, 363, 368, 396, 607, 618, 765, 780, 822, 878, 927, 962.

400000, 19, 174, 184, 278, 362, 380, 502, 537, 562, 569, 592, 603, 688, 881, 943—401020, 157, 185, 197, 230, 316, 407, 426, 491, 493, 527, 614, 624, 672, 695, 700, 757, 773, 881, 910, 994—402049, 81, 117, 134, 182, 259, 281, 506, 535, 589, 691, 735, 739, 828, 860, 864, 892—403024, 28, 35, 75, 128, 182, 375, 450, 461, 486, 541, 805, 821, 845, 859—404010, 54, 60, 74, 77, 241, 376, 423, 523, 616, 630, 659, 707, 746, 749, 750, 787, 790, 843, 917, 957, 966, 993—405056, 160, 224, 265, 317, 343, 406, 436, 462, 465, 550, 722, 750, 795, 858, 937, 995—406017, 42, 44, 117, 187, 219, 427, 527, 620, 707, 738, 743, 810, 847, 863, 901, 905, 921, 957—407080, 88, 216, 289, 311, 430, 470, 592, 610, 804, 821, 829—408139, 294, 326, 439, 573, 630, 759 761, 840, 869, 878, 896, 940—409005, 8, 28, 90, 137, 153, 199, 277, 334, 338, 391, 427, 436, 600, 615, 647, 660, 749, 823, 854, 862, 927, 992—410110, 120, 133, 162, 217, 294, 329, 331, 390, 432, 467, 509, 883, 892, 982, 994—411011, 41, 80, 114, 143, 153, 241, 374, 381, 408, 430, 461, 490, 585, 595, 638, 795, 828, 861, 891, 910, 981, 999—412017, 141, 156, 201, 207, 275, 308, 326, 352, 371, 383, 403, 481, 557, 639, 710, 744, 789, 800, 820, 825, 844, 853, 866, 947, 954, 977—413060, 115, 154, 167, 190, 287, 331, 360, 386, 441, 509, 560, 561, 563, 599, 609, 799, 975—414130, 244, 232, 241, 269, 295, 418, 449, 465, 505, 558, 681, 700, 784, 796, 797, 799, 858, 877—415121, 137, 192, 194, 364, 371, 429, 486, 496, 514, 519, 541, 688, 691, 740, 747, 776, 808, 874, 972, 989—416199, 231, 394, 400, 411, 441, 552, 573, 593, 635, 722, 739, 745, 787, 798, 815, 879, 948—417045, 49, 112, 149, 201, 269, 316, 369, 467, 486, 550, 552, 556, 568, 582, 610, 708, 911, 919, 934—418045, 143, 200, 211, 250, 341, 360, 368, 420, 432, 482, 565, 572, 605, 664, 679, 680, 713, 729, 748, 800, 945, 967, 992—419037, 72, 202, 289, 347, 394, 671, 690, 705, 812, 815—420023, 151, 245, 406, 434, 448, 461, 633, 754, 825, 830, 896, 938, 954, 970—421004, 29, 57, 101, 219, 234, 269, 380, 435, 479, 507, 533, 611, 636, 803, 823, 885, 969, 977, 979—422063, 123, 270, 276, 389, 448, 569, 624, 715, 723, 728, 731, 766, 810, 816, 852, 859—423175, 200, 206, 312, 370, 526, 568, 662, 676, 768, 899, 910, 917, 976, 982—424193, 248, 381, 407, 437, 526, 667, 740, 796, 872, 979, 983.

425.043, 44, 84, 85, 99, 121, 181, 355, 390, 508, 586, 631, 634, 682, 694, 855, 890, 910, 950, 966—426004, 56, 74, 192, 373, 434, 551, 579, 592, 623, 628, 630, 632, 840, 850, 884—427018, 69, 77, 157, 285, 292, 312, 340, 355, 472, 485, 534, 609, 692, 760, 779, 913, 916, 972—428004, 105, 119, 176, 185, 214, 273, 546, 555, 594, 641, 662, 703, 711, 717, 903—429062, 73, 124, 262, 321, 365, 501, 507, 517, 534, 591, 636, 656, 665, 692, 719, 775, 913—430007, 65, 278, 391, 518, 531, 613, 657, 665, 711, 835, 838, 880—431061, 196, 213, 386, 395, 401, 414, 439, 520, 562, 626, 670, 750, 775, 905, 910, 963, 970, 980, 992—432015, 55, 65, 74, 76, 160, 165, 198, 257, 313, 330, 349, 616, 848, 672, 693, 773, 864, 869, 875—433007, 32, 37, 77, 215, 251, 408, 431, 461, 463, 466, 468, 480, 501, 527, 528, 547, 550, 562, 622, 776, 819, 830, 920, 961—434081, 109, 191, 227, 296, 388, 418, 497, 515, 521, 534, 579, 634, 668, 678, 756, 825, 923, 962—435169, 173, 329, 335, 366, 370, 371, 417, 427, 471, 528, 606, 808, 914, 925, 998, 962, 966, 976, 982—436053, 93, 102, 108, 112, 200, 272, 470, 475, 499, 597, 610, 616, 680, 690, 778, 818, 827, 836, 838, 843, 875, 885, 888, 981, 983—437029, 70, 88, 103, 200, 263, 368, 307, 317, 318, 395, 414, 500, 516, 520, 562, 596, 605, 613, 681, 698, 710, 713, 712, 753, 876, 883, 902, 970—438088, 91, 138, 141, 162, 191, 302, 379, 527, 754, 808, 809, 903, 916, 931, 942—439041, 12, 173, 194, 221, 229, 279, 297, 572, 579, 581, 651, 616, 700, 932—440032, 101, 108, 171, 179, 190, 278, 315, 404, 508, 626, 632, 716, 855, 864, 887, 911, 963, 985—441013, 48, 51, 139, 152, 189, 216, 256, 274, 279, 284, 291, 334, 360, 426, 496, 612, 613, 622, 679, 797, 799, 832, 838, 857, 882, 892, 921, 973, 989—442136, 218, 297, 353, 357, 365, 384, 417, 468, 480, 534, 674, 756, 762, 817, 824, 840, 849, 854, 881, 919, 927, 972, 975—443006, 17, 146, 280, 356, 382, 412, 432, 455, 491, 511, 616, 624, 633, 681, 708, 711, 781, 806, 968—444024, 41, 52, 101, 116, 180, 241, 242, 259, 310, 324, 335, 357, 362, 573, 610, 697, 863, 915, 870, 879, 893, —445221, 228, 320, 342, 436, 435, 504, 515, 530, 579, 772, 944, 993, 998—446008, 47, 86, 170, 211, 226, 246, 309, 415, 493, 506, 524, 687, 690, 724, 725, 777, 806, 833, 848, 900, 938—447085, 103, 151, 239, 259, 268, 324, 388, 421, 522, 560, 674, 834, 982—448042, 107, 241, 259, 262, 280, 287, 318, 328, 333, 350, 359, 468, 481, 518, 530, 542, 589, 619, 678, 689, 691, 744, 751—449069, 196, 271, 280, 285, 333, 372, 389, 406, 478, 509, 521, 544, 708, 762, 779, 909, 936.

450040, 118, 200, 233, 375, 411, 456, 457, 488, 541, 587, 960, 991—451002, 3, 41, 160, 292, 297, 393, 397, 468, 499, 605, 804, 835, 844, 855, 910, 919, 978, 987—452003, 102, 149, 248, 259, 265, 276, 443, 552, 563, 621, 663, 682, 782, 859—453036, 191, 203, 221, 236, 283, 308, 318, 390, 447, 573, 646, 767, 815, 817, 840, 865, 920, 945, 971, 982, 989—454016, 73, 143, 173, 177, 193, 287, 310, 324, 471, 478, 567, 616, 816, 833, 872, 893, 898, 913, 936, 987—455022, 39, 67, 70, 144, 149, 159, 167, 186, 196, 208, 282, 338, 390, 422, 456, 457, 480, 490, 523, 543, 567, 599, 642, 677, 682, 695, 729, 763, 769, 853, 981, 987—456097, 212, 339, 342, 373, 392, 427, 441, 452, 515, 553, 557, 617, 620, 670, 696, 759, 906, 948, 951, 956, 981—457034, 58, 80, 102, 166, 172, 182, 199, 230, 303, 342, 399, 487, 501, 550, 584, 670, 729, 809, 821, 859, 914, 941, 960, 965—458000, 21, 64, 141, 186, 197, 213, 307, 324, 340, 348, 385, 421, 428, 473, 481, 585, 588, 685, 744, 828, 841, 857, 876, 883, 970—459032, 63, 208, 230, 258, 263, 302, 381, 416, 462, 536, 588, 646, 655, 807, 893, 989 —460014, 39, 92, 120, 177, 205, 273, 317, 507, 576, 584, 589, 689, 732, 738, 787, 896, 924, 939, 957—461016, 39, 164, 285, 303, 326, 451, 589, 644, 650, 702, 812, 893, 976, 993—462058, 114, 181, 270, 296, 321, 365, 379, 414, 437, 455, 461, 515, 561, 576, 586, 610, 683, 738, 783, 923, 950, 973—463117, 269, 454, 455, 536, 593, 625, 653, 817, 939, 957, 966, 983—464005, 15, 32, 78, 130, 158, 193, 273, 280, 287, 335, 425, 499, 502, 579, 591, 737, 808, 812, 821, 891, 916, 951—465120, 178, 211, 298, 433, 437, 470, 485, 508, 599, 660, 748, 902—466026, 37, 56, 82, 85, 124, 145, 234, 302, 411, 601, 723, 756, 758, 802, 967—467007, 52, 83, 92, 97, 104, 118, 158, 163, 176, 293, 301, 303, 378, 454, 458, 465, 487, 492, 523, 545, 608, 644, 667, 677, 726, 729, 774, 806, 913, 951, 992 —468009, 113, 180, 192, 225, 227, 237, 329, 366, 398, 451, 538, 582, 666, 674, 677, 684, 739, 829 —469109, 268, 370, 468, 519, 594, 655, 891, 947, 984.

470016, 19, 75, 89, 226, 301, 350, 375, 387, 442, 526, 611, 612, 744, 766, 801, 850, 911, 923, 936, 941, 971, 975—471074, 105, 182, 243, 386, 446, 451, 512, 516, 604, 616, 656, 719—472003, 142, 173, 181, 209, 298, 302, 330, 382, 402, 418, 419, 421, 556, 585, 713, 810, 910, 959, 968, 97.—473012, 28, 83, 90, 132, 211, 225, 249, 256, 314, 341, 379, 393, 471, 520, 521, 683, 843, 918—474010, 169, 208, 301, 394, 456, 567, 597, 675, 679, 684, 733, 767, 782, 858, 910, 946, 954—475101, 191, 424, 493, 602, 688, 734, 791, 991—476006, 127, 154, 173, 203, 243, 254, 294, 373, 402, 464, 612, 637, 654, 780, 884—477166, 171, 265, 303, 316, 405, 480, 607, 615, 669, 690, 749, 811, 882, 932, 952—478030, 57, 88, 96, 97, 112, 125, 205, 245, 282, 326, 359, 386, 437, 462, 478, 586, 870, 892, 975—479108, 177, 242, 251, 351, 407, 582, 612, 639, 758, 763, 877, 972—480082, 97, 123, 282, 333, 345, 353, 415, 424, 456, 570, 712, 826, 831, 858, 865, 998—481008, 189, 211, 262, 311, 325, 338, 419, 501, 513, 529, 683, 747, 812, 818, 819, 821, 850, 911—482064, 114, 230, 398, 406.

427, 438, 481, 598, 553, 568, 607, 610, 641, 681, 714, 716, 884, 898, 907, 911, 927, 935—483045, 118, 122, 123, 126, 369, 396, 403, 481, 523, 699, 709, 832, 866, 925, 968, 989—481016, 60, 72, 150, 160, 211, 229, 256, 433, 445, 449, 558, 566, 584, 650, 717, 721, 775, 797, 851, 887, 902, 921—485003, 78, 172, 278, 283, 337, 346, 432, 485, 516, 585, 672, 677, 723, 842, 856—486041, 137, 202, 219, 225, 227, 230, 254, 292, 351, 377, 629, 668, 703, 888, 917, 988—487000, 98, 109, 138, 144, 198, 252, 270, 297, 454, 484, 588, 624, 627, 789, 821, 826, 892, 946, 995—484107, 115, 185, 303, 313, 334, 453, 510, 527, 542, 579, 662, 711—489016, 39, 114, 118, 231, 382, 425, 587, 652, 697, 706, 770, 787, 791, 861, 867, 886—490065, 208, 224, 309, 444, 469, 508, 556, 627, 701, 773, 801, 916, 938, 955, 975, 996—491146, 212, 280, 325, 341, 423, 574, 601, 660, 670, 678, 725, 736, 787, 949—492001, 25, 52, 81, 109, 192, 211, 394, 466, 545, 560, 605, 637, 849, 895, 911, 971, 993, 995—493013, 71, 230, 264, 306, 325, 337, 423, 511, 537, 552, 626, 948, 957—494019, 176, 269, 273, 282, 320, 347, 385, 398, 412, 454, 647, 667, 756, 776, 786, 912—495040, 56, 78, 411, 171, 257, 293, 304, 335, 336, 436, 516, 595, 722, 815, 850—496134, 145, 270, 314, 351, 399, 434, 485, 551, 656, 677, 736, 821, 946, 984, 999—497006, 37, 117, 144, 220, 224, 304, 328, 363, 425, 652, 657, 704, 718, 748, 751, 770, 848, 922, 945, 966, 968, 981—498065, 162, 199, 216, 263, 368, 386, 499, 559, 566, 571, 595, 618, 631, 641, 648, 761, 782, 888, 897, 909, 981—499028, 60, 145, 285, 295, 366, 436, 476, 488, 512, 686, 741, 751, 777, 807, 841, 847, 871, 920, 975.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er janvier 1949 au prix net de 498,66 F.

Liste générale des obligations communales de 1892 sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

3, 15, 21, 74, 181, 235, 281, 372, 417, 423, 481, 612, 614, 675, 679, 694, 745, 802, 805, 873, 895, 897, 898, 956, 961, 985, 986—1139, 158, 208, 209, 286, 326, 372, 408, 490, 564, 607, 683, 696, 826, 849, 887, 971—2078, 169, 189, 272, 297, 315, 321, 324, 367, 402, 426, 468, 514, 545, 560, 656, 664, 677, 693, 784, 861, 886, 925, 968—3002, 139, 167, 223, 261, 273, 353, 383, 391, 401, 422, 491, 611, 686, 690, 692, 849, 985—4087, 115, 136, 186, 195, 196, 300, 371, 416, 437, 455, 504, 554, 586, 675, 695, 719, 755, 786, 839, 863, 903, 998—5058, 79, 149, 153, 181, 203, 267, 302, 358, 407, 415, 461, 475, 515, 556, 604, 646, 722, 821, 910, 913, 915, 927—6008, 88, 92, 215, 225, 287, 316, 321, 336, 422, 435, 484, 597, 679, 772, 813, 867, 918, 936, 955, 967—7070, 197, 203, 211, 229, 274, 298, 330, 477, 504, 594, 605, 688, 694, 708, 726, 805, 816, 826, 849, 881, 896, 914, 947, 966—8091, 172, 182, 254, 270, 287, 304, 341, 428, 444, 487, 505, 509, 651, 652, 731, 739, 778, 811, 824, 828, 832, 868, 914—9016, 68, 95, 105, 106, 112, 242, 325, 391, 421, 434, 436, 488, 519, 550, 693, 726, 760, 763, 771, 773, 779, 800, 801, 809, 847, 887, 897, 898, 902, 920, 938, 984—10005, 140, 158, 160, 162, 173, 229, 257, 307, 586, 649, 680, 690, 691, 703, 710, 879, 892, 894, 902, 982—11008, 17, 190, 244, 330, 447, 511, 529, 555, 712, 754, 756, 797, 833, 837, 981, 989—12014, 36, 39, 75, 103, 171, 210, 224, 270, 419, 478, 603, 697, 748, 763, 792, 895, 907—13005, 182, 185, 212, 215, 243, 284, 303, 313, 338, 414, 438, 457, 485, 498—14018, 33, 62, 84, 114, 136, 183, 236, 237, 249, 253, 303, 439, 445, 478, 513, 542, 612, 621, 677, 708, 722, 740, 794, 814, 830, 850, 912, 929, 940, 949, 975, 985—15035, 301, 311, 482, 617, 658, 663, 738, 741, 759, 824, 825, 908, 912, 935, 954, 958, 963—16004, 108, 168,, 193, 212, 251, 343, 406, 493, 645, 704, 741, 769, 791, 880, 925—17069, 156, 169, 370, 404, 454, 487, 495, 517, 530, 677, 787, 839, 882, 903, 998—18051, 137, 156, 176, 200, 339, 429, 479, 483, 513, 545, 596, 625, 668, 675, 692, 791, 794, 823, 835—19042, 116, 171, 198, 230, 274, 277, 315, 687, 586, 590, 609, 707, 977, 989—20062, 79, 119, 158, 314, 322, 440, 455, 547, 586, 592, 606, 664, 673, 729, 735, 749,, 808, 813, 816, 817, 818, 843—21021, 221, 225, 303, 418, 518, 558, 561, 581, 749, 785, 792, 828, 912—22009, 75, 255, 300, 339, 353, 439, 514, 528, 594, 637, 675, 685, 728, 749, 927, 943, 984—23001, 43, 151, 166, 183, 185, 188, 190, 207, 282, 311, 335, 363,. 373, 388, 663, 850—24039, 112, 113, 156, 182, 234, 263, 270, 274, 290, 531, 674, 741, 806, 874, 901, 945.

25009, 65, 176, 187, 358, 496, 510, 684, 685, 688, 689, 869, 906, 925, 985—26006, 42, 109, 321, 361, 363, 498, 568, 578, 653, 662, 712, 715, 798, 805, 835, 947—27012, 24, 101, 107, 201, 289, 410, 459, 468, 611, 756, 784, 872, 938 — 28022, 56, 148, 192, 238, 339, 340, 313, 437, 441, 467, 488, 638, 742, 762, 801, 803, 817, 850, 897, 905, 953—29021, 82, 89, 103, 106, 326, 352, 354, 361, 420, 423, 505, 582, 584, 594, 612, 646, 927, 970—30113, 125, 186, 238, 248, 483, 519, 541, 581, 623, 637, 679, 772, 777, 860, 866, 971, 978 31043, 77, 142, 151, 162, 237, 245, 258, 269, 361, 367, 442, 506, 561, 573, 593, 600, 872, 954, 986—32119, 155, 165, 167, 174, 185, 241, 242, 315, 341, 420, 424, 596, 592, 653, 677, 736, 768, 784, 837, 863, 869, 980, 981—33104, 161, 187, 302, 362, 416, 611, 613, 690, 731—34009, 126, 255, 301, 373, 381, 405, 486, 629, 642, 663, 703, 730, 821, 826, 853, 878, 881, 907, 951—35021, 27, 177, 192, 193, 466, 542, 543, 554, 595, 749, 812, 850, 963, 991—36072, 187, 275, 635, 672, 675, 748, 848, 917, 924, 974—37039, 109, 129, 137, 273, 291, 365, 374, 501, 524, 559, 592, 613, 649, 762, 845, 911—38011, 68, 114, 145, 259, 284, 360, 368, 400, 428, 430, 432, 472, 516, 553, 660, 672, 700, 856, 972, 980—39049, 85, 216, 263, 356, 385, 405, 419, 555, 575, 627, 652, 653, 661, 668, 707, 717, 735, 828, 843—40033, 45, 204, 257, 288, 291, 416, 423, 424, 450, 458, 602, 643, 817, 826, 921—41024, 96, 136, 220, 297, 372, 420, 507, 508, 527, 557, 564, 669, 701, 796, 838, 857—42067, 131, 134, 145, 158, 225, 229, 243, 269, 299, 316, 388, 456, 592, 598, 612, 680, 686, 722, 775, 806, 808, 809, 823, 887, 931, 946, 950, 962, 963, 985 —43013, 59, 81, 199, 301, 305, 349, 362, 435, 496, 543, 556, 688, 738, 741, 809, 945, 946—44005, 15, 37, 79, 89, 220, 222, 223, 319, 457, 481, 537, 589, 614, 691, 721, 730, 744, 775, 804, 809, 832, 854, 885, 976—45047, 136, 185, 191, 279, 293, 331, 521, 574, 634, 675, 678, 720, 726, 769, 824, 901, 912, 955, 995—46102, 129, 198, 308, 361, 389, 492, 523, 646, 653, 717, 740, 766, 814, 893, 902—47025, 199, 220, 236, 255, 375, 435, 443, 489, 491, 537, 555, 624, 675, 695, 709, 761, 770, 868, 919, 992, 996—48080, 102, 109, 184, 226, 299, 364, 549, 655, 712, 715, 771, 813, 818, 859—49075, 116, 232, 243, 314, 334, 369, 403, 434, 437, 521, 589, 604, 646, 725, 788, 856, 982.

50064, 104, 259, 296, 317, 469, 477, 492, 551, 633, 856, 895, 912, 967, 963—51001, 33, 125, 126, 138, 140, 162, 173, 260, 268, 303, 309, 339, 406, 467, 470, 496, 559, 587, 625, 630, 643, 718, 798, 851, 904, 917, 939, 974—52041, 151, 174, 241, 292, 297, 319, 330, 333, 434, 448, 481, 495, 496, 583, 603, 604, 663, 668, 669, 690, 694, 711, 795, 814, 855, 877, 892—53017, 41, 44, 47, 102, 106, 318, 337, 478, 626, 692, 791, 812, 833, 838, 848, 860, 886, 914, 978, 984—54067, 180, 220, 244, 250, 287, 399, 409, 448, 578, 580, 612, 613, 615, 643, 686, 734, 779, 827, 849, 875, 927, 980—55083, 91, 136, 141, 193, 197, 265, 281, 290, 303, 399, 588, 599, 678, 691, 693, 742, 753, 766, 783, 808, 836, 842, 866, 890, 922, 923, 947, 971, 973—56086, 165, 257, 367, 389, 478, 544, 575, 609, 642, 896—57035, 47, 81, 108, 141, 224, 277, 278, 301, 435, 450, 526, 655, 723, 746, 779, 790, 793, 817, 851, 856, 880, 892—58045, 71, 207, 349, 425, 523, 537, 606, 628, 675, 678, 718, 770, 920, 997—59012, 34, 71, 160, 167, 185, 223, 224, 231, 320, 382, 394, 422, 424, 469, 473, 514, 519, 531, 579, 738, 780, 812, 814, 935, 955, 965—60148, 214, 278, 307, 365, 475, 480, 492, 503, 526, 658, 711, 744, 745, 843, 845, 866, 937, 949—61003, 35, 57, 86, 291, 338, 424, 426, 434, 443, 470, 573, 574, 660, 662, 741, 784, 873, 878, 892, 905, 920, 932, 964—62045, 74, 164, 190, 221, 228, 606, 651, 700, 753, 863, 889, 914—63059, 123, 338, 353, 395, 447, 477, 563, 642, 653, 842, 867, 873, 922, 936, 939—64154, 159, 219, 232, 255, 290, 300, 326, 426, 427, 473, 502, 581, 641, 847, 857, 870, 932 —65008, 13, 18, 31, 33, 47, 161, 188, 240, 340, 364, 371, 424, 460, 464, 471, 488, 563, 642, 680 764, 777, 793, 841, 850, 852, 871, 883, 960, 989—66253, 303, 308, 332, 422, 458, 572, 618, 622, 672, 833, 914, 936, 968—67022, 57, 95, 107, 120, 201, 228, 230, 251, 293, 366, 377, 405, 447, 449, 495, 535, 558, 636, 670, 685, 707, 721, 760, 781, 797, 798, 974, 987—68063, 83, 108, 120, 213, 253, 264, 312, 367, 403, 407, 433, 480, 632, 687, 749, 760, 798, 885, 905, 985—69059, 156, 180, 206, 247, 250, 273, 287, 447, 500, 535, 550, 686, 709, 756, 763, 857, 865, 899, 983, 991—70005, 96, 99, 290, 323, 331, 337, 394, 492, 527, 578, 660, 723, 724, 733, 754, 881, 895, 911, 938—71012, 60, 84, 164, 479, 555, 569, 610, 611, 690, 703, 729, 760, 797, 813, 915, 919—72011, 125, 138, 159, 314, 315, 316, 317, 373, 389, 401, 402, 414, 416, 457, 471, 505, 563, 641, 666, 776, 779, 780, 861, 865, 890, 924, 939, 940—73015, 24, 57, 223, 331, 332, 349, 354, 382, 527, 582, 600 675, 829, 950, 972, 986, 994—74002, 56, 73, 184, 421, 451, 556, 572, 620, 711, 845, 852, 959, 980.

75,071, 275, 308, 401, 411, 519, 529, 531, 550, 568, 585, 630, 649, 745, 888, 890—76,027, 44, 91, 106, 118, 132, 142, 143, 153, 267, 281, 302, 311, 326, 410, 523, 532, 636, 793, 812, 814, 971, 983 —77,021, 77, 144, 157, 212, 268, 275, 408, 634, 676, 701, 780, 826, 831, 841, 914, 979—78,153, 168, 170, 171, 181, 236, 348, 353, 712, 736, 872, 891, 925—79,182, 224, 302, 328, 345, 374, 386, 394, 415, 510, 523, 533, 641, 799, 856, 926—80,042, 158, 184, 258, 262, 322, 335, 369, 517, 522, 540, 793, 809, 898, 963, 990—81,036, 80, 90, 230, 233, 310, 313, 365, 428, 483, 519, 593, 610, 672, 675, 694, 696, 734, 749, 769, 795, 829, 942, 950— 82.145, 209, 218, 238, 266, 293, 387, 389, 399, 420, 486, 506, 519, 569, 570, 642, 696, 701, 732, 734, 754, 828, 842, 844, 845, 921—83,027, 38, 45, 111, 180, 222, 223, 230, 261, 270, 290, 316, 345, 323, 336, 367, 374, 390, 455, 471, 537, 560, 613, 673, 885, 944—84,031, 172, 259, 292, 321, 348, 362, 422, 504, 509, 581, 639, 644, 687, 702, 703, 739, 743, 903—85,052, 53, 75, 115, 195, 206, 272, 281, 291, 302, 397, 522, 551, 584, 598, 646, 685, 692, 877, 881, 914, 990—86,003, 47, 60, 184, 225, 309, 454, 463, 477, 481, 502, 516, 540, 567, 619, 707, 772, 984, 990, 998—87,000, 12, 72, 144, 192, 277, 325, 414, 442, 454, 467, 539, 548, 679, 754, 893, 899, 964—88,038, 89, 102, 116, 125, 155, 216, 223, 271, 299, 315, 376, 400, 414, 424, 495, 619 642, 731, 7437 780, 788, 827, 921, 937—89,089, 93, 198, 230, 249, 432, 433, 510, 532, 560, 614, 702, 709, 813, 845, 894, 912, 941—90,144, 211, 247, 279, 320, 357, 359, 561, 563, 399, 489, 513, 562, 568, 589, 729, 731, 732, 747, 780, 795, 817, 821—91,022, 43, 44, 59, 106, 143, 182, 201, 222, 352, 395, 467, 468, 529, 560, 622, 695, 737, 745, 849, 911—92,032, 51, 68, 121, 168, 210, 230, 251, 316, 347, 387, 437, 443, 468, 605, 624, 701, 711, 729, 847, 893—93,017, 30, 105, 237, 270, 304, 360, 361, 518, 556, 571 681, 710, 783, 867— 94,079, 178, 228, 235, 241, 267, 280, 389, 479, 481 512, 528, 571, 746, 801—95,048, 122, 456, 266, 332, 343, 423, 470, 541, 581, 612, 650, 721, 741, 954—96,020, 47, 71, 77, 126, 231, 349, 373, 379, 404, 420, 452, 531, 541, 574, 655, 664, 689, 903, 909, 954—97,074, 110, 117, 120, 123, 174, 369, 383, 475, 641, 652, 665, 686, 692, 749, 820, 826, 859—98,013, 129, 132, 236, 325, 350, 351, 567, 610, 667 757, 897, 904, 922, 925 —99,007, 48, 53, 86, 157, 221, 274, 314, 382, 487, 505, 650, 713, 820, 872, 915.

100017, 121, 311, 474, 558, 664, 694, 751, 802, 807, 861, 917, 984—101003, 70, 74, 102, 121, 141, 150, 169, 185, 194, 280, 311, 388, 455, 490, 513, 535, 544, 670, 707, 843, 846, 887, 932, 983— 102128, 159, 169, 249, 342, 354, 433, 445, 458, 707, 753, 788, 916, 917, 932, 952, 966—103182, 193, 313, 529, 539, 594, 602, 661, 695, 777, 913, 919— 104032, 59, 64, 109, 136, 213, 255, 280, 285, 300, 321, 351, 354, 383, 427, 431, 445, 493, 495, 496, 498, 502, 530, 574, 580, 613, 633, 671, 717, 724, 771, 825—105059, 62, 112, 160, 226, 229, 259, 262, 302, 330, 623, 632, 636, 716, 963, 976, 977— 106036, 63, 109, 148, 297, 376, 379, 413, 452, 507, 545, 612, 657, 670, 713, 882, 892 900, 993—107257, 272, 524, 555, 618, 663, 906, 961, 971—108047, 83, 131, 142, 171, 298, 317, 354, 368, 553, 714, 716, 811, 826, 863, 989, 997—109002, 9, 82, 305, 469, 481, 510, 512, 628, 701, 729, 757, 843, 924, 929, 930, 932, 943, 948, 989—110005, 8, 23, 45, 133, 178, 183, 190, 202, 236, 239, 707, 798—111034, 74, 89, 122, 236, 313, 318, 335, 336, 351, 352, 377, 397, 398, 422, 423, 425, 519, 524, 536, 538, 544, 548, 565, 609, 788, 790, 870, 928, 966, 994—112015, 22, 46, 54, 56, 64, 128, 183, 258, 263, 284, 402, 406, 442, 474, 476, 649, 684, 721, 764, 785, 786, 869, 907— 113041, 64, 79, 120, 141, 149, 164, 419, 428, 598, 624, 625, 750, 987—114027, 31, 156, 344, 352, 390, 536, 652, 864, 871, 883, 884, 958—115120, 129, 293, 420, 533, 558, 570, 592, 621, 655, 691, 693, 705, 755, 778, 799, 845, 852, 882, 945, 956, 991, 993—116133, 258, 270, 320, 448, 453, 454, 467, 516, 527, 529, 558, 571, 601, 676, 684, 782, 812, 824, 841, 844, 879, 888, 922, 947, 955—117082, 93, 106, 121, 208, 328, 353, 373, 462, 494, 497, 500, 507, 618, 642, 646, 671, 723, 778, 806, 846, 847, 865—118903, 95, 152, 211, 294, 301, 334, 348, 436, 501, 523, 528, 570, 596, 611, 624, 638, 683, 749, 768, 810, 838, 845, 862, 912, 940, 971, 996—119023, 24, 38, 125, 272, 360, 377, 452, 549, 565, 574, 656, 757, 773, 785, 972—120067, 89, 110, 440, 628, 711, 737, 767, 835—121128, 391, 410, 481, 491, 557, 684, 777, 905, 923, 944—122002, 16, 63, 246, 329, 397, 514, 565, 613, 625, 656, 669, 674, 768, 792—123242, 246, 639—124165, 170, 171, 195, 227, 229, 233, 245, 248, 252, 349, 720, 891.

125001, 18, 130, 132, 142, 146, 200, 206, 242, 416, 614, 619, 756, 763, 917, 979—126156, 222, 228, 232, 469, 671, 693—127029, 344, 450, 466, 474, 560, 710, 711—128252, 801, 895—129103, 232, 551, 688, 733, 767, 769—130036, 94, 155, 252, 276, 279, 338, 355, 380, 383, 384, 418, 423, 426, 454, 615, 699, 741, 803, 863, 887, 899, 970—131015, 130, 183, 434, 450, 485, 518, 532, 560, 691, 696, 712, 776, 784, 866, 878, 896, 938—132005, 138, 178, 225, 307, 329, 348, 359, 455, 466, 493, 518, 525, 694, 708, 731, 786, 801, 880, 889, 962, 991—133007, 30, 71, 73, 200, 207, 352, 388, 424, 436, 482, 484, 540, 543, 549, 616, 731, 760, 772, 775, 939—134076, 81, 98, 135, 286, 231, 369, 407, 468, 492, 513, 539, 580, 660, 668, 672, 718, 748, 799, 914—135042, 82, 91, 95, 96, 112, 426, 455, 243, 276, 315, 326, 395, 427, 443, 468, 525, 542, 575, 583, 649, 656, 821, 887, 919, 987—136017, 238, 239, 260, 291, 422, 454, 453, 465, 486, 488, 489, 635, 644, 725, 743, 779, 796, 865, 915, 947, 954—137034, 49, 81, 98, 99, 142, 163, 172, 199, 212, 217, 277, 425, 431, 448, 508, 737, 742, 829, 958—138000, 251, 260, 375, 415, 422, 423, 448, 454, 456, 588, 704, 724, 729, 736, 738, 763, 857, 896, 909, 933, 971—139029, 37, 60, 70, 107, 132, 150, 241, 247, 256, 436, 450, 510, 617, 641, 770, 783, 816, 817, 820, 917, 935—140021, 26, 27, 44, 58, 92, 259, 265, 361, 400, 521, 532, 571, 576, 656, 683, 752, 881, 914, 959, 958—141065, 497, 498, 506, 603, 639, 832, 947, 948, 951, 966—142037, 230, 241, 276, 408.

150038, 344, 374, 387, 506, 544, 586, 605, 606, 614, 625, 637, 706, 708, 721, 727, 736, 843, 981—151071, 131, 138, 576, 583, 586, 608, 683, 685, 715, 858—152011, 202, 270, 276, 318, 386, 403, 410, 423, 592, 606, 702, 778, 782, 838, 844, 859, 902, 917, 966—153003, 34, 74, 87, 128, 140, 167, 180, 185, 212, 275, 397, 413, 483, 535, 554, 563, 564, 614, 615, 718, 890, 893, 957, 964—154037, 95, 110, 459, 224, 283, 384, 525, 544, 676, 697, 752, 768, 797, 799, 980, 981—155033, 43, 52, 69, 81, 98, 121, 207, 282, 288, 360, 447, 483, 506, 531, 541, 569, 588, 597, 678, 764, 879, 912—155920, 100, 269, 288, 409, 415, 427, 430, 433, 451, 456, 528, 595, 649, 678, 606, 711, 715, 717, 725, 746, 751, 766, 843, 925—157003, 8, 47, 30, 137, 138, 139, 191, 325, 326, 334, 361, 498, 507, 577, 611, 653, 837, 853—158049, 165, 205, 228, 242, 427, 440, 447, 451, 513, 602, 630, 651, 816, 827, 936, 960, 994—159001, 6, 14, 107, 109, 126, 244, 269, 271, 293, 377, 378, 421, 571, 626, 703, 770, 788—160018, 190, 249, 307, 312, 329, 343, 422, 430, 436, 534, 539, 708, 732, 790, 828, 874, 887, 889, 920, 925—161053, 61, 98, 134, 151, 164, 166, 180, 223, 225, 231, 294, 334, 442, 505, 507, 516, 611, 742, 750, 765, 782, 808, 828, 865, 908—162074, 115, 119, 138, 174, 282, 290, 431, 465, 472, 485, 491, 492, 495, 570, 574, 621, 675, 724, 784, 835, 842, 870, 902—163044, 148, 271, 298, 412, 453, 476, 522, 644, 678, 697, 723, 817, 834, 867, 910, 946—164058, 143, 173, 174, 189, 207, 218, 220, 309, 443, 472, 519, 577, 614, 658, 695, 721, 797, 923, 981—165008, 51, 161, 170, 185, 225, 231, 245, 312, 318, 403, 509, 541, 563, 604, 606, 614, 658, 684, 718, 747, 750, 819, 823, 850, 930, 974, 984, 986—166062, 105, 116, 120, 127, 140, 142, 153, 173, 215, 257, 271, 283, 317, 320, 349, 404, 459, 606, 615, 619, 650, 679, 735, 750, 753, 894, 919, 977—167044, 51, 70, 237, 358, 460, 462, 474, 708, 835, 838, 867, 911—168051, 137, 179, 201, 295, 302, 305, 353, 379, 390, 456, 493, 498, 514, 518, 550, 551, 556, 579, 595, 662, 750, 840, 864, 987—169070, 71, 75, 174, 199, 248, 263, 318, 423, 438, 430, 510, 582, 615, 725, 759, 888, 898, 925, 943, 969, 983—170059, 61, 85, 128, 228, 236, 271, 311, 416, 558, 609, 735, 741, 771, 863, 899, 920—171039, 68, 136, 143, 150, 167, 205, 229, 260, 274, 350, 353, 400, 421, 543, 655, 694, 717, 802, 849, 892, 874, 885, 968—172010, 15, 277, 286, 288, 451, 457, 483, 497, 587, 613, 670, 759, 969—173022, 71, 77, 153, 220, 235, 267, 310, 311, 346, 394, 530, 629, 630, 693, 737, 801, 818, 852, 872, 877, 884, 903—174018, 35, 62, 82, 83, 90, 184, 329, 364, 474, 476, 477, 509, 529, 583, 694, 842, 952, 985.

175021, 40, 114, 119, 149, 152, 181, 237, 244, 255, 292, 299, 331, 412, 432, 434, 452, 498, 523, 526, 533, 539, 676, 739, 946, 965—176006, 74, 94, 121, 167, 180, 215, 222, 273, 341, 412, 428, 442, 446, 515, 616, 698, 816, 857, 873, 901, 907, 979—177018, 49, 142, 231, 312, 333, 372, 423, 540, 588, 648, 744, 995—178005, 282, 433, 453, 500, 518, 620, 693, 735, 895, 944, 952—179040, 42, 80, 89, 200, 214, 271, 323, 513, 522, 530, 600, 643, 703, 723, 896, 929, 932, 968—180000, 117, 262, 303, 353, 356, 421, 524, 531, 584, 815, 881—181006, 24, 52, 296, 310, 408, 471, 543, 557, 622, 639, 725, 744, 746, 756, 797, 977, 978—182006, 18, 74, 149, 226, 278, 431, 541, 648, 814, 947—183014, 30, 98, 130, 141, 190, 403, 548, 612, 644, 789, 794, 933, 955—184259, 299, 302, 304, 313, 344, 393, 415, 466, 499, 523, 541, 721, 788, 830, 831, 864, 874—185022, 52, 100, 116, 268, 353, 370, 387, 426, 437, 518, 564, 648, 723, 809, 873, 885, 887, 936—186150, 199, 295, 480, 487, 550, 726, 743, 797, 814, 817, 840, 875, 986—187027, 126, 156, 280, 283, 344, 506, 555, 592, 710, 757, 796, 804, 805, 812, 813, 933, 956, 984—188053, 276, 374, 396, 457, 506, 550, 551, 596, 678, 771, 773, 943, 953, 969—189029, 249, 254, 259, 289, 372, 392, 416, 532, 533, 558, 572, 680, 741, 792, 793, 797, 811, 831, 849, 870, 913, 915, 972—190000, 3, 27, 131, 146, 206, 220, 225, 244, 258, 600, 661, 714, 760, 763, 855, 877, 898, 986—191012, 88, 100, 105, 189, 421, 525, 640, 662, 675, 710, 781, 886, 869—192010, 28, 38, 42, 52, 86, 176, 222, 231, 236, 250, 311, 334, 337, 393, 582, 589, 610, 641, 661, 732, 773, 780, 825, 852, 853, 879, 928—193058, 64, 71, 96, 103, 104, 105, 138, 309, 387, 388, 390, 394, 454, 505, 513, 570, 589, 595, 617, 627, 637, 660, 700, 714, 725, 734, 746, 811, 821, 826, 914, 915, 918—194070, 84, 117, 137, 259, 274, 383, 423, 484, 483, 489, 546, 549, 557, 571, 601, 612, 708, 742, 715, 745—195022, 83, 112, 117, 152, 170, 378, 472, 515, 573, 588, 596, 667, 668, 671, 695, 707, 779, 856, 932, 941—196095, 97, 147, 299, 318, 389, 477, 487, 529, 570, 618, 619, 621, 633, 673, 724, 726, 760, 771, 832, 836, 962—197050, 74, 110, 228, 278, 431, 471, 526, 613, 630, 634, 766, 788, 855, 859, 863, 902, 953—198004, 23, 48, 101, 118, 301, 434, 466, 560, 658, 711, 740, 855, 910, 949, 963—199081, 111, 124, 149, 163, 175, 237, 246, 263, 335, 461, 525, 535, 537, 616, 796, 820, 851, 949.

200142, 156, 185, 312, 415, 431, 442, 480, 591, 610, 654, 692, 754, 795, 821, 851, 988, 995—201017, 98, 117, 134, 310, 325, 369, 417, 470, 542, 551, 589, 644, 692, 770, 815, 848, 919, 968—202081, 125, 144, 175, 216, 268, 370, 489, 771, 819, 825, 828, 843, 861, 971—203007, 16, 31, 41, 61, 85, 109, 147, 165, 283, 305, 306, 309, 311, 333, 395, 481, 548, 617, 705, 851, 870, 962—204039, 44, 106, 129, 144, 158, 189, 231, 249, 387, 408, 424, 669, 711, 755, 771, 827, 848—205018, 56, 116, 133, 374, 395, 446, 490, 491, 503, 550, 603, 604, 691, 696, 701, 778, 796, 880, 887, 914, 928, 970—206012, 104, 114, 136, 182, 183, 212, 262, 268, 386, 597, 641, 686, 834—207109, 161, 176, 295, 306, 316, 397, 434, 498, 539, 561, 649, 651, 670, 705, 783, 789, 883, 914, 938, 949—208003, 225, 285, 294, 295, 366, 673, 681, 686, 790, 847, 923, 982—209003, 83, 111, 251, 405, 420, 449, 554, 697, 727, 739, 778, 792, 794, 797, 848, 856, 867—210021, 122, 231, 327, 328, 561, 562, 648, 818, 855, 906, 941, 976, 988—211001, 35, 89, 105, 131, 306, 517, 558, 568, 588, 669, 670, 675, 703, 736, 790, 791, 931—212063, 77, 89, 247, 309, 403, 424, 482, 535, 536, 558, 598, 690, 606, 617, 661, 763, 816, 890, 948, 983, 984, 988—213031, 66, 202, 209, 311, 374, 375, 377, 379, 399, 417, 437, 457, 579, 609, 626, 629, 765, 780, 815, 863, 865, 973—214008, 40, 56, 99, 269, 386, 447, 489, 539, 546, 564, 597, 690, 691, 850, 867, 889—215125, 150, 221, 316, 422, 452, 450, 493, 520, 573, 589, 653, 722, 773, 778, 901, 940—216004, 17, 39, 258, 482, 557, 596, 599, 619, 720, 804, 869, 932, 990, 991—217043, 78, 80, 131, 221, 228, 294, 332, 340, 375, 421, 509, 533, 700, 775, 789, 843, 871, 904—218012, 16, 57, 110, 171, 372, 373, 445, 471, 631, 650, 680, 688, 821, 822, 871, 915, 967— 219047, 55, 73, 116, 165, 166, 334, 361, 368, 404, 432, 471, 566, 574, 597, 690, 691, 700, 735, 828, 829, 874, 921, 922, 934, 974—220100, 156, 263, 284, 476, 513, 529, 548, 561, 668, 705, 811, 826, 928—221033, 81, 116, 191, 261, 316, 352, 353, 395, 409, 460, 486, 493, 516, 555, 575, 587, 637, 647, 648, 673, 730, 771, 805, 872, 879, 937, 979—222026, 135, 149, 158, 238, 260, 294, 368, 414, 458, 501, 594, 633, 638, 706, 810, 938, 942, 943, 949, 965, 974, 976, 982, 988, 989, 990, 991—223019, 22, 41, 85, 111, 122, 187, 272, 313, 377, 451, 472, 494, 694, 696, 737, 773, 774, 796, 839, 971, 999—224074, 134, 203, 250, 276, 300, 516, 566, 577, 579, 580, 633, 638, 707, 768, 791, 802, 808, 828, 983.

225018, 82, 86, 89, 137, 270, 315, 367, 387, 466, 549, 561, 661, 687, 807, 901, 993, 999—226019, 40, 43, 44, 45, 69, 78, 106, 237, 273, 371, 410, 459, 490, 660, 685, 700, 713, 726, 727, 729, 779, 801, 805, 826, 832—227090, 92, 104, 108, 122, 295, 326, 363, 383, 398, 436, 455, 473, 485, 528, 535, 594, 603, 633, 636, 736, 738, 788, 825, 851, 890, 946, 948—228060, 92, 119, 353, 428, 476, 503, 505, 594, 607, 758, 761, 813, 848, 916—229006, 50, 99, 135, 236, 299, 343, 473, 476, 487, 516, 632, 675, 711—230098, 139, 296, 358, 360, 375, 425, 544, 653, 750, 776, 822, 981, 989—231033, 46, 158, 318, 311, 409, 467, 497, 531, 645, 678, 781, 813, 819, 839, 977, 983, 986—232015, 22, 23, 56, 70, 71, 82, 91, 98, 173, 175, 208, 228, 288, 517, 595, 715, 799, 804, 838, 947—237131, 193, 238, 406, 449, 584, 687, 716, 873, 905, 954, 999—238009, 40, 50, 69, 257, 293, 461, 470, 603, 612, 709, 760, 803, 893, 926—235052, 114, 186, 211, 252, 285, 368, 409, 516, 539, 552, 553, 648, 657, 663, 800, 808, 866, 890—239034, 112, 157, 138, 171, 212, 367, 383, 393, 402, 408, 510, 538, 615, 631, 640, 742, 799, 816, 891, 925, 935, 951—237007, 131, 142, 152, 180, 294, 352, 413, 507, 555, 559, 595, 608, 609, 630, 702, 756, 825, 811, 884, 914, 992—238015, 68, 75, 85, 90, 142, 152, 228, 283, 291, 297, 342, 385, 492, 563, 634, 697, 735, 792, 814, 864, 905, 914, 938, 958, 985—239029, 72, 74, 189, 245, 277, 280, 368, 402, 470, 485, 548, 562, 565, 579, 624, 637, 852, 913, 914—240010, 83, 131, 324, 333, 415, 597, 607, 608, 611, 693, 720, 817, 847, 875, 876, 884, 922, 935, 968—241085, 135, 148, 177, 326, 378, 425, 443, 482, 795, 816, 844, 939, 947, 960, 970—242041, 241, 323, 490, 525, 723, 784, 820, 886, 916—243053, 240, 310, 355, 396, 430, 599, 732, 737, 850, 852, 864—244083, 172, 185, 222, 229, 266, 278, 314, 335, 352, 506, 543, 550, 677, 678, 710, 726, 760, 769, 797, 981—245018, 84, 210, 217, 267, 269, 372, 418, 552, 574,594, 602, 604, 607, 621, 646, 669, 676, 706, 803, 804, 805, 880, 991—246047, 218, 312, 382, 470, 492, 515, 661, 662, 726, 803, 873, 882, 912, 962, 973—247038, 67, 109, 212, 302, 366, 389, 392, 518, 533, 703, 839, 853, 913, 949, 953—248055, 62, 81, 91, 137, 158, 203, 234, 252, 320, 389, 390, 415, 486, 521, 575, 577, 627, 629, 669, 712, 819, 888, 915—249019, 47, 49, 74, 103, 119, 137, 133, 149, 246, 331, 368, 560, 583, 703, 738, 888, 893

250037, 44, 84, 124, 154, 172, 250, 264, 460, 447, 454, 471, 746, 763, 821, 911—251045, 85, 115, 116, 205, 216, 283, 298, 345, 430, 461, 462, 485, 519, 564, 571, 624, 647, 685, 753, 761, 795, 915, 984—252006, 13, 79, 219, 233, 350, 355, 382, 390, 397, 503, 538, 626, 692, 719, 741, 744, 864, 910, 911, 913, 914—253006, 32, 33, 66, 97, 175, 191, 214, 234, 258, 261, 301, 307, 325, 337, 353, 394, 516, 576, 607, 616, 688, 694, 834, 893, 980—254019, 28, 128, 137, 138, 171, 227, 300, 322, 338, 341, 514, 526, 559, 586, 663, 672, 699, 761, 790, 794, 799, 806, 868, 913, 989, 997—255003, 10, 137, 173, 308, 324, 370, 427, 438, 517, 538, 631, 633, 723, 739, 809, 842, 871,908, 911, 967—256164, 671, 736, 824, 827, 833, 879, 918, 986, 995—257078, 81, 90 162, 185, 192, 209, 256, 298, 299, 331, 395, 421, 424, 508, 607, 614, 690, 733, 794, 798, 816, 869, 904, 912, 932, 935—258009, 92, 186, 283, 318, 335, 343, 426, 494, 509, 512, 522, 529, 587, 617, 668, 695, 765, 881, 929—259080, 152, 175, 226, 315, 354, 414, 444, 586, 695, 823, 912, 913, 914, 967, 971—260043, 221, 248, 249, 323, 461, 585—261169, 180, 223, 255, 278, 337, 347, 438, 440, 442, 501, 513, 566, 624, 627, 712, 745, 789, 810, 813, 852—262006, 79, 101, 147, 148, 150, 160, 164, 206, 218, 337, 366, 566, 584, 703, 710, 744, 806, 829, 916—263062, 147, 150, 384, 509, 601, 697, 827, 873, 882, 917, 952, 970, 972, 974—264072, 153, 208, 356, 376, 388, 502, 507, 510, 591, 695, 721, 793, 813, 815, 820, 891, 918, 940, 968—265046, 90, 161, 214, 221, 241, 284, 298, 367, 445, 572, 585, 621, 677—266009, 66, 70, 255, 374, 470, 474, 533, 628, 629, 632, 650, 731, 734—267211, 212, 375, 417, 432, 454, 506, 569, 782, 788, 885, 961, 975, 993, 995—268031, 49, 56, 64, 148, 203, 205, 209, 211, 213, 214, 217, 267, 284, 286, 351, 362, 416, 430, 487, 532, 564, 715, 719, 770, 792, 825, 830, 837, 905, 907, 984—269047, 76, 83, 182, 427, 433, 450, 533, 589, 625, 712, 717, 788, 810, 866, 981, 947, 948, 984, 989—270041, 48, 55, 58, 82, 153, 221, 235, 306, 359, 361, 444, 451, 453, 655, 685, 800, 805, 832, 882, 949, 966, 992—271166, 170, 185, 309, 314, 324, 325, 348, 365, 483, 504, 600, 647, 712, 718, 784, 821, 822, 831, 836, 880, 912, 928—272118, 144, 150, 172, 223, 276, 311, 340, 357, 371, 427, 436, 447, 502, 510, 516, 524, 549, 601, 616, 656, 657, 821, 911, 923—273082, 88, 157, 248, 290, 298, 307, 360, 418, 428, 527, 531, 538, 563, 569, 579, 589, 642, 643, 723, 738, 787, 903, 905, 918, 969—274021, 99, 163, 185, 215, 271, 277, 283, 351, 371, 414, 418, 476, 493, 512, 512, 587, 594, 644, 700, 704, 740, 749, 892.

275014, 25, 93, 98, 99, 236, 245, 351, 372, 496, 536, 589, 649, 741, 762, 795, 841, 842, 895, 921, 929—276080, 89, 196, 210, 233, 247, 272, 338, 341, 408, 417, 456, 459, 470, 510, 573, 582, 651, 712, 770, 778, 806—277055, 111, 114, 121, 149, 309, 332, 341, 351, 392, 607, 617, 705, 752, 815, 843, 959, 963, 969—278039, 57, 77, 103, 110, 113, 118, 128, 310, 515, 562, 562, 606, 610, 642, 643, 655, 657, 756, 785, 799, 828, 839, 852, 861, 937—279029, 82, 117, 123, 124, 130, 176, 228,

239, 254, 270, 376, 459, 476, 504, 685, 809, 923, 926, 939, 948, 966, 991—280112, 126, 262, 357, 414, 453, 575, 618, 724, 775, 780, 811, 894, 987—281056, 62, 89, 167, 313, 326, 331, 386, 421, 495, 612, 797, 803, 804, 869, 878, 905, 944, 951, 952—282015, 52, 84, 91, 342, 344, 385, 462, 591, 597, 636, 728, 766, 797, 820, 826, 844, 849, 895, 908, 934—283006, 10, 20, 47, 137, 183, 233, 238, 266, 460, 489, 502, 522, 547, 588, 612, 613, 669, 774, 804, 818, 823, 886, 899, 925, 952—284110, 375, 386, 387, 476, 491, 495, 532, 554, 579, 581, 674, 752, 756, 762, 785, 813, 857—285063, 90, 158, 263, 362, 372, 377, 379, 388, 393, 452, 485, 487, 491, 517, 519, 632, 634, 700, 753, 754, 789, 889, 891, 892, 905, 927—286056, 147, 251, 270, 276, 341, 456, 457, 459, 623, 709, 717, 731, 742, 811, 895, 910, 914—287056, 83, 195, 200, 208, 279, 479, 484, 570, 572, 645, 646, 683, 702, 711, 714, 817, 868, 871, 895, 919, 924, 940—289036, 74, 99, 147, 190, 200, 228, 292, 307, 381, 501, 595, 642, 772, 809, 865—289059, 94, 142, 143, 189, 202, 275, 277, 287, 370, 440, 537, 591, 604, 625, 631, 694, 707, 892, 932, 954, 956, 981, 995—290150, 173, 277, 405, 485, 550, 811, 855, 919, 948—291017, 59, 82, 83, 194, 196, 204, 205, 243, 248, 339, 340, 627, 633, 712, 739, 813, 887, 917, 980—292196, 245, 274, 287, 304, 355, 386, 420, 440, 475, 641, 822, 823, 840, 842, 892, 909, 913, 966, 969, 975—293160, 321, 358, 406, 497, 505, 513, 641, 760, 776, 778, 805, 865, 869, 879, 939, 953—294052, 245, 251, 369, 371, 383, 414, 439, 465, 491, 492, 504, 505, 506, 595, 601, 642, 656, 658, 660, 693, 714, 715, 736, 761, 827, 906, 911, 931—295030, 49, 55, 115, 190, 255, 379, 394, 541, 590, 596, 605, 614, 618, 657, 713, 807, 914, 994—296093, 149, 160, 195, 210, 226, 252, 269, 344, 420, 431, 434, 478, 481, 516, 644, 649, 655, 658, 674, 886, 905—297004, 150, 206, 263, 396, 478, 489, 520, 522, 553, 582, 601, 609, 648, 668, 694, 695, 720, 768, 771, 797, 798, 818, 819, 859, 985, 986—298084, 133, 134, 171, 212, 213, 214, 222, 235, 238, 254, 281, 367, 434, 490, 552, 567, 644, 839, 844, 850, 859, 871—299016, 124, 321, 322, 370, 393, 429, 439, 451, 454, 474, 491, 501, 602, 717, 879.

300084, 265, 302, 350, 529, 573, 660, 874, 875, 982—301001, 10, 46, 48, 61, 62, 243, 307, 312, 359, 483, 521, 579, 666, 667, 691, 732, 915, 917—302109, 145, 163, 170, 191, 192, 207, 208, 213, 214, 239, 279, 319, 340, 343, 351, 369, 397, 409, 473, 560, 564, 578, 591, 651, 652, 653, 654, 691, 693, 723, 782, 846, 865—303057, 82, 83, 96, 97, 123, 131, 149, 150, 154, 156, 173, 233, 234, 240, 276, 287, 356, 389, 397, 438, 447, 541, 596, 618, 673, 863, 926—304002, 9, 10, 16, 61, 161, 229, 293, 366, 549, 566, 615, 722, 763, 779, 833, 843—305000, 127, 135, 224, 238, 319, 334, 336, 376, 444, 572, 578, 698, 749, 763, 783, 850, 893, 900—306083, 102, 105, 113, 121, 140, 153, 154, 163, 224, 326, 549, 589, 594, 619, 624, 769, 851, 854, 855, 858, 861, 863, 876, 885, 886, 926, 932—307025, 26, 102, 133, 187, 220, 298, 332, 456, 463, 476, 508, 560, 690, 767, 827, 846—308079, 138, 156, 203, 233, 238, 256, 327, 333, 347, 351, 382, 388, 409, 477, 578, 641, 774, 885, 893, 986, 989—309031, 114, 230, 259, 375, 418, 459, 494, 506, 507, 520, 534, 588, 630—310053, 115, 227, 270, 320, 362, 423, 503, 541, 561, 564, 565, 566, 715, 791, 796, 797, 802, 828, 897, 905, 974—311170, 171, 200, 203, 313, 383, 386, 445, 464, 470, 487, 497, 541, 594, 692, 719, 720, 728, 748, 760, 900, 942, 950—312050, 232, 235, 249, 259, 455, 472, 508, 544, 832, 889, 890, 978—313078, 88, 198, 216, 223, 241, 250, 375, 481, 501, 636, 681, 754, 762, 835, 886, 919, 929, 970—314038, 54, 68, 104, 144, 149, 271, 323, 357, 358, 362, 375, 529, 640, 688, 690, 691, 695, 698, 739, 744, 748, 779, 820, 825, 898, 969—315303, 312, 445, 560, 621, 931, 934, 968—316042, 67, 72, 85, 156, 160, 180, 183, 205, 207, 215, 229, 241, 287, 312, 328, 332, 358, 410, 411, 509, 511, 554, 581, 644, 675, 836, 861, 941, 950, 976—317007, 54, 167, 387, 390, 399, 554, 611, 615, 629, 648, 730, 756, 911, 937, 969—318048, 51, 220, 380, 387, 488, 506, 534, 538, 549, 592, 641, 678, 686, 775, 776, 781, 885, 884—319093, 368, 424, 522, 526, 528, 529, 553, 698, 846, 867, 880, 944—320008, 14, 72, 243, 245, 375, 392, 423, 426, 444, 449, 458, 571, 596, 638, 978—321002, 181, 205, 324, 388, 474, 591, 630, 784, 843, 845, 846, 847, 857, 930—322017, 50, 244, 237, 238, 329, 349, 427, 444, 522, 525, 530, 536, 547, 548, 552, 570, 756, 763, 814, 881, 907, 972, 995—323053, 86, 89, 270, 335, 345, 348, 359, 668, 670, 677, 681, 685, 697, 700, 721, 829, 947—323086, 118, 157, 162, 208, 230, 268, 293, 391, 396, 568, 504, 542, 616, 626, 633, 649, 651, 652, 739, 747, 756, 783, 891, 912, 978, 979.

325070, 114, 118, 143, 201, 222, 237, 372, 394, 398, 477, 602, 726, 760, 761, 901, 947—326051, 69, 85, 87, 119, 150, 213, 279, 299, 367, 369, 428, 445, 448, 500, 549, 560, 632, 635, 676, 689, 690, 702, 716, 731, 859, 893, 933, 947, 955, 958—327104, 126, 160, 161, 166, 234, 396, 454, 483, 492, 527, 619, 667, 705, 762, 771, 793, 848, 874—328014, 51, 99, 146, 161, 166, 184, 190, 197, 199, 321, 386, 412, 499, 501, 504, 523, 538, 554, 588, 781, 809, 864, 963—329040, 83, 188, 298, 317, 336, 383, 504, 582, 617, 715, 767, 779, 788, 857, 871, 921—330221, 258, 285, 352, 446, 454, 504, 505, 506, 583, 638, 654, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 709, 710, 712, 714, 715, 802, 862, 875, 876, 924—331021, 63, 155, 161, 237—332606, 701, 702, 730, 747, 818, 909, 982—333066, 107, 108, 180, 182, 258, 284, 298, 469, 524, 525, 526, 535, 538, 540, 557, 848, 891, 913, 914, 915, 936, 982—334036, 133, 199, 201, 291, 408, 431, 448, 451, 481, 486, 503, 584, 594, 702, 767, 769, 778, 911, 928, 980—335021, 75, 118, 213, 225, 248, 255, 259, 260, 261, 277, 280, 397, 499, 528, 529, 635, 663, 692, 693, 694, 723, 725, 883, 884, 900—336029, 31, 78, 222, 496, 501, 509, 552, 553, 661, 673, 780, 842, 870, 884, 894, 956—337054, 78, 100, 127, 153, 156, 218, 307, 354, 391, 401, 409, 428, 444, 469, 470, 477, 542, 554, 588, 716, 717, 722, 724, 762, 814, 816, 818, 819, 821, 822, 825, 826, 828, 859, 885, 942, 976, 996—338043, 179, 200, 215, 327, 331, 500, 503, 552, 629, 691, 719, 787, 808, 819, 856, 879, 924, 934, 981, 982—339065, 67, 69, 85, 92, 144, 182, 183, 205, 233, 243, 344, 354, 438, 460, 557, 561, 617, 647, 648, 706, 754, 803, 810, 850, 905, 959—340021, 152, 279, 346, 347, 377, 557, 563, 640, 642, 698, 703, 713, 771, 788, 794, 869, 922, 929—341056, 57, 100, 208, 287, 349, 579, 606, 653, 660, 661, 663, 695, 707, 726, 750, 770, 798, 901, 919, 956—342028, 42, 57, 105, 161, 170, 171, 173, 228, 298, 302, 306, 375, 376, 384, 408, 410, 557, 585, 602, 659, 660, 670, 862, 868, 932, 935, 957, 984—343053, 57, 61, 91, 151, 156, 169, 201, 239, 367, 414, 416, 431, 445, 521, 597, 626, 635, 663, 664, 812, 833, 880, 912, 933, 934, 935, 976, 989—344008, 78, 107, 113, 216, 247, 270, 309, 405, 478, 542, 556, 558, 581, 715, 746, 809, 833, 884, 887, 979, 980, 986—345047, 59, 75, 121, 127, 217, 224, 254, 286, 311, 380, 437, 444, 566, 701, 716, 849, 906, 917, 950, 975—346150, 171, 221, 223, 225, 288, 315, 396, 403, 404, 408, 409, 438, 439, 478, 485, 572, 647, 775, 815, 997—347021, 254, 265, 388, 421, 489, 504, 533, 555, 589, 698, 699, 709, 731, 740, 746, 752, 798, 966, 967—348010, 110, 116, 229, 249, 408, 526, 541, 580, 608, 636, 680, 774, 841, 891, 917, 992—349332, 487, 500, 549, 643, 673, 687, 732, 751, 796, 799.

350012, 16, 37, 83, 165, 184, 242, 374, 499, 518, 540, 605, 606, 607, 610, 803, 814, 815, 826, 873, 881, 883, 970, 973, 992—351025, 259, 264, 284, 289, 303, 571, 610, 832, 836, 855, 893, 903, 942, 958—352020, 29, 34, 47, 202, 285, 357, 365, 379, 382 588, 595, 707, 827, 911, 914—353125, 130, 210, 214, 257, 270, 307, 309, 393, 423, 429, 496, 543, 593, 656, 690, 718, 787, 798, 811, 875, 897, 901—354028, 102, 107, 170, 198, 249, 268, 349, 374, 526, 578, 594, 633, 768, 835, 873, 882, 883—355094, 170, 191, 211, 247, 291, 447, 464, 636, 667, 803, 836, 840, 886—356004, 18, 44, 50, 166, 211, 232, 316, 367, 369, 468, 580, 581, 583, 603, 633, 637, 643, 661, 837, 876, 947, 971, 987—357048, 102, 114, 139, 140, 143, 192, 234, 253, 283, 348, 389, 495, 520, 646, 789, 837, 838, 867, 897, 911—358037, 70, 71, 300, 341, 316, 405, 469, 470, 564, 699, 746, 762, 771, 820, 842, 861, 952—359027, 37, 127, 132, 161, 183, 184, 242, 243, 314, 320, 323, 325, 333, 402, 440, 482, 549, 582, 593, 602, 692, 861, 865, 911—360209, 234, 292, 306, 309, 310, 322, 333, 353, 368, 419, 444, 609, 633, 686, 738—361274 606, 622, 735, 782, 786, 876, 954—362031, 51, 59, 60, 61, 131, 157, 224, 261, 289, 325, 401, 455, 467, 521, 582, 580, 582, 589, 653, 706, 775, 777, 781, 861, 894, 931,—363073, 97, 110, 111, 121, 162, 173, 174, 323, 401, 411, 412, 444, 520, 621, 698, 700, 713, 716, 971—364177, 183, 209, 234, 359, 366, 382, 478, 570, 572, 577, 578, 583, 591, 705, 739, 742, 743, 744, 756, 780, 791, 855, 888, 942, 952, 989, 993—365057, 229, 262, 289, 299, 331, 343, 390, 460, 504, 510, 539, 548, 552, 564, 576, 638, 674, 825, 855, 977, 991—366008, 12, 19, 48, 80, 419, 151, 287, 319, 362, 382, 415, 730, 791, 806, 822, 854, 911, 991—367058, 63, 115, 138, 158, 249, 255, 299, 315, 349, 394, 542, 567, 604, 613, 635, 697, 710, 897, 910, 917, 928, 935, 962, 969, 971, 973, 974—368036, 38, 46, 56, 89, 148, 165, 205, 226, 252, 392, 431, 536, 563, 606, 616, 648, 686, 705, 932—369045, 83, 98, 164, 303, 308, 413, 448, 450, 516, 525, 526, 529, 577, 600, 632, 862, 870, 895, 915—370049, 120, 283, 284, 287, 291, 367, 372, 374, 388, 412, 437, 516, 520, 568, 574, 701, 717, 883, 971, 978—371004, 22, 57, 141, 147, 199, 212, 257, 361, 383, 481, 650, 651, 791, 796, 914, 958, 988—372003, 17, 20, 38, 138, 140, 203, 253, 385, 475, 500, 700, 780, 813, 881, 898—373032, 42, 47, 57, 177, 248, 255, 339, 376, 431, 478, 483, 579, 668, 676, 742, 913, 943, 978, 979—374011, 194, 278, 448, 450, 455, 457, 467, 602, 649, 670, 723, 731, 736, 799, 800, 801, 846, 867, 910, 919, 941.

375035, 160, 181, 195, 208, 209, 280, 319, 357, 453, 461, 462, 468, 480, 544, 592, 645, 650, 657, 678, 735, 736, 751, 771, 937—376209, 362, 433, 559, 681, 764, 787, 829, 894, 897, 951—377003, 80, 91, 150, 164, 171, 200, 268, 335, 455, 466, 494, 608, 689, 709, 847, 828, 957, 958—378004, 184, 194, 227, 236, 286, 294, 320, 411, 467, 470, 714, 727, 728, 794, 795, 859, 860, 864, 981, 996—379038, 52, 55, 63, 89, 127, 184, 268, 273, 333, 417, 446, 500, 536, 551, 604, 712, 810, 857, 860, 868, 911, 921, 926, 927—380253, 269, 283, 298, 507, 537, 538, 595, 644, 646, 749, 798, 800, 803, 852, 887, 918,—381017, 87, 142, 152, 196, 199, 219, 223, 321, 344, 402, 441, 453, 525, 545, 548, 582, 590, 679, 721, 756, 757, 777, 781, 872, 900, 954, 979, 984, 988—382011, 25, 143, 195, 315, 316, 469, 512, 526, 593, 605, 609, 653, 669, 699, 700, 703, 735, 739, 742, 915, 981, 987—383019, 31, 74, 224, 247, 352, 382, 393, 488, 490, 505, 527, 553, 590, 627, 685, 721, 798, 831, 832, 849, 870, 999—384003, 2, 22, 25, 27, 28, 72, 139, 214, 295, 443, 445, 449, 550, 620, 632, 711, 804, 818, 820, 830, 853, 887—385011, 45, 52, 78, 148, 152, 208, 234, 276, 277, 278, 356, 383, 404, 405, 502, 546, 560, 767, 777, 785, 819, 831, 898, 922—386023, 29, 62, 195, 268, 307, 310, 439, 491, 496, 558, 602, 676, 721, 782, 785, 787, 878—387074, 90, 135, 150, 160, 196, 245, 253, 355, 413, 469, 561, 562, 579, 580, 581, 693, 798, 897, 906—388146, 195, 201, 210, 249, 262, 378, 433, 436, 453, 559, 627, 637, 703, 887, 932, 960, 963—389012, 27, 122, 141, 211, 267, 270, 409, 500, 577, 596, 740, 741, 742, 756, 785, 790, 837, 870, 876, 880, 881, 884, 890, 902, 916, 974—390008, 102, 112, 130, 151, 281, 301, 315, 319, 406, 483, 490, 498, 514, 547, 592, 649, 655, 695, 738, 792, 796, 822, 823, 850, 953—391145, 202, 368, 369, 478, 737, 739, 764, 799, 807, 866, 893, 912, 949—392303, 304, 336, 353, 422, 459, 527, 523, 532, 535, 586, 592, 703, 704, 706, 823, 827, 831, 832, 921, 982—393048, 60, 68, 258, 259, 267, 339, 345, 560, 589, 650, 660, 666, 728, 730, 843, 849, 897, 903, 910, 970, 981—394037, 79, 115, 129, 158, 240, 241, 308, 339, 476, 684, 707, 786—395071, 76, 90, 98, 99, 175, 270, 327, 447, 463, 480, 545, 653, 713, 735, 890, 932, 961—396009, 50, 71, 176, 179, 216, 321, 340, 481, 485, 656, 660, 661, 665, 666, 670, 671, 676, 677, 681, 690, 747, 754, 839, 899, 901, 938—397011, 23, 128, 207, 246, 289, 313, 319, 329, 410, 451, 518, 615, 676, 685, 687, 718, 719, 734, 913, 954—398015, 20, 89, 100, 129, 190, 199, 257, 322, 360, 372, 377, 381, 531, 612, 711, 832, 869, 873, 882, 901, 918, 919, 920—399008, 57, 165, 183, 184, 187, 247, 266, 275, 322, 377, 378, 460, 593, 605, 606, 614, 665, 881, 882, 932, 958, 973.

400032, 167, 172, 210, 242, 266, 289, 568, 692, 699, 705, 741, 774, 810, 811, 891, 899, 946, 972, 975, 981—401031, 41, 49, 73, 100, 151, 266, 256, 331, 340, 747, 784, 809, 822, 844, 846, 949—402018, 26, 30, 84, 85, 98, 207, 393, 395, 470, 494, 495, 600, 603, 657, 716, 844, 895, 904, 908, 938, 957, 972, 975—403004, 72, 139, 142, 191, 248, 379, 381, 430, 473, 505, 818, 627, 828—404273, 437, 440, 446, 467, 468, 481, 501, 536, 558, 620, 634, 686, 713, 734, 776, 812, 872, 933, 946, 990—405067, 71, 85, 112, 237, 239, 242, 261, 292, 315, 318, 368, 379, 398, 410, 413, 416, 531, 562, 787, 818, 842, 905—406037, 134, 269, 270, 272, 306, 494, 495, 610, 647, 690, 873, 922, 925—407036, 97, 121, 124, 153, 173, 229, 267, 284, 301, 317, 356, 429, 480, 570, 720, 727, 770, 786, 834, 835, 918, 921, 930—408055, 108, 117, 236, 327, 459, 523, 571, 652, 684, 693, 700, 703, 704, 707, 713, 718, 724, 758, 776, 778, 829, 974—409023, 128, 136, 169, 191, 275, 320, 363, 407, 422, 492, 574, 693, 789, 803, 917, 936, 964, 976—410039, 62, 72, 100, 103, 121, 126, 165, 197, 260, 292, 381, 449, 452, 654, 767, 768, 773, 777, 778, 803, 805, 811, 881, 925, 927, 978—411085, 138, 210, 220, 225, 243, 265, 274, 294, 337, 355, 378, 509, 534, 539, 626, 715, 778, 854, 905—412027, 87, 123, 137, 142, 310, 351, 448, 646, 675, 736—413040, 49, 349, 389, 390, 452, 519, 548, 559, 753, 784, 841—414034, 37, 61, 72, 161, 183, 194, 307, 337, 398, 500, 524, 525, 536, 670, 699, 726, 761, 773, 786, 818, 825, 839, 849, 892, 948—415035, 37, 66, 73, 93, 109, 119, 173, 176, 214, 284, 433, 439, 525, 545, 548,

563, 585, 601, 624, 632, 636, 639, 650, 660, 692, 694, 695, 792, 923, 962, 974, 990—416049, 65, 98, 164, 227, 235, 245, 296, 318, 321, 366, 463, 465, 539, 653, 695, 734, 759, 784, 805, 806, 808, 902, 985—417012, 96, 181, 202, 216, 221, 230, 240, 334, 337, 339, 346, 351, 422, 478, 482, 522, 541, 561, 600, 749, 882, 956—418066, 116, 163, 232, 258, 269, 299, 337, 425, 426, 480, 512, 592, 676, 792, 893, 936, 977—419055, 115, 156, 209, 218, 215, 342, 396, 750, 752, 759, 782, 936, 941, 945, 953—420033, 92, 106, 183, 281, 315, 340, 357, 358, 367, 433, 531, 541, 622, 628, 629, 632, 643, 656, 800, 975—421005, 69, 86, 90, 117, 256, 272, 294, 296, 324, 330, 362, 438, 456, 483, 516, 574, 579, 638, 672, 675, 715, 833, 883, 907—422027, 91, 99, 103, 104, 195, 203, 415, 429, 445, 504, 605, 638, 661, 707, 730, 782, 837, 864—423014, 51, 52, 148, 163, 244, 313, 401, 412, 441, 574, 698, 701, 829, 841, 863, 923, 937—424016, 51, 61, 133, 195, 209, 214, 356, 413, 416, 417, 480, 531, 544, 561, 758, 789, 825, 860, 873, 904, 997.

425051, 258, 329, 375, 409, 452, 478, 511, 515, 547, 558, 561, 565, 569, 711, 713, 739, 746—426097, 155, 215, 227, 288, 323, 344, 379, 403, 438, 537, 732, 754, 819, 886, 892, 907, 966, 973—427191, 251, 533, 659, 751, 955—428010, 42, 44, 112, 181, 195, 210, 310, 360, 450, 462, 465, 520, 543, 561, 579, 593, 601, 642, 726, 749, 807, 878, 876, 888, 954, 996—429133, 137, 140, 242, 333, 571, 574, 752, 817, 829, 841, 846, 878, 925, 938, 947, 949, 953, 981, 998—430032, 38, 220, 260, 351, 387, 420, 541, 543, 551, 576, 599, 711, 784, 891, 916, 937, 939, 953—431019, 25, 71, 80, 93, 113, 259, 282, 297, 322, 448, 471, 486, 489, 626, 726, 817, 865, 867, 900, 988—432061, 97, 158, 255, 316, 317, 334, 460, 496, 538, 570, 658, 691, 717, 811, 920, 969—433010, 55, 121, 136, 137, 203, 241, 243, 344, 361, 501, 526, 561, 579, 598, 612, 617, 671, 706, 772, 783, 798, 915, 996—434043, 156, 178, 194, 259, 260, 261, 303, 311, 525, 526, 529, 605, 717, 740, 743, 746, 762, 763, 771, 823, 913, 921, 930, 933, 973—435017, 97, 270, 302, 359, 406, 552, 710, 721, 736, 748, 771, 832, 835, 854, 906, 910, 913, 983, 986, 993—436010, 11, 69, 96, 99, 103, 194, 219, 230, 270, 286, 396, 423, 461, 553, 590, 626, 701, 712, 736, 742, 781, 783, 787, 791, 932, 954, 998—437007, 80, 98, 166, 237, 239, 241, 246, 290, 356, 416, 499, 527, 548, 657, 861, 877, 982, 998—438070, 71, 180, 238, 352, 418, 455, 462, 480, 481, 528, 540, 555, 570, 683, 717, 718, 740, 801, 899, 912—439021, 29, 117, 159, 177, 316, 350, 453, 455, 478, 525, 634, 649, 702, 769, 802, 803, 809, 812, 822, 851, 870, 877, 891, 899, 971—440011, 26, 27, 48, 153, 454, 498, 304, 333, 334, 509, 512, 555, 559, 605, 609, 750, 766, 820, 828, 830, 879, 890, 899, 909—441090, 114, 115, 149, 151, 199, 237, 264, 283, 316, 317, 574, 618, 654, 670, 712, 716, 822, 823, 824, 840, 896, 903, 963, 974, 980—442025, 68, 70, 74, 115, 164, 248, 307, 436, 448, 451, 489, 492, 561, 616, 624, 711, 754, 767, 824, 825, 826, 878, 895, 945 — 443027, 121, 140, 169, 232, 274, 326, 389, 396, 475, 553, 591, 648, 671, 728, 750, 753, 828, 829, 834, 989—444012, 30, 41, 43, 105, 127, 155, 166, 198, 213, 217, 220, 221, 222, 225, 294, 296, 328, 329, 369, 410, 451, 506, 518, 566, 646, 724, 781, 998—445073, 76, 188, 289, 292, 407, 439, 443, 464, 587, 655, 679, 700, 720, 721, 773, 797, 826, 859, 865, 980, 983—446110, 317, 322, 431, 541, 560, 677, 753, 947, 949, 955—447013, 56, 66, 246, 427, 540, 548, 651, 786, 831, 825, 951, 967—448086, 295, 352, 411, 623, 628, 631, 657, 658, 659, 701, 711, 765, 793, 795, 697, 821, 829, 860, 910—449011, 41, 79, 108, 165, 182, 231, 358, 392, 433, 464, 527, 559, 631, 655, 701, 813, 901, 910, 915, 924, 949.

450003, 212, 217, 304, 327, 329, 330, 336, 367, 376, 406, 453, 491, 494, 501, 715, 860, 877, 880, 893, 936—451006, 98, 113, 123, 239, 241, 252, 253, 269, 488, 533, 590, 608, 619, 649, 717, 720, 721, 739, 711, 769, 801, 832, 842, 941, 953, 955—452066, 239, 278, 300, 329, 380, 383, 394, 426, 438, 441, 472, 508, 748, 798, 809, 842, 880, 843—453037, 64, 71, 250, 268, 287, 305, 322, 370, 388, 487, 538, 565, 611, 662, 670, 721, 765, 828, 900, 935, 947, 952, 978, 980—454036, 37, 38, 48, 89, 121, 138, 178, 200, 319, 317, 411, 442, 549, 750, 823, 859—455014, 298, 302, 327, 344, 401, 535, 558, 577, 613, 617, 627, 637, 694, 826, 895, 914, 985—456005, 17, 58, 321, 355, 399, 408, 419, 459, 467, 531, 570, 576, 660, 726, 752, 797, 923, 966, 992—457013, 19, 116, 174, 181, 322, 337, 352, 398, 547, 553, 560, 612, 731, 798, 828, 904, 907, 929, 930, 997—458053, 96, 261, 398, 524, 578, 667, 749, 885, 905, 909, 942, 943, 935, 942, 944—459008, 82, 141, 221, 244, 267, 289, 328, 378, 420, 422, 424, 466, 473, 477, 491, 498, 510, 518, 580, 585, 622, 789, 790, 854, 897—460048, 70, 115, 232, 237, 242, 252, 339, 359, 394, 397, 411, 440, 443, 463, 482, 498, 535, 609, 616, 694, 696, 711, 828, 830, 855, 905, 918, 934—461039, 97, 132, 135 148, 158, 218, 236, 337, 362, 413, 419, 431, 582, 631, 633, 736, 827, 830, 843, 872, 917—462012, 87, 88, 139, 148, 194, 208, 280, 289, 385, 390, 502, 506, 528, 551, 552, 633, 724, 833, 873, 902, 971, 979—463044, 110, 157, 316, 323, 450, 558, 588, 611, 786, 860, 921—464013, 21, 25, 27, 87, 89, 92, 114, 192, 209, 224, 283, 285, 337, 402, 451, 605, 830, 924, 968—465009, 87, 102, 110, 138, 162, 180, 231, 316, 342, 345, 417, 605, 608, 613, 814, 831, 879, 888—466050, 76, 78, 93, 175, 225, 480, 523, 545, 549, 631, 634, 650, 712, 960—467170, 237, 332, 431, 453, 495, 502, 626, 650, 679, 760, 767, 776, 778, 794, 795, 811, 824, 873 908, 961—468062, 63, 73, 79, 114, 120, 147, 155, 209, 220, 221, 323, 352, 373, 376, 426, 533, 648, 762, 778, 856, 890, 905, 913, 955, 987, 995—469083, 84, 85, 87, 89, 113, 135, 200, 315, 357, 358, 367, 455, 615, 641, 675, 686, 699, 978, 991, 998—470021, 27 77, 88, 166, 319, 369, 395, 525, 606, 627, 628, 651, 655, 658, 716, 717, 876, 910, 982—471131, 136, 313, 396, 400, 430, 475, 484, 519, 525, 541, 577, 659, 674, 759, 760, 762, 763, 769, 805, 812, 845, 866, 879, 967, 968—472058, 69, 115, 156, 210, 296, 347, 395, 400, 456, 459, 462, 464, 561, 803, 863, 866, 874—473156, 266, 372, 465, 493, 607, 608, 615, 711, 713, 715, 769, 777, 801, 837, 841, 901, 945, 957—474010, 66, 185, 232, 401, 481, 499, 512, 515, 561, 608, 687, 755, 825, 843—475011, 46, 67, 118, 119, 150, 214.

Obligations foncières de 500 F 2,80 0/0 1895.

L'obligation n° 431457 sera remboursée par **100.000** F.

L'obligation n° 133316 sera remboursée par **25.000** F.

L'obligation n° 135999 sera remboursée par **10.000** F.

Les obligations n°s 48516, 312557, 489115 seront remboursées par **5.000** F.

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000** F.

833 4219 12901 25659 27192 44126 50967 51456 74158 75163 92962 96682 100150 103266 111225 111131 114544 131412 146246 150472 151118 159195 168913 177183 177771 177847 182037 188733 192921 195090 203075 228059 238950 252559 251089 302666 319317 331193 349551 370288 398137 400797 402931 420884 431994 431207 445387 457451 459885 489592

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 octobre 1948.

La liste générale des obligations foncières de 1895 sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser a été publiée au *Journal officiel* n° 100 du 24 avril 1948.

Union de la Boucherie Lyonnaise et de la Région pour l'Oléo-Margarine et les Suifs

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000 F

SIÈGE SOCIAL: A LYON, 93, AVENUE DEBOURG

R. C.: Lyon B 1679.

Liste des 75 obligations de 500 F 5 0/0, émission de 1931, sorties au tirage au sort du 22 septembre 1948.

Les numéros désignés par le sort sont les suivants:

5	26	58	92	144	191	197	226
227	236	317	320	363	383	417	436
437	448	455	517	527	601	604	622
692	699	748	782	797	820	825	842
849	907	993	1.134	1.205	1.208	1.227	1.287
1.331	1.364	1.378	1.383	1.413	1.448	1.470	1.551
1.636	1.813	1.845	1.848	1.901	1.920	1.983	2.071
2.119	2.139	2.179	2.230	2.231	2.253	2.280	2.353
2.431	2.489	2.529	2.560	2.561	2.667	2.721	2.740
2.859	2.903	2.909	2.911				

Ces obligations sont remboursables au siège de la société à compter du 1er janvier 1949 au taux de 500 F, contre remise des titres munis des coupons n°s 36 et suivants.

Obligations sorties aux tirages précédents et qui n'ont pas encore été présentées au remboursement.

17	55	61	162	229	230	516	518
644	651	690	768	776	791	827	850
851	856	858	873	917	934	944	1.018
1.093	1.115	1.154	1.160	1.284	1.291	1.313	1.358
1.374	1.417	1.481	1.482	1.515	1.557	1.591	1.643
1.707	1.723	1.746	1.751	1.812	1.911	1.953	1.961
1.973	1.978	2.016	2.074	2.137	2.144	2.198	2.301
2.355	2.376	2.451	2.520	2.572	2.648	2.725	2.763
2.979							

Le conseil d'administration.

Anciens établissements Goldenberg & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: ZORNHOFF, près SAVERNE (BAS-RHIN)

R. C.: Saverne B 207.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse d'un nombre suffisant de titres pour épuiser l'annuité prévue pour 1948 au tableau d'amortissement de l'emprunt qui a été publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué.

Société H. DEBAR & Cie

IMPRIMERIE H. DEBAR ET Cie.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 18,400.000 F.

SIÈGE SOCIAL: REIMS, 23, BOULEVARD DE LA PAIX

Registre du commerce: Reims 2090.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT des obligations 5 1 2 0/0 1929.

1-15	novembre	1933	85	obligations.
2	—	1934	90	—
3	—	1935	94	—
4	—	1936	100	—
5	—	1937	106	—
6	—	1938	111	—
7	—	1939	118	—
8	—	1940	124	—
9	—	1941	130	—
10	—	1942	138	—
11	—	1943	146	—
12	—	1944	153	—
13	—	1945	162	—
14	—	1946	171	—
15	—	1947	181	—
16	—	1948	190	—
17	—	1949	201	—
Total			2.300	obligations.

OBLIGATIONS 5 1/2 0 0 1929

Amortissement du 15 novembre 1948.

La société H. Debar et Cie a procédé le 5 octobre 1948 au tirage des 190 obligations remboursables à 1.000 F conformément au tableau d'amortissement ci-dessus.

Liste des numéros sortis.

2	4	7	9	12	42	50	58
117	127	139	140	144	150	165	169
170	174	180	193	206	209	211	219
231	241	243	245	248	249	251	254
257	266	282	286	295	301	311	313
315	316	336	337	343	345	348	365
411	412	426	430	448	453	454	457
463	466	477	521	525	536	538	565
667	691	693	762	765	775	830	844
851	855	861	883	900	904	909	917
926	930	935	937	977	985	1.000	1.004

1.015	1.018	1.039	1.046	1.050	1.056	1.060	1.063
1.066	1.082	1.136	1.167	1.170	1.171	1.214	1.231
1.233	1.236	1.238	1.255	1.258	1.274	1.278	1.279
1.285	1.289	1.291	1.294	1.347	1.348	1.358	1.359
1.370	1.379	1.380	1.384	1.386	1.387	1.397	1.405
1.452	1.460	1.467	1.483	1.501	1.533	1.534	1.539
1.541	1.546	1.557	1.585	1.610	1.617	1.631	1.633
1.637	1.679	1.685	1.687	1.724	1.728	1.730	1.734
1.735	1.746	1.823	1.866	1.869	1.871	1.873	1.877
1.879	1.885	1.888	1.898	1.911	1.921	1.926	1.927
1.978	1.984	1.998	2.001	2.006	2.018	2.028	2.057
2.087	2.094	2.096	2.101	2.105	2.113	2.116	2.133
2.153	2.166	2.175	2.237	2.249	2.263		

Titres amortis et non remboursés.

NUMEROS des titres.	DATES des remboursements	NUMEROS des titres.	DATES des remboursements.
6	15 nov. 1947.	1.521	15 nov. 1946.
8	— 1944.	1.535	— 1946.
10	— 1947.	1.559	— 1947.
11	— 1947.	1.561	— 1946.
49	— 1946.	1.565	— 1946.
51	— 1946.	1.620	— 1947.
54	— 1946.	1.622	— 1947.
158	— 1947.	1.647	— 1947.
171	— 1946.	1.652	— 1946.
172	— 1946.	1.661	— 1947.
178	— 1946.	1.677	— 1946.
187	— 1947.	1.678	— 1945.
195	— 1947.	1.680	— 1945.
196	— 1947.	1.681	— 1941.
215	— 1947.	1.683	— 1944.
218	— 1946.	1.686	— 1946.
325	— 1947.	1.689	— 1946.
368	— 1946.	1.695	— 1946.
414	— 1946.	1.696	— 1947.
415	— 1947.	1.701	— 1946.
423	— 1947.	1.716	— 1946.
427	— 1946.	1.718	— 1947.
456	— 1947.	1.721	— 1947.
461	— 1946.	1.725	— 1946.
507	— 1944.	1.731	— 1947.
660	— 1947.	1.736	— 1947.
731	— 1947.	1.744	— 1947.
782	— 1946.	1.817	— 1946.
818	— 1947.	1.834	— 1947.
828	— 1947.	1.836	— 1947.
831	— 1947.	1.837	— 1947.
841	— 1947.	1.858	— 1947.
846	— 1947.	1.860	— 1946.
869	— 1947.	1.863	— 1946.
870	— 1944.	1.882	— 1947.
874	— 1947.	1.886	— 1947.
876	— 1945.	1.917	— 1946.
877	— 1947.	1.923	— 1947.
878	— 1946.	1.929	— 1946.
879	— 1945.	1.966	— 1947.
919	— 1947.	1.968	— 1946.
939	— 1947.	1.970	— 1946.
989	— 1947.	1.989	— 1946.
997	— 1947.	2.002	— 1947.
1.114	— 1946.	2.090	— 1945.
1.138	— 1947.	2.023	— 1947.
1.139	— 1945.	2.027	— 1947.
1.140	— 1945.	2.029	— 1946.
1.141	— 1946.	2.030	— 1947.
1.164	— 1947.	2.080	— 1947.
1.295	— 1947.	2.081	— 1947.
1.296	— 1947.	2.085	— 1947.
1.297	— 1946.	2.111	— 1947.
1.300	— 1947.	2.114	— 1946.
1.306	— 1946.	2.117	— 1947.
1.309	— 1946.	2.119	— 1946.
1.319	— 1947.	2.132	— 1945.
1.329	— 1947.	2.134	— 1947.
1.364	— 1947.	2.135	— 1947.
1.378	— 1946.	2.113	— 1947.
1.381	— 1947.	2.116	— 1947.
1.400	— 1947.	2.117	— 1944.
1.442	— 1947.	2.118	— 1942.
1.443	— 1947.	2.149	— 1946.
1.447	— 1947.	2.156	— 1947.
1.454	— 1947.	2.165	— 1947.
1.455	— 1947.	2.170	— 1946.
1.459	— 1947.	2.171	— 1941.
1.464	— 1947.	2.236	— 1943.
1.465	— 1947.	2.242	— 1947.
1.499	— 1947.	2.245	— 1947.
1.509	— 1945.	2.256	— 1946.
1.511	— 1945.	2.295	— 1946.
1.516	— 1947.		

Comptoir Fluvial du Nord et de l'Est

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.500.000 F

SIÈGE SOCIAL:

46, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Paris n° 208205 B.

Obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 186 obligations 4 1/4 0/0 1943 à amortir au 15 décembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion de marchés sur appel d'offres.

L'administration des postes, télégraphes et téléphones lance un appel d'offres pour le 20 novembre 1948 en vue de la fourniture de ferrures pour lignes télégraphiques et téléphoniques.

Les offres doivent parvenir à la direction générale des télécommunications, 7e bureau, au secrétariat d'Etat des postes, télégraphes et téléphones, 20, avenue de Ségur, à Paris (7e), avant le 20 novembre 1948, dernier délai.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'adresse ci-dessus ou au service des recherches et du contrôle techniques (lignes), 103, boulevard Brune, à Paris (14e).

Demandes de changement de nom

M. Israel (René-Albert), né à Oran le 23 août 1909, de nationalité française, demeurant à Paris, 397, rue de Vaugirard, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Israel (Jean-Charles-Paul), né à Oran le 23 juin 1942, dépose une requête auprès du garde des sceaux tendant à être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Asselin.

M. Ghamous Ali ben Salem, né à Sedrata le 27 juillet 1900, demeurant à Aïn-Beida (Constantine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son prénom celui de Salah.

M. Ajzensztadt (Benjamin), né le 12 juillet 1917 à Bielsk-Podlaski (Pologne), demeurant 12, rue Lecreulx, à Nancy, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Eysene.

M. Rodolphe-Lucien Kouindjy, docteur en médecine, né à Paris (11e) le 14 octobre 1911, demeurant à Paris, 97, rue Monceau, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses trois enfants mineurs: Arielle-Claude-Marie, née à Paris le 28 décembre 1938; Rosemonde-Ghislaine - Marie - Frédérique - Laurence, née à Neuilly-sur-Seine le 27 mai 1940; Joël-Rodolphe-Pierre-Jacques, né à Paris le 6 février 1942, introduit entre les mains du garde des sceaux une demande tendant à substituer à son nom celui de Coigney.

M. Vendenputte (Georges-François), gardien de la paix, domicilié à Sète, 31, rue Pierre-Sémard, né à Cruzy (Hérault) le 4 octobre 1919, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Robeau.

M. Lewidoff (Jacques-Pierre), né le 2 octobre 1924 à Paris (16e), étudiant en droit, demeurant à Paris (16e), 50, rue Cortambert, adresse au garde des sceaux une requête sollicitant l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Levasseur.

AVIS DIVERS

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 244.740.000 F

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE DE SURÈNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 3465.

MM. les obligataires de cette société sont informés qu'il sera procédé, le mercredi 3 novembre 1948, à neuf heures trente, dans les bureaux de la Société générale, 112, avenue Kléber, à Paris, au onzième tirage des obligations 5 0/0 1929 en vue du quatorzième amortissement.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. COMMUNE LIBRE DE DECINES-CHARPIEU. But: société humoristique et philanthropique pour venir en aide aux vieillards nécessiteux. Siège social: café Rogino, rue de l'Egalité, Decines-Charpieu.

28 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. LA BONNE ENTENTE LIERNOLLAISE. But: bonne entente entre propriétaires et chasseurs; répression du braconnage; conservation et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Liernolles.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. LES AMIS DU RYTHME. But: faire aimer la danse, former de bons danseurs, les distraire. Siège social: 68, rue Fondaudège, à Bordeaux.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE ROUPERROUX. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: salle des fêtes de Rouperroux.

16 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. JEUNESSE SPORTIVE DE MONTÉROLIER. But: pratique des exercices physiques et notamment du football; créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie de Montérolier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1948: page 7088, 3e colonne, 9e insertion, ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS ET USAGERS DE LA COMMUNE DE MONTREUIL, 1re ligne, au lieu de: « 18 juillet 1948 », lire: « 18 juin 1948 ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.